9e ANNÉE — T. 18

N° 393 — 10 SEPTEMBRE 1927

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la D. C. *ne paraît que toutes les deux semaines durant la période des vacances. En conséquence,* LE PROCHAIN NUMÉRO *sera publié* LE 24 SEPTEMBRE.

Sommaire analytique

ALBUM DE LA « D. C. »

Le temps est venu... où, sans sortir la femme de sa mission familiale, sans l'amoindrir en rien dans son domaine intime, providentiel et nécessaire, il est insuffisant pour elle de la confiner dans le seul devoir de répandre de la douceur, du charme et de la consolation même autour d'elle. Elle peut, elle doit rêver d'élargir le cercle de ses influences. [...]

Il est sûr que les ignorances actuelles, les préjugés populaires, les haines officielles, les menaces de persécution du pouvoir lui ouvrent des horizons plus vastes et lui créent en tant que mère, et en tant que citoyenne qu'elle est aussi, des obligations nouvelles dont il faut qu'elle prenne conscience pour les bien remplir. [...]

Devant les loisirs que lui a toujours laissés sa situation chrétienne de reine du foyer, il y a toujours eu des besogneux qui lui crient comme l'homme des ruines de Troie dont parle saint Paul : « Passe et viens à moi. » Ce qui est nouveau et doit l'être sous la poussée des événements, c'est le mode extérieur de son action. Les circonstances historiques et l'antique organisation sociale ne lui avaient permis qu'accidentellement d'affirmer par des actes publics son dévouement, enfermé jusque-là dans le calme domaine de la charité matérielle. Aujourd'hui, elle n'est plus infidèle ni aux convenances ni à sa nature en sortant de sa maison pour aller à la foule et pour tâcher de la conquérir: car les luttes maternelles mêmes, religieuses et patriotiques, la veulent dehors, où souvent il n'y a plus qu'elle pour tenir vraiment tête à l'adversaire qui conspire contre sa croyance, ses enfants et la société. [...]

Loin d'être, sur une foule de terrains, la concurrente de l'homme, elle y devient son auxiliaire nécessaire, et comme la collaboratrice même de Dieu, véritable prêtresse de l'âme nationale qui défaille et dernier rempart de la foi des siens. Quand tous les petits et les faibles sont lésés par l'impiété dans leur conscience et leurs libertés, qu'on ne s'étonne pas qu'apparaisse pour livrer bataille l'être instinctif de dévouement qu'est la femme.

Mgr TISSIER.

[*La femme française*, 1927.]

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

SEMAINE SOCIALE DE NANCY

La famille donnée essentielle du problème de la femme [1]

LEÇON D'OUVERTURE PAR M. EUGÈNE DUTHOIT

Depuis longtemps déjà, les « Semaines sociales de France » étaient attirées vers Nancy. Si, parmi les cités lorraines, Nancy, la capitale, n'a pas eu notre première visite, c'est qu'en 1919 elle voulut s'associer à notre équipe studieuse pour aller à Metz, y tenir la première « Semaine » d'après-guerre, et saluer avec nous les membres de la famille lorraine qu'un demi-siècle de séparation n'avait fait qu'attacher davantage à l'unité française.

Nous voici à Nancy, et c'est toute la Lorraine que nous retrouvons avec ses grandes traditions de culture, de patriotisme et de foi, avec la clarté de son génie et la ténacité robuste de son tempérament. Les mouvements d'idées et d'action qui sont partis d'ici ont été pour quelque chose dans l'inspiration d'où sont sorties, à l'heure marquée par la Providence, les Semaines sociales de France. N'est-ce point chez vous qu'a pris naissance, voici presque soixante années, ce courant de décentralisation qui devait ouvrir aux forces intermédiaires entre l'individu et l'Etat des possibilités d'expansion que leur avaient longtemps refusées les systèmes et les lois issus de la Révolution ? Nos « Semaines » antérieures ont plus d'une fois marqué comment, dans l'ordre économique et social, vous avez réalisé maintes requêtes, formulées précisément par l'école nancéienne, qui, dès 1869, réclamait la décentralisation comme une condition d'ordre et de vraie liberté. Nous n'avons pas manqué non plus de rendre hommage à plusieurs des grands écrivains qui, nés sur votre sol, ont distillé la sagesse de vos traditions. Si Maurice Barrès a pu, dans ses premiers écrits, mettre son talent au service de l'erreur que nous combattons, l'individualisme, c'est dans la mesure où il est redevenu spécifiquement lorrain, où il a confronté sa pensée avec les maximes héréditaires qui sont toujours en honneur chez vous, qu'il a compris et enseigné une part fort importante de la vérité sociale : l'attachement aux ancêtres, le rôle de la terre dans l'économie nationale, la noblesse de la vie paysanne, la valeur des traditions provinciales, l'amour de la petite et de la grande patrie.

Mais de toutes les grandeurs lorraines, celle qui a le plus de prix à nos yeux, c'est cette foi catholique dont vous êtes, Monseigneur, comme premier pasteur du diocèse de Nancy, l'auguste représentant. Votre invitation nous honore et nous reporte au temps où, préludant, en terre bourbonnaise, aux initiatives de votre apostolat si généreux, vous vouliez bien vous tourner avec confiance vers ces rédacteurs lyonnais de la *Chronique sociale du Sud-Est* qui devaient fonder les Semaines sociales de France. Sur le siège épiscopal de Nancy et de Toul, votre action sociale s'est élargie et s'est inspirée des grandes traditions ecclésiastiques dont, en terre lorraine, saint Pierre Fourier de Mattaincourt fut le plus illustre représentant. Comme lui, Monseigneur, vous avez la passion du bien et du salut des âmes ; mais l'amélioration du sort même temporel de vos ouailles ne se sépare pas, dans vos soucis et vos efforts, de leur bien spirituel. Les historiens de ce curé lorrain, que les Papes de notre temps devaient élever sur les autels, nous rapportent qu'il fut mêlé aux grandes affaires de son temps, qu'il fut « pour ses souverains, pour ses compatriotes de toute condition, pour le peuple chrétien, un oracle, un bienfaiteur public, une providence vivante » (1). Ce n'est pas présomption, Monseigneur, de supposer que, si les « Semaines sociales » avaient existé de son temps, saint Pierre Fourier les eût, comme vous le faites aujourd'hui, honorées de sa bienveillance !

Parmi tous les sujets qui pouvaient occuper une « Semaine » à Nancy, « La femme dans la société » a été choisi : ne faut-il pas voir, là aussi, un hommage rendu à la plus chère de vos traditions lorraines ? Car de toutes les gloires qui, à travers les siècles, ont illustré votre province, la plus noble, la plus pure, la plus sainte, c'est celle d'une femme, de Jeanne, la bonne Lorraine. Cette miraculeuse épopée, qui, suivant l'expression de M. Gabriel Hanotaux, accable l'intelligence humaine, c'est chez vous qu'elle a trouvé sa source. Le père et la mère de Jeanne étaient de vieille souche lorraine : Jacques d'Arc gouvernait comme il faut, sans faiblesse, comme sans excessive rudesse, un foyer où chacun — la remarque est de M. Louis Madelin — « savait tenir sa place » ; quant à Elisabeth Romée, à qui la piété avait donné une élévation d'âme qu'auraient pu envier les femmes les plus instruites, c'est elle qui communiqua toute sa foi et, par le fait même, toute sa science, à cette fille prédestinée, parfaite Lorraine et parfaite Française, libératrice de notre pays.

Ainsi sainte Jeanne d'Arc apporte-t-elle, par son exemple, par celui du foyer où elle grandit, une précieuse contribution à l'étude du sujet que va aborder la « Semaine » de Nancy.

« La femme dans la société », tel est le titre général : la femme, avec les traits spécifiques qui font d'elle essentiellement une personne *humaine* et une personne *féminine* ; d'autre part, la société, avec tous

(1) Nancy, 1er août 1927. — Voir dans la *D. C.*, t. 12, col. 643, note 2, une liste de références sur les Semaines sociales antérieures. *Adde : ibid.*, col. 643-669, leçon d'ouverture de M. E. Duthoit à la Sem. soc. de Rennes (1924), suivie d'une lettre du card. Gasparri à M. Duthoit (2. 7. 24) ; t. 14, col. 387-412, leçon d'ouverture de M. Duthoit à la Sem. soc. de Lyon (1925), suivie d'une lettre du card. Gasparri (16. 7. 25) ; — t. 16, col. 195-220, leçon d'ouverture de M. Duthoit à la Sem. soc. du Havre (1926), suivie d'une lettre du card. Gasparri (29. 6. 26). (Note de la *D. C.* — Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(1) Léonce Pingaud, *Saint Pierre Fourier*, 1 v., Paris 1898, p. 104.

les éléments, matériels et moraux, qui la constituent, avec les particularités de sexe, d'âge, d'aptitudes naturelles ou acquises qui différencient ses membres. Qu'est-ce que la société doit à la femme et qu'est-ce que la femme doit à la société ?

Problème vieux comme le monde, mais qui, comme le monde, se renouvelle sans cesse. Problème capital, car à la manière dont il est résolu on juge une civilisation. Quand les historiens, les géographes, les explorateurs, les missionnaires, les sociologues veulent nous exposer ce qu'est une société, une époque, c'est à la condition de la femme qu'ils s'attachent de préférence. Si la femme fournit, dans un milieu donné, l'actif de sa valeur de personne humaine, l'appoint spécial de sa valeur féminine, de son activité de femme ; si, réciproquement, la société respecte ses droits de personne humaine et ceux qui tiennent à sa nature féminine, alors le milieu peut être réputé *civilisé*. Tant valent les rapports de la femme et de la société, tant vaut la civilisation elle-même.

Problème complexe, car pour étudier dans leurs diverses relations les deux termes que nous avons posés, la *femme* et la *société*, il faut pénétrer profondément dans l'étude de la réalité observable, interroger la biologie, l'histoire, la psychologie, la sociologie. C'est ce que va s'efforcer de faire la Semaine sociale de Nancy. Si à la solution du problème posé, *quels sont et quels doivent être les rapports de la femme et de la société ?* chacune de ces sciences apporte des éléments utiles, aucune ne saurait prétendre, isolée ou unie aux autres, le résoudre entièrement. Car pour connaître à fond la *nature* de l'être humain, homme ou femme, tout rempli de réalités spirituelles, c'est à une métaphysique qu'il faut nécessairement faire appel. En fait, les grands systèmes philosophiques comportent toujours une notion, vraie ou fausse, de la personnalité en général, et de la personnalité tant masculine que féminine (1). Fidèle à ses traditions, la Semaine sociale de Nancy interrogera les sciences, dans leur domaine propre, et la métaphysique, sans laquelle nous n'apprendrions rien que d'incomplet : toutefois, puisqu'il est difficile d'épuiser en six jours une étude si vaste, la Semaine va s'attacher à quelques aspects que les besoins actuels recommandent à l'attention de la conscience publique ; sur ces points précis, elle s'efforcera de mettre à jour la pensée chrétienne.

Ma tâche n'est qu'introductive ; s'il est vrai que bien définir les données d'un problème c'est la première et la plus indispensable condition pour le bien résoudre, il me semble que la question de la femme, eu égard aux préoccupations et aux besoins de notre temps, peut être posée dans les termes suivants : Est-il vrai que, pour déterminer ce que la femme doit à la société et ce que la société doit à la femme, il soit indispensable de faire état d'un troisième facteur, la famille ? Autrement dit, pourquoi celle-ci est-elle une donnée absolument essentielle du problème de la femme et réagit-elle nécessairement sur les rapports de la femme avec la société au sens le plus large et dans toutes les manifestations de la vie professionnelle, politique, nationale, internationale ?

L'étude de cette unique question comportera trois parties :

Examen de quelques témoignages ;
Réponse du catholicisme ;
Applications à tirer de la réponse du catholicisme.

(1) C'est ce qu'a magnifiquement démontré M. J. VIALATOUX dans son étude sur *La personne féminine*, 1 br., Lyon, 1923.

PREMIÈRE PARTIE

Examen de quelques témoignages (1)

Est-il nécessaire d'affirmer que les esprits se divisent sur la question que nous abordons comme sur tous les problèmes primordiaux de l'heure présente ?

I. — La « femme forte », c'est la mère de famille.

C'est par la famille et dans la famille, disent les uns, que la femme accomplit sa destinée ; ceux qui pensent ainsi trouvent une éternelle jeunesse, une pressante actualité dans un texte sacré, vieux de trois mille ans, où l'auteur inspiré — le roi Salomon, au dire des interprètes — fait l'éloge de la « femme forte » dans la personne de sa mère :

Qui trouvera la femme forte ? Elle est précieuse comme les joyaux qu'on va chercher au loin, jusqu'aux extrémités du monde. Le cœur de son époux met en elle sa confiance, et il n'aura pas besoin des dépouilles remportées sur l'ennemi. Et elle y répondra en lui faisant le bien et non le mal, tous les jours de sa vie. Elle s'est procuré la laine et le lin et elle a travaillé avec l'adresse de ses mains. Elle a été comme le navire du marchand, portant de loin son pain. Et la nuit elle s'est levée, et a donné à ses domestiques leur portion et à ses servantes leur nourriture. Elle a considéré la valeur d'un champ et elle l'a acheté, et du fruit du travail de ses mains elle a planté une vigne. Elle a ceint ses reins vaillamment et elle a affermi son bras. Et elle a goûté, et a vu que son négoce est bon : sa lampe ne s'éteindra point dans la nuit. Elle a mis la main aux travaux forts, et ses doigts ont pris le fuseau. Elle a ouvert sa main au pauvre et elle a étendu ses mains vers l'indigent. Elle ne redoutera pas pour sa maison les froids de la neige, car tous les gens de sa maison ont des habits doubles. Elle s'est fait des étoffes de tapisserie ; le lin et la pourpre sont ses vêtements. Son mari a de l'honneur dans les assemblées, lorsqu'il siège avec les princes du pays. Elle a fait un linceul et l'a vendu, et elle a vendu une ceinture au marchand chananéen. La force et la beauté la revêtent, et au dernier jour elle rira. Elle a ouvert sa bouche à la sagesse, et la loi de clémence est sur sa langue. Elle a surveillé les sentiers de sa maison, et n'a point mangé son pain dans l'oisiveté. Ses fils se sont levés et l'ont proclamée très heureuse : son mari aussi, et il l'a louée. Beaucoup de filles ont amassé des richesses ; toi, tu les as toutes dépassées. Trompeuses sont les grâces du visage, vaine est la beauté : la femme qui craint le Seigneur, c'est elle qui sera louée. Louez-la à cause du fruit de ses mains, et que ses œuvres fassent son éloge dans les assemblées (2).

Admirons, disent d'excellents juges, non seulement l'incomparable poésie de ce texte, mais tout ce qu'il contient de réalité vivante, palpable, *économique*, aussi bien que psychologique et morale. Chaque détail, si pittoresque, met en lumière que si la femme remplit une vocation, *sa* vocation, en servant la famille, c'est aussi dans ce service qu'elle réussit à développer merveilleusement sa personnalité de femme. Si donc la femme est appelée au service de la famille, si elle est faite pour la famille, on peut dire aussi et avec non moins de raison que la famille est faite pour la femme, pour lui permettre d'atteindre

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.
(2) *Prov.* XXXI, 10-31 ; ce texte est lu à l'Épître de la messe du Commun des saintes Femmes.

sa fin personnelle. Remarquons d'ailleurs qu'elle n'est point occupée dans sa maison, comme dans un monde fermé. Elle traite avec les marchands ; elle nourrit ses serviteurs ; elle rassemble les indigents d'alentour. Et si, chargé du gouvernement de la chose publique, le mari a de l'influence lorsqu'il siège avec les sénateurs du pays, c'est qu'il a profité des avis et de l'expérience de son épouse.

Ainsi, dit-on, la sagesse des siècles proclame la vocation familiale de la femme. C'est en servant la famille qu'elle sert le mieux l'Etat.

Fénelon ne pensait pas autrement que l'auteur du *Livre des Proverbes* : « Les occupations des femmes ne sont guère moins importantes au public que celles des hommes, puisqu'elles ont une maison à régler, un mari à rendre heureux, des enfants à bien élever. » Il ajoute que leur influence déborde infiniment le foyer domestique et qu'elles décident « de ce qui touche le plus près à tout le genre humain ; car les hommes ne peuvent, par leurs délibérations, accomplir aucun bien effectif si les femmes ne les aident pas à l'exécuter ».

La maison n'est-elle pas un petit monde, une administration et un gouvernement où toutes les aptitudes trouvent leur place, toutes les facultés leur épanouissement ? C'est là que la femme donne le mieux la pleine mesure de sa valeur. Aussi bien, puisqu'une certaine division du travail s'impose entre l'homme et la femme, n'est-il pas naturel et logique que ce soit le mari qui affronte les routes, parte à la croisade ou à la guerre, manie la charrue, dirige l'usine, gouverne le pays, tandis que la femme nourrit les enfants, les éduque, garde la demeure et administre la maison ? De ces deux tâches, la seconde n'est pas la moins belle. Verlaine l'a dit en une heure de clairvoyance :

> L'humble vie aux travaux ennuyeux et faciles
> Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.

Altruiste par penchant naturel, la femme n'est pas heureuse quand son besoin de s'occuper des autres n'est pas satisfait. « Celle qui n'a personne pour qui se passionner et agir ; qui n'a pas de malheureux à soulager et dont elle soit la consolation ; qui ne trouve pas d'emploi à son instinct altruiste ; qui n'est pas maîtresse d'école ni Sœur de charité ; celle-là s'aigrit et se déforme physiquement et moralement. » (1)

Mais, où la femme peut-elle déployer plus largement le don d'aimer et de se dépenser qu'au foyer ? Quand est-elle plus heureuse qu'aux époques de sa vie où les soins des enfants absorbent ses forces physiques et morales ? Et fait-elle un troc avantageux quand elle échange contre les plaisirs artificiels du monde, ou je ne sais quel égocentrisme contraire à sa vraie nature, l'humble et âpre félicité d'être la nourrice, l'éducatrice de ses enfants ? Comme l'a dit un écrivain dont la fine psychologie sut pénétrer tous les replis de l'âme féminine, « la médiocre poésie peut désenchanter la femme de la vie quotidienne du foyer, la suprême poésie la lui fait goûter, aimer, vénérer » (2).

D'ailleurs — le *Livre des Proverbes* l'avait déjà noté, — le foyer digne de ce nom n'est ni une prison, ni un gynécée, car la femme qui exerce sur la famille sa royauté vigilante et tendre doit se préoccuper de tous les contre-coups de la vie extérieure sur celle du

(1) Gina Lombroso, *L'âme de la femme.* Traduction française, 1 v., Payot, Paris, 1926, p. 25.
(2) Lucie Félix-Faure Goyau, *Fémina*, du 1er juin 1908.

foyer. Par exemple, la cité lui demande des enfants ; elle ouvre des écoles, des ateliers, des casernes où ces enfants vont être entraînés à la vie professionnelle, civique, militaire et nationale ; comment la mère n'aurait-elle pas son mot à dire sur l'éducation que la société politique prétend donner à ses enfants, sur le régime de la vie professionnelle, qui intéresse leur moralité et leur développement, sur le régime militaire et la défense du pays, qui doivent influer à un si haut degré sur leur avenir ?

En un mot, définir la femme et son rôle dans la société, c'est, de toute nécessité, faire entrer en ligne de compte la famille, puisque c'est par le service de la famille que la femme remplit sa tâche sociale.

Tel est, aujourd'hui, le témoignage d'une portion au moins notable de l'opinion publique. Il convenait de l'enregistrer tout d'abord.

II. — Prenons garde aux exigences de « la lutte pour la vie »

Voici un autre témoignage qui complète le premier. Ceux qui l'apportent sont loin d'être les ennemis de la famille. Mais ils prétendent que la femme, par la force des choses, contrairement à ses propres aspirations, est souvent conduite, aujourd'hui, à chercher sa voie hors de la famille. Ce n'est pas de propos délibéré, mais malgré elles, que tant de femmes tournent le dos à leur vocation naturelle, qu'elles s'éloignent du service familial, où elles trouveraient, en effet, le développement de leur personnalité et les plus solides garanties de bonheur. Mais combien de familles, où grandissent des jeunes filles, sont, en fait, désorganisées, en notre temps de crise familiale ! Celles-ci sont réduites à se frayer elles-mêmes, à leurs risques et périls, un chemin dans la vie. Combien d'autres ne veulent pas être à charge à leurs parents et ne trouvent pas, au foyer paternel, l'emploi de leur activité productive : il faut bien qu'elles aussi affrontent, sur le terrain professionnel, une lutte implacable pour la vie, et courent tous les hasards et les périls qui en sont inséparables.

Elles gardent peut-être l'espoir que cet exode de leur activité hors du foyer ne sera que temporaire et qu'un jour le mariage et la maternité les rendront à ce qu'elles considèrent avec raison comme leur vocation naturelle. Mais, dans beaucoup de cas, cet espoir qui les relie à une famille en puissance est cruellement déçu. Car la guerre a créé le plus fâcheux des déséquilibres entre les deux sexes. Privant la société de tout ce que la jeunesse masculine avait de meilleur en fait de promesses de vie, la guerre a réduit au veuvage ou au célibat perpétuel des millions de vies féminines. Pour celles qui ne seront jamais épouses et mères, la solution du problème que pose leur condition de femmes ne doit-elle pas être cherchée hors de la famille selon le sang ? Car le temps n'est plus où les habitudes sociales et les possibilités économiques autorisaient les sœurs et les tantes à vivre sous le manteau du foyer familial et à payer en services quasi maternels la protection et la sécurité que leur donnait la vie de famille.

La jeune fille, la femme doivent donc s'armer pour la lutte redoutable du pain quotidien. « Si vous voulez, disait récemment aux jeunes filles de France un apôtre expérimenté, que la vie ne vous broie pas, faites-vous plus fortes qu'elle par la foi et le travail. » (1)

Que la femme, d'ailleurs, ne regarde pas avec tro

(1) Pierre l'Ermite, préface de *La femme aux yeux fermés*, 1 v., Paris, 1926.

de timidité cette perspective sévère. Car elle a la faculté naturelle de s'adapter, mieux que l'homme, à toutes les situations, et d'y rendre d'éminents services, sous l'aiguillon du devoir ou de la nécessité.

N'a-t-on pas vu, pendant la guerre, les femmes assumer les tâches les plus viriles, conduire la charrue, prendre en main la comptabilité, remplacer les maris dans les travaux les plus compliqués, diriger des usines, inspecter des exploitations ?

Le mariage ne donne pas toujours à la femme la sécurité du pain quotidien. L'abandon, le divorce, la maladie du mari, son intempérance, sa mort, ce sont là autant d'éventualités qui peuvent obliger la femme à gagner sa vie hors de la maison. Et sans aller jusqu'à ces extrémités, que de femmes mariées, que d'épouses et de mères, que tant de devoirs familiaux devraient retenir, sont contraintes, en vertu d'une implacable nécessité, de fournir un appoint au budget domestique en travaillant à l'usine, et délaissent, au moins en partie, le gouvernement de la maison !

Au XIe Congrès international des Syndicats chrétiens de l'industrie textile, qui s'est tenu à Anvers du 23 au 26 août dernier, le rapporteur, Mlle Woitasky, a dénombré, par pays, les femmes occupées dans l'industrie. Quelques chiffres sont particulièrement significatifs. En Allemagne, par exemple, sur 546 523 ouvrières que comptait, en 1924, l'industrie textile, le nombre des femmes mariées atteignait 33 pour 100. En Belgique, sur 22 617 femmes occupées dans 68 centres industriels, figuraient 7 634 femmes mariées, soit 33,8 pour 100. En Suisse, l'industrie textile comptait 60 014 femmes, et, parmi ces dernières, 19 296 ouvrières mariées, soit 32,1 pour 100. En Tchéco-Slovaquie, le contingent des femmes mariées et des veuves atteignait 44,1 pour 100 des ouvrières.

L'exercice d'une profession extra-familiale par la femme, et plus spécialement par la femme mariée, voilà le point sensible, le fait nouveau, caractéristique entre tous, issu du régime économique à base d'individualisme. Le travail féminin a été longtemps, il est encore, en certains milieux, le prolongement naturel de la vie domestique.

Par exemple, dans le domaine rural exploité par la famille, dans l'atelier ou au magasin familial, l'activité économique de la femme n'est que le prolongement de son activité domestique et s'harmonise avec ses devoirs d'épouse, de mère ou de fille. Mais la vie d'usine ou de bureau l'arrache plus ou moins à sa tâche familiale. Si le budget familial s'enrichit d'un salaire d'appoint, que de charges nouvelles il supporte du fait que la mère ou la jeune fille n'exerce plus sa fonction familiale et qu'il faut confier à des mains mercenaires des tâches aussi indispensables que le lavage du linge et l'entretien des vêtements, quand ce n'est pas la garde des enfants ! Pour l'éducation de ceux-ci et le bien moral de la famille, l'exercice, par la mère, d'une profession extérieure est souvent un désastre irréparable.

Le fait a été maintes fois constaté ; mais il arrive qu'on se résigne à « l'inévitable ». Nécessité fait loi, dit-on ; et à l'aide de palliatifs, parfois très méritoires, crèches, pouponnières, salles d'allaitement, congés pour femmes en couches, enseignement ménager, des hommes de bon vouloir essayent de concilier tant bien que mal la vocation naturelle de la femme, qui l'appelle au mariage et à la maternité, et les conditions économiques, qui l'attirent à l'usine ou au bureau.

Voilà donc un second témoignage dont il est impossible de ne pas constater la gravité. Des femmes, en très grand nombre et à des degrés divers, sont entraînées à vivre plus ou moins loin de l'atmosphère familiale, des affections et de la sauvegarde du foyer, souvent même sans espoir sérieux de relier leur activité sociale au bien commun d'une famille. Ceux qui constatent ces faits, aussi longtemps qu'ils gardent le plein respect de l'institution familiale, qu'ils ne se contentent pas de faire « la part du feu », qu'ils n'ont pas une foi exagérée en de vains correctifs, apportent un témoignage qui complète, mais ne contredit pas le premier.

Dire que la femme est souvent condamnée par la vie contemporaine à se faire une place au soleil, hors de la famille, ce n'est point proposer un idéal, c'est constater, pour la femme chargée de famille, une servitude anormale, et, pour la femme vouée au célibat, un risque nouveau qui l'expose à sacrifier au bien-être la moralité. Ce risque inévitable entraîne un double devoir : d'une part, diminuer autant que possible, par des précautions extérieures, la gravité du risque ; de l'autre, préparer la femme à l'affronter.

Tout autre est la tendance du troisième témoin auquel il nous faut maintenant donner audience. La voie extra-familiale est enseignée par lui à la femme, de propos délibéré, en opposition directe et radicale avec le premier témoignage, dont nous avons recueilli les traditionnels enseignements.

III. — Libérons la femme des « servitudes familiales ».

Les témoignages que nous allons grouper ici n'ont pas tous le même degré d'intransigeance, mais, à les examiner de près, on reconnaîtra qu'ils obéissent à une même tendance : pour rendre justice à la femme, la libérer, donner plein essor à ses facultés, il faut l'affranchir de certaines servitudes d'ordre familial et domestique.

La condition de la femme n'est-elle pas toute pénétrée d'injustice ? Dès l'instant où elle s'engage dans les liens du mariage, la voilà soumise à l'autorité d'un homme qui ne lui est pas supérieur au regard de la nature, qui peut même, en fait, lui être fort inférieur au point de vue de la valeur intellectuelle et de la dignité morale. Dans la société, la femme n'a ni les mêmes droits, ni les mêmes avantages, ni le même prestige que l'homme. A qui vont les postes les plus rémunérateurs de la vie publique et privée, les honneurs et le pouvoir ? A l'homme. Et quelle est l'éternelle mineure, la perpétuelle sacrifiée ? La femme.

Il y a plus. Pourquoi l'opinion publique fait-elle un crime à celle-ci d'actions qu'elle excuse chez l'homme et auxquelles parfois elle applaudit ? Astreindre la femme à une morale plus exigeante est à la fois illogique et injuste.

Il faut donc supprimer toutes ces distinctions factices et souvent pharisaïques que les lois et l'opinion s'obstinent à maintenir entre les deux sexes. Que sera la condition de la femme ? Exactement celle de l'homme. « La condition domestique de la femme est bonne, a dit M. Paul Lapie, quand on lui reconnaît des droits presque égaux ou supérieurs à ceux de son mari. Prenant la situation du mari comme l'unité qui sert à mesurer celle de la femme, nous disons que la situation de la femme est bonne quand elle s'en rapproche. » (1)

D'autres vont plus loin, et ce qu'ils appellent « une même morale », « un même droit pour les

(1) Paul Lapie, *La femme dans la famille*, p. 6.

deux sexes », ce n'est même plus l'égalité dans la famille, c'est l'égalité dans l'amour libre. « La femme évoluera encore dans le sens de la liberté sexuelle, écrivait récemment M. Victor Margueritte (1), comme dans celui d'une lente mais continuelle ascension spirituelle. »

Sur les modalités de cette « liberté sexuelle », certains apportent des précisions. Ce qu'ils nomment la « vie d'aventures » doit, pour la femme comme pour l'homme, précéder le mariage. Car l'union conjugale correspond au goût de la fixité et du repos sentimental, qui vient avec l'âge, mais la vie d'instinct devance la vie de raison (2).

Amour libre et, ajoute-t-on, maternité volontaire. Le néo-malthusianisme et ses turpitudes font bon ménage avec la thèse de l'amour libre et du mariage à retardement. Les naissances ne doivent pas être laissées à l'instinct, mais être voulues et réfléchies. Plusieurs femmes, Marie Stopes, en Angleterre, Marguerite Sanger, aux Etats-Unis, ont consacré à cette propagande un zèle et un acharnement dignes d'une meilleure cause (3). Pour elles, toutes les calamités sociales, tous les fléaux : misères, infirmités, crimes même, auraient la même origine : les naissances non contrôlées. Marie Stopes a fait établir à Londres une clinique où l'on doit renseigner les femmes tant sur les causes de la stérilité involontaire, si elles s'en plaignent, que sur les moyens d'éviter la grossesse, si elles veulent prévenir ou limiter la maternité (4).

Les mœurs contemporaines ne suivent que trop — il faut bien le reconnaître — le courant qu'on veut leur imprimer, sous prétexte de « libérer » la femme. Plus d'inégalité de condition, avait-on dit, entre les sexes. Voici que les habitudes, les apparences même de l'un et de l'autre tendent, en fait, à se confondre.

Observons un pays réputé pour sa civilisation « avancée », la Norvège. Les mœurs admettent aujourd'hui, paraît-il, que la jeune fille devienne « une personne libre » après la Confirmation, qui a lieu, dans la confession luthérienne, vers 14 ou 15 ans. A partir de ce moment, les parents ne se regardent plus tenus qu'à offrir à leur fille logement et nourriture tant qu'elle séjourne chez eux. La jeune fille du peuple, pour faire face à ses frais d'habillement et de distraction, va travailler à l'usine ; celle de la classe moyenne, au bureau ; d'autres continuent leurs études en vue de la préparation d'une profession libérale, font l'apprentissage d'un métier, vont séjourner à l'étranger. Pour faciliter aux jeunes filles de la classe supérieure cette vie indépendante qu'on nomme apprentissage de la liberté, il est d'usage que le parrain, le jour de la Confirmation, remette à sa filleule une petite dot (10 000 krones, soit 13 800 fr.), qu'elle dépensera à sa guise (5).

Et l'on pourrait noter, ailleurs qu'en Norvège, bien des traits qui marquent la tendance de nos jeunes contemporaines à régler comme elles l'entendent leurs occupations, leurs distractions.

(1) Dans la *Volonté* du 26 avril 1926.

(2) Léon Blum, *Du mariage*, 1 v., Paris, 1926, 13e édit.

(3) Sur le procès intenté par Mrs. Marie Charlotte Carmichael Stopes contre le Dr catholique Halliday Gibson Sutherland et terminé le 21. 11. 24 devant la Chambre des Lords, cf. *D. C.*, t. 15, col. 301-315. Voir biographie de Mrs. Stopes, *ibid.*, col. 301, note 1. (Note de la *D. C.*)

(4) Sur ces faits et d'autres du plus haut intérêt, voir la brochure si bien pensée et pénétrante de M. Auguste Isaac, *Réflexions sur le néo-malthusianisme*, Lyon, 1927.

(5) Paul Descamps, *la Française*, du 11 septembre 1926.

Mais voici qui est plus grave : l'égocentrism effréné auquel la femme se laisse entraîner, en dépi de sa nature altruiste, la conduit à une véritabl aberration ; elle veut se faire adorer ; elle consen à être l'objet d'un véritable culte idolâtrique e souvent y provoque, sans prendre garde où cett adoration la mène, à l'abandon de la pudeur, garanti nécessaire de sa liberté, et, partant, au pire de esclavages. Folie qu'il faut condamner déjà au seu point de vue du bon goût, et qu'un écrivain con temporain a stigmatisée chez celles qu'il qualifie d l'épithète méritée de « poupées incassables » (1) « Essayez, a-t-on dit, d'attifer ainsi la princess de Clèves, Andromaque ou Iphigénie ; autant vau infliger à Roméo ou au Cid le physique de Poli chinelle. » Une femme d'esprit, Mme Dussanne, d la Comédie-Française, reproche aux accusées d'avoi tué la coquetterie, la grâce et la pudeur, et d « différer plus de leurs mères que celles-ci, à ving ans, ne différaient de Mme de Sévigné ». Mais com bien plus condamnables encore sont ces excès a regard de la prudence et de la dignité féminine ! Ca l'atténuation progressive de la pudeur livre la femm désarmée à tous les risques d'une lutte inégale o sa faiblesse ne peut que succomber (2).

Supposons que le genre incriminé, celui de l femme qui veut être adorée et qui tombe en escla vage, soit un type extrême, si nombreux qu puissent être, en certains milieux, ses exemplaires On peut noter, à des degrés moindres de décadence quelques conséquences habituelles, et en quelqu sorte passées dans les mœurs courantes, de l'indivi dualisme féminin. On pousse la femme à être e tout « libre » et on veut qu'elle soit « l'égale » d l'homme. Et il arrive que, par un étrange renver sement des choses, une cloison étanche se dresse d plus en plus entre l'activité professionnelle de hommes et les pensées de leurs femmes. Non poin parce que celles-ci sont absorbées par les soins d ménage, mais, tout au contraire, parce qu'elle s'extériorisent et veulent « vivre leur vie », elles s désintéressent, comme aux Etats-Unis, de tout ce qu occupe la pensée et l'activité professionnelle de leu mari. Au lieu de rayonner dans une certaine mesur autour du foyer, jusque dans les affaires et la vi professionnelle qui assurent l'aisance ou la richess de la famille, la femme s'abstrait de plus en plus de préoccupations, des études, des relations même d son mari. Il en est autrement dans l'agriculture dans certaines branches du commerce : comment n pas mesurer les avantages de la vie rurale, pa exemple, pour l'épanouissement de la personnalit féminine ?

Ses plaisirs et ses goûts écartent la femme indiv dualiste des affaires de son mari ; voici que, sou prétexte de l'affranchir de ce qu'on nomme l « servitudes maternelles et familiales » et de lui fac liter l'exercice d'une profession extérieure au foye on tend à « fonctionnariser », à mettre en coup administrative les actes essentiels de la vie féminin l'accouchement, l'allaitement, le soin des tout petit l'entretien de la maison, la préparation de la nourr ture et les soins ménagers. Certes, il faut distingu ici les requêtes légitimes de la puériculture, les bien faits d'une certaine intervention de l'autorité publiq et de l'initiative privée, qui veulent aider la mè

(1) Le mot est de M. François Mauriac.

(2) Voir sur ce point le livre si fortement pensé du ch noine Henri Dutoit, *Chrétiennes ou Païennes*, 2e édi Paris, 1927.

de famille à remplir sa tâche familiale, des excès où l'individualisme et le socialisme se rejoignent dans un effort de soi-disant libération féminine. C'est Bebel, le socialiste allemand, en son livre fameux sur *La femme dans le passé, dans le présent et dans l'avenir* (1), qui expose, avec une clarté significative, toute l'importance qu'il faut attacher au fait social de la réduction des tâches domestiques et au remplacement progressif des mères près des nouveau-nés par des spécialistes de la puériculture.

Hélas! si réduit que soit aujourd'hui, en certains milieux, le prétendu « esclavage » des mères, le mariage, affranchi des servitudes du passé, la maternité, exempte des soins rebutants, n'exercent pas pour cela plus d'attrait sur les cervelles émancipées des femmes. Aux Etats-Unis, 60 pour 100 des femmes ayant obtenu leurs grades universitaires ne se marient pas, et 36 pour 100 de celles qui se marient n'ont pas d'enfant ; de sorte que les trois cinquièmes des femmes les plus cultivées ne laissent pas de progéniture (2).

Etant donné l'organisation du monde moderne, ses mœurs et ses idées dominantes, les tendances de la vie politique, économique, administrative et sociale, la famille n'apparaît plus, dit-on, comme une donnée essentielle du problème de la femme.

C'est du moins ce que prétendent les témoins que nous avons convoqués. Leur témoignage — le troisième que nous ayons entendu — est en opposition formelle, irréductible, avec le premier que nous avons recueilli. Qui a raison? C'est ce qu'il faut maintenant considérer.

DEUXIÈME PARTIE

La réponse du catholicisme

I. — Pourquoi l'interroger?

Le catholicisme a voix au chapitre dans le débat auquel nous assistons. Du seul point de vue de la science positive, des titres historiques, vérifiables même par ceux dont la foi n'illumine pas l'intelligence, donnent à ses enseignements une autorité inégalée. L'histoire montre en effet tout ce qu'on gagne à s'inspirer des données essentielles du catholicisme sur la dignité de la personne humaine, sur le fondement des rapports sociaux, tout ce qu'on perd à s'en écarter. Tout spécialement en ce qui concerne la dignité de la personne *féminine*, l'observation des faits permet de constater dans quelle mesure insuffisante elle a été reconnue par les penseurs, respectée par les mœurs, avant le Christ, comment, après lui, elle est devenue le principe essentiel de la règle des mœurs et le signe de la vraie civilisation. Qu'était la femme avant le Christ? Qu'est-elle devenue sous l'influence de son Evangile et de sa loi? Ce sont là des faits que rien ne pourra effacer de l'histoire. Remarquons que la démonstration peut se prolonger là où, de nos jours, la bonne nouvelle n'a pas encore été portée par les missionnaires : où en est la femme, dans ces contrées? Libre ou esclave? Personne ou instrument? On peut également se demander si les schismes et les hérésies qui ont, à certaines heures de l'histoire, menacé de déchirer la robe sans couture de l'Eglise du Christ, ont eu, sur la personne féminine et ses rapports avec la société, une influence bienfaisante ou malfaisante.

(1) Traduction française, parue en 1891.
(2) André Siegfried, *Les Etats-Unis d'aujourd'hui*, 1 vol., Paris, 1927, p. 106.

Bornons-nous, ici, à quelques traits.

Résumant le verdict de l'impartiale histoire, un romancier contemporain, M. René Boylesve, a écrit tout récemment : « Le prestige, la royauté de la femme, c'est le christianisme qui les a faits ; ils disparaîtront avec lui. » (1)

M. Paul Valéry ne pense pas autrement : « Le christianisme propose à l'esprit les problèmes les plus subtils, les plus importants et les plus féconds... Qu'il s'agisse de l'égalité des hommes, des conditions des femmes, que sais-je encore? le christianisme éduque, excite, fait agir et réagir des millions d'esprits pendant une suite de siècles. » (2)

Si le christianisme a, en effet, transformé la condition de la femme, c'est qu'il a proclamé, mais en un sens tout opposé à celui d'un certain féminisme libertin, l'unité de la morale pour les deux sexes, nonobstant la diversité des devoirs que comporte la différence des situations. Cette morale, unique en son fond, est la suprême protection de la femme, puisqu'elle oblige l'homme d'autant plus rigoureusement vis-à-vis d'elle, personne comme lui, que, revêtu de plus d'autorité, il a aussi plus de responsabilité.

Les civilisations non chrétiennes portent, à leur façon, témoignage de tout ce que la femme doit au christianisme. Le droit brahmanique permettait le meurtre des enfants du sexe féminin, la cruelle pratique du suicide des veuves sur le bûcher de leur époux ; celles qui échappaient à ce douloureux destin vivaient dans le mépris et la misère. Les asiles catholiques sont remplis de ces pauvres créatures, pour lesquelles leurs compatriotes n'ont qu'indifférence et dédain (3).

A une autre extrémité du monde habité, dans les régions glacées de l'Athabaska-Mackenzie, chez les Dénés, où s'est déroulée « l'épopée blanche », dont les missionnaires Oblats de Marie-Immaculée ont été les héros, la femme gisait, il y a soixante ans, dans l'avilissement le plus complet, vraie souffre-douleur, esclave de l'homme, qui la prenait comme épouse, la prêtait, l'échangeait, la rejetait, la vendait selon son bon plaisir.

L'homme, en fait de travail, allait à la chasse, tuait la bête, un point c'est tout. A la femme incombait le reste, depuis le dépeçage du gibier jusqu'à l'apprêt du campement. Avant que les blancs eussent appris aux sauvages à se servir de chiens, la femme était attelée au traîneau, pendant que l'homme allait et venait. La pauvre créature ne se croyait pas une âme, et son étonnement était grand quand on lui affirmait que la religion du missionnaire était pour elle aussi bien que pour les hommes.

Ecoutons l'historien de la conversion des Indiens et Esquimaux aux glaces polaires, le R. P. Duchaussois ; peu de récits sont aussi suggestifs :

En 1856, le P. Grandin consolait une Montagnaise baptisée, qui se désolait d'avoir perdu son fils :

— Pour rendre ton cœur plus fort, je te préparerai tous les jours pour faire ta première Communion, lors du passage du grand prêtre (Mgr Taché).

Comme la sauvagesse le regardait, tout ébahie, le P. Grandin répéta sa promesse :

— Me comprends-tu?

(1) *Nouvelles Littéraires*, 15 janvier 1927.
(2) *L'esprit européen*, cité par Henri Massis, *Défense de l'Occident*, 1 vol., Paris, 1927, p. 225.
(3) *Dictionnaire apologétique*, 1re édit., pp. 500 et suiv.

— Non.

— Je te dis que je vais t'instruire sur la sainte Eucharistie, pour que tu puisses communier, lors de la visite de Mgr Taché, le grand Chef de la prière.

— Je ne comprends pas, je ne comprends pas !

Déconcerté, le missionnaire appela une femme métisse, parlant français et montagnais :

— Viens donc à mon secours. Ma grand'mère me comprend pour tout, excepté pour une chose : je lui dis que je la préparerai pour sa première Communion, et elle me dît toujours qu'elle ne me comprend pas.

Après les explications de l'interprète, la grand'mère reprit :

— Ah ! oui, je comprenais ! Mais je supposais que mon petit-fils, l'homme de la prière, se trompait en me disant ce qu'il ne voulait pas dire. Qui aurait pu supposer qu'une pauvre vieille sauvagesse pût être admise à la sainte communion ?

Un sauvage du lac Athabaska vint un jour trouver le même missionnaire, après une instruction qui l'avait touché :

— Père, je comprends maintenant que les femmes ont une âme comme nous.

— Mais je n'en ai pas parlé.

— Oh ! Père, lorsque tu nous as dit que le Fils de Dieu avait pris une mère parmi les femmes de la terre, j'ai bien compris que les femmes ont une âme et un ciel, comme les hommes !

La Très Sainte Vierge Marie, prêchée par la religion catholique, fut donc la divine main qui refit à la femme, méprisée du paganisme, cette auréole de vénération et d'affection que nous ne trouvons jamais trop belle au front de nos mères chrétiennes. La sauvagesse, enfin réhabilitée, bénit, dans la forêt, Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme Le bénissent les femmes de notre civilisation, qui n'ont point oublié quelles tristes choses elles seraient encore s'Il n'était venu lever l'anathème originel : « Je multiplierai tes douleurs », et les replacer, par la prédication de ses apôtres, sur le trône de leur dignité humaine (1).

Si le christianisme élève si haut la dignité de la femme, comment toute amputation de sa doctrine, qu'elle résulte du schisme ou de l'hérésie, n'aurait-elle pas sur l'état de la femme un contre-coup dommageable ? Les historiens ont signalé, par exemple, la pauvreté intellectuelle et le peu d'influence sociale qu'eut en partage la femme de la haute société anglaise au XVIIe siècle : contraste vivant avec la femme française du même temps !

Tout le monde nous parle, à propos de la femme anglaise, de sa beauté, qui est splendide ; c'est un être humain magnifique, ce n'est pas la femme telle que l'a faite le XVIIe siècle français. Nous cherchons en vain une figure comme celle de Mme de Sévigné, de Mme de La Fayette, même comme celle de Mme de Grignan, même une intrigante spirituelle et courageuse comme nous en avons tant eu pendant la Fronde... L'Anglaise était surtout décorative et son plus grand charme, comme celui de l'Eve de Milton, était la soumission (2).

Ainsi, de tout ce que le christianisme a gagné dans l'esprit des hommes, de tout ce que l'Eglise catholique a fait pour maintenir intact l'esprit du Christ, c'est la femme qui a été tout spécialement bénéficiaire.

Ne sommes-nous pas fondés à soumettre au jugement du catholicisme la question qui nous occupe : pour définir les rapports de la femme et de la société, ne faut-il pas faire intervenir la famille ?

(1) R. P. Duchausssois, *Aux glaces polaires : Indiens et Esquimaux*, 1 v., Paris, 1922, p. 53.

(2) J. Aynard, « Une féministe anglaise d'autrefois », *Journal des Débats*, 23 octobre 1926.

II. — Ce que nous apprend le catholicisme sur le problème de la femme.

Il prend d'abord à son compte les données du droit naturel, dont les civilisations païennes avaient plus ou moins oblitéré la notion dans les esprits et les consciences.

Or, la femme est une personne : c'est cette vérité essentielle — banale en apparence et si souvent méconnue — que le catholicisme, reprenant et complétant la tradition du peuple de Dieu, a imposée aux esprits et fait entrer dans les mœurs. Quand la Nora d'Ibsen dit à son mari : « Je suis un être humain au même titre que toi », elle ne dit rien de révolutionnaire ; elle fait écho au droit naturel, dont si souvent le monde a dissipé le trésor, mais que le catholicisme a remis en honneur. Personne humaine, la femme ne l'est ni moins ni plus que l'homme, quoique son composé humain, corps et âme, puisse présenter des différences qui ne diminuent en rien sa personnalité. Personne humaine, elle l'est autrement que l'homme ; mais la substance humaine, avec la dignité qui y est attachée, est la même, chez elle et chez lui. La femme a une fin personnelle, qui ne saurait être que Dieu lui-même. Elle est donc libre vis-à-vis de son mari, de la cité, de la famille. Mais cette liberté n'exclut pas le service. Car, en tant que personne *féminine*, elle a une fonction, qui est d'aider son mari et de propager l'espèce, fonction qui lui est propre, à cause de sa féminité, et qui permet de dire que la femme est épouse et mère par nature. Elle entre ainsi dans une société, petite par le nombre, mais grande par sa fin, la famille. Comme toute société requiert une autorité, l'épouse est, tout en restant libre par nature, soumise à la puissance du mari. *Vir caput mulieris*. C'est lui, en effet, qui, à cause des traits particuliers de sa personne *masculine*, est appelé à la fonction de chef (1). Et chez l'un comme chez l'autre, ce qu'il y a de spécifiquement masculin et de spécifiquement féminin dans les fonctions est ordonné à la fin personnelle que tout être individuel trouve en Dieu seul : de son service chacun répond devant Lui.

L'enseignement révélé ne fait que confirmer et préciser les données de la raison naturelle. Le verset 18 du second chapitre de la Genèse fait dire à Dieu : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide qui lui ressemble, *adiutorium simile sibi*, ou plutôt (le mot hébreu est plus expressif encore) une aide qui lui soit proportionnée. » La femme est donc chargée d'aider l'homme dans son travail et dans la poursuite de la fin dernière. C'est là sa mission primordiale : la femme est compagne, *socia*; elle complète l'homme, achève avec lui l'humanité, soit qu'elle s'unisse à

(1) Nous avons traité ailleurs (Semaine sociale de Lyon) la question de *l'autorité*, tant dans la société conjugale que dans la société paternelle, formée des parents et des enfants. Cette autorité est au service du *bien commun* de la famille. L'*institution* familiale repose sur l'existence d'un pouvoir dont le père est le chef suprême et auquel la mère participe par sa fonction maternelle. Comme l'a dit spirituellement au Sénat belge Mgr Deploige, à propos de la réforme des articles du Code sur l'autorité maritale, dans le ménage, « le mari est ministre des affaires étrangères et président du Conseil, la femme est ministre de l'intérieur ». (Cf. Georges Renard, *Le droit, l'ordre et la raison*, 3e série, Paris 1927, p. 413.)

lui par le lien du mariage, soit que, demeurant vierge, elle fournisse, au service du bien commun, le concours de sa personnalité féminine. Toutes les formes de son activité sont dans la logique d'un seul et même plan divin : la femme « aide proportionnée » de l'homme. La réciproque, que Dieu n'énonce pas, tant elle est évidente puisqu'il s'agit de deux êtres « proportionnés », est vraie aussi : l'homme doit aider la femme. Ainsi naissent deux êtres complémentaires l'un de l'autre, non pas identiques, mais semblables, chacun procurant à l'autre les moyens de remplir sa destinée humaine et, par là, d'atteindre sa fin dernière.

C'est pourquoi le mariage a pour objet premier d'unir les époux (1), de les associer dans la vie temporelle et spirituelle, notion dont les Romains eux-mêmes avaient gardé la trace lorsqu'ils définissaient le mariage *consortium omnis vitae, divini et humani iuris communicatio*, union de deux vies, associées dans la participation au même droit divin et humain. Mais l'union des époux a elle-même pour fin la procréation et l'éducation des enfants.

Quand Adam est appelé à donner un nom à sa compagne, il l'appelle Eve, mère des vivants. Ce terme caractérise la fonction propre, l'incomparable privilège de la femme : la maternité.

La vocation de l'homme à la vie surnaturelle ne change point la similitude essentielle des deux êtres appelés à s'unir et à procréer, car, dans l'ordre surnaturel, ils gardent cette ressemblance, cette « proportion » qui les caractérise déjà dans l'ordre naturel. Comme le compagnon de sa vie, la femme est honorée personnellement de l'adoption divine ; elle reçoit, comme lui, le don de la grâce, et est appelée, au même titre que lui, à la destinée bienheureuse. Qu'aurait-elle à lui envier ? Dans la vie de la grâce, la femme peut même surpasser l'homme par l'excellence des dons divins et l'héroïcité de ses mérites.

Tout spécialement, la maternité est sanctifiée : « La femme, enseigne saint Paul, sera sauvée par la génération des enfants. » (2) Car le mariage, élevé par le Christ à la dignité de sacrement, communique la grâce ; il est l'image de l'union du Christ avec son Eglise ; aussi, sont saintes dans leur principe les œuvres issues du mariage, procréation et éducation des enfants. Elles consistent non seulement à faire naître et à élever des hommes, mais à susciter des chrétiens, à accroître le nombre des élus, à peupler le ciel. Génératrice de saints, telle est la fonction maternelle. Et l'histoire a montré, par ce que les saints doivent à leur mère, un saint Augustin, un saint François d'Assise, une Jeanne d'Arc, un curé d'Ars, que cette fonction génératrice de sainteté, les mères ont su la remplir. C'est à elles de ravitailler la chrétienté en apôtres, en prêtres et en saints.

Mais si nobles que soient les épousailles et la maternité dans l'ordre naturel et surnaturel, elles n'épuisent pas ce que le catholicisme comporte, en fait, de dignité féminine. Il est une femme, bénie entre toutes les femmes, qui a eu le privilège unique non seulement de ne pas être souillée par la faute originelle dont nos premiers parents ont transmis l'héritage à tous leurs descendants, mais de donner naissance, sans perdre sa virginité, à l'Homme-Dieu.

(1) Parfois l'on se contente de dire que le mariage a pour fin la procréation de l'espèce. Nous avons souvenir de l'importance qu'attachait le vénéré cardinal Mercier, quand ces questions étaient traitées devant lui, à ce que fût bien précisé que d'abord le mariage unit indissolublement les deux époux.

(2) *Tit.* II, 15.

Ainsi l'humanité a possédé parmi ses membres une vierge, devenue mère, mère de Dieu, associée, par un libre consentement, à l'adorable mystère de l'Incarnation, puis à celui de la Rédemption. Quand Jésus lui dira, du haut de la Croix, montrant saint Jean, qui représente toute l'humanité : « Femme, voici votre fils », par le fait même elle sera mère d'une multitude de fils, de toute la lignée ininterrompue des chrétiens, jusqu'à la consommation des siècles.

Ainsi prend sa source dans le Christ rédempteur, et en Marie, co-rédemptrice, la sanctification de la maternité selon la chair, comme aussi de cette autre maternité, au sens analogique, des femmes qui, voulant, à l'instar de Marie, garder leur virginité, élèvent, secourent, édifient leurs semblables, contribuent, par leurs prières et leurs sacrifices, à étendre ici-bas la vie surnaturelle.

Avec le Christ commence, pour se continuer à travers les siècles, la tâche sainte des vierges, des épouses, des veuves, en un mot, de la femme telle que l'a faite la civilisation chrétienne.

« Elle va, dit Tertullien, visiter les frères dans les réduits les plus pauvres ; elle se lève la nuit pour prier et assister aux solennités de l'Eglise. Elle se rend à la table du Seigneur, et pénètre dans les prisons pour baiser la chaîne des martyrs, pour répandre l'eau sur les pieds des saints. S'il vient un frère étranger, elle prépare sa maison pour lui donner l'hospitalité. » (1)

Remarquons qu'avec le christianisme s'élargit la notion de famille ; elle s'étend aux *domestici fidei*, à ceux qui sont des parents par la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements. Ainsi, grâce à cette dilatation de l'idée de famille, quantité de femmes, à qui manque, volontairement ou contre leur gré, le service d'un époux ou d'enfants selon la chair, toutes celles qui ne peuvent trouver dans une famille leur service social et le développement de leur personnalité ne manquent pas d'être pourtant d'actives et utiles pourvoyeuses du bien commun. Il ne faut donc pas regarder comme insolubles les problèmes qui intéressent le sort de tant de femmes, réduites à se frayer péniblement, sans l'aide d'une famille, un chemin dans la vie. Les vocations proprement féminines prennent libre carrière.

M. Godefroy Kurth a montré avec éclat (2) que si la femme, dans l'Eglise, ne participe pas au sacerdoce, aux pouvoirs d'ordre et de juridiction, si même elle doit garder le silence dans l'assemblée des fidèles, elle fut pourtant « l'aide proportionnée » du sacerdoce catholique ; elle a, notamment, à son foyer, propagé la foi, et, suivant le mot de l'Apôtre, « la femme fidèle a été le salut de l'homme infidèle ».

A Rome, les femmes chrétiennes ont été les introductrices de Jésus-Christ au foyer des vieilles familles consulaires. Un temps vint où, selon l'heureuse expression de l'illustre historien, « tout étant détruit du côté des civilisés, tout fut à refaire du côté des barbares » (3). L'effort réussit, avec le concours des femmes, des reines, qui préparèrent les voies aux missionnaires ou consolidèrent leur œuvre. Sainte Clotilde orienta Clovis vers le baptistère de Reims. Son arrière-petite-fille, Berthe, ouvrit aux prédicateurs de l'Evangile, à saint Augustin et à ses moines, les portes de l'Angleterre.

Au IVe siècle, saint Ambroise s'était fait le cham-

(1) TERTULLIEN, *De cultu feminarum*, XII, 10.

(2) Voir notamment *Sainte Clotilde*, Introduction, pp. I à XXIX.

(3) GODEFROY KURTH, *op. cit.*

pion ardent de la virginité ; il place au premier rang des vertus féminines la pudeur, sauvegarde essentielle de la dignité de la femme. Avec lui, selon le mot du commentateur avisé de sa morale, M. Thamin (1), le « christianisme se féminise ». Les rapports de l'homme et de la femme gagnent en spiritualité et forment contraste avec le caractère matérialiste du mariage antique et souvent aussi du mariage moderne. Car la pudeur a un lien étroit avec le véritable amour, l'amour chrétien. « S'il n'y avait point eu de vierges vouées au Seigneur, il n'y aurait point eu d'amant comme Rodrigue ni d'amante comme Chimène. » (2) Ainsi la virginité, pour autant qu'elle fait fleurir dans une société le pur amour, fortifie l'institution familiale.

Saint Ambroise n'entendait point que la femme se dépouillât des traits spécifiques de son individualité féminine et choisît les vertus de l'autre sexe comme idéal de vie. Toute la tradition chrétienne est dans ce sens. Le christianisme n'a pas tablé, pour protéger la liberté et la dignité de la femme, sur l'égalité des sexes, sur l'imitation de l'un par l'autre, mais sur leur différence. C'est en restant elle-même que la femme entretient sa vraie force, attire le respect et cette courtoisie indéfinissable qu'a connue et pratiquée le moyen âge, au temps de la Chevalerie.

Dans tous les siècles, le culte de la Vierge Mère a été, en pays catholique, la douce sauvegarde tant de la vertu des femmes que du respect des hommes envers les femmes. Plus ce culte s'affirme et s'épanouit, plus grandit l'influence des femmes. On le vit bien au XVIIe siècle. Dans les pays soumis à l'influence de la Réforme, le culte marial s'éclipsa et, du même coup, le rayonnement féminin dans la société s'affaiblit. En France, au contraire, l'action de la femme fut considérable, en même temps que le culte marial trouva des formes nouvelles dans la littérature et dans la spiritualité catholiques (3).

Que dire enfin de la collaboration si efficace, à chaque page de l'histoire du catholicisme, des saints et des saintes : un saint Jérôme et une sainte Paule ; un saint François et une sainte Claire d'Assise ; un saint François de Sales et une sainte Jeanne de Chantal. Il est donc vrai que, dans tous les domaines de l'activité, la femme complète l'homme et lui fournit « l'aide proportionnée ».

Saint François d'Assise eut parfois la tentation de se retirer de son œuvre pour montrer qu'il n'était rien qu'un serviteur inutile. « Les *Fioretti* racontent que, dans un de ces doutes, François eut recours à Claire. Elle répondit qu'il n'avait qu'à persévérer sans s'inquiéter de rien ; tant pis pour lui : le salut des âmes avant tout... Légendaire ou non, ajoute M. Louis Gillet, le dernier historien de saint François, je crois ce trait d'une vérité profonde. Souvent les lumières de la femme savent dissiper les troubles, les craintes de la route. Le bon sens féminin, l'intuition, le cœur, voient clair où l'homme hésite et s'embarrasserait de monstres et de chimères. Même dans les vies de saints, la femme joue son rôle, ne fût-ce que celui de la sœur ou de la mère : c'est à deux que la nature trouve son équilibre, et souvent dans le couple, c'est l'homme qui est le plus faible. » (4)

(1) Raymond Thamin, *Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle*, 1 v., Paris, 1895.
(2) Raymond Thamin, *op. cit.*
(3) Flachaire, *La dévotion à la Sainte Vierge dans la littérature classique au commencement du XVIIe siècle*, 1 v., Leroux, Paris, 1916.
(4) Louis Gillet, « Sur les pas de saint François d'Assise », *Revue des Deux Mondes*, septembre 1926, p. 131.

Il faut conclure. La réponse du catholicisme à la question de savoir si « le problème de la femme doit être résolu en fonction de la famille » n'est point douteuse. La femme complète l'homme, et leur coopération est indispensable pour élever, instruire, sanctifier l'humanité. Sans doute, cette coopération ne s'exercera pas toujours dans une famille selon la chair, puisque la virginité chrétienne est un état de vie supérieur au mariage. Mais pour le plus grand nombre le mariage est la vocation providentielle, et c'est là, dans sa fonction d'épouse et de mère, que la femme sert, ravitaille les deux cités, celle de la terre, celle du ciel. C'est là qu'elle développe ses dons de puissance et de grâce et que, de sa faiblesse même, de tout ce qui la différencie de l'homme et semble être une cause d'infériorité, elle fait une force redoutable.

TROISIÈME PARTIE

Les applications à tirer des enseignements du catholicisme

I. — Un premier bienfait.

La réponse que nous avons demandée au catholicisme nous permet d'abord de porter un jugement motivé sur les systèmes, les tendances, les lois qui *nient*, explicitement ou implicitement, la personnalité de la femme, ou qui la *dénaturent*.

Méconnaît la personnalité de la femme, tout système, toute institution, toute habitude sociale, toute mesure législative qui traite la femme non en personne, créée à l'image de Dieu et appelée à une fin personnelle, mais en instrument de lucre, de plaisir, en objet d'art propre à servir la vanité ou la gloire. « Napoléon croyait que la grande affaire des femmes était et devait être la toilette ; leur influence en toute autre chose lui déplaisait. Aussi, dans les grands cercles, ne leur adressait-il que quelques mots sur ce sujet : « Comme vous voilà bien mise ; est-ce la » mode ? Avec ce chapeau en casque, vous avez l'air » de Minerve. Vous êtes en bergère, en sultane » aujourd'hui... » (1)

Que, pratiquement, la condition de la femme soit souvent telle, il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Dans la mesure où la pornographie, les romans de luxure, les spectacles éhontés, la prostitution ont libre carrière dans une société, la femme est et reste en esclavage, le pire de tous.

Le communisme prétend libérer la femme, il lui promet l'affranchissement des servitudes du passé. Mais à ses yeux la société n'apparaît pas comme une société de personnes qui, du fait de leur destinée individuelle, auraient des droits inaliénables. Sacrifiant la personnalité, il sacrifie, par le fait même, la femme. Ce qu'il appelle « servitudes de la femme », ce sont souvent des droits sacrés que la nature a donnés à celle-ci sur ses enfants. Le communisme ne libérerait pas la femme de ce qui l'opprime et lui arracherait les garanties de liberté qu'elle garde encore.

Dénature la personnalité de la femme, sous l'apparence fausse d'un développement de cette personnalité, tout système, toute institution, toute habitude sociale, toute mesure législative qui méconnaît ce qu'il y a de spécifiquement *féminin* dans la personne

(1) « Mémoires de la reine Hortense », XI : *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1927, p. 612.

la femme. Créer entre les sexes une identité mensongère et factice, individualiser à outrance la femme, sans égard à sa vocation d'épouse et de mère, c'est travailler contre elle et forger son malheur.

La femme existe-t-elle encore ? se demandait récemment l'un des maîtres du journalisme contemporain (1). Cet être que nous voyons circuler dans les rues, cette championne de bicyclette et de tennis, cette nageuse battant des records, est-ce la femme de toujours, celle qui inspira Sophocle et Euripide, Dante et Raphaël, Corneille et Racine ? Où est sa figure éternelle, faite de tendresse, de pudeur, de sacrifice, de beauté, toute cette grâce de la femme qui prend sa source au foyer et qui grandit dans l'atmosphère du foyer ? « Prenez un poème antique ou moderne, propose Mme Gina Lombroso (2), et essayez de tourner au masculin les héroïnes les plus représentatives qui y sont décrites... Dites en conscience si les figures qui en sortiraient ne seraient pas ridicules et monstrueuses. ». Plus une femme s'élève, dans l'humanité, au degré sublime de l'héroïsme, de la gloire, Esther, les femmes de l'Evangile, Pauline, Béatrice, Jeanne d'Arc, plus elle est l'expression la plus parfaite de la féminité, plus elle est femme.

Du train où vont les choses, ne voit-on pas s'accomplir la prédiction de Mgr Bougaud : « Au lieu de femmes accomplies, nous n'aurons que des hommes manqués » (3) ?

C'est l'honneur du catholicisme de dresser à l'encontre des doctrines et des tendances qui, sous prétexte de développer la personnalité de la femme, la dénaturent, une barrière infranchissable. Le *Non possumus* qu'il oppose au divorce lui est dicté, sans doute, par l'impossibilité de briser un lien que Dieu lui-même a noué : *Quod Deus coniunxit homo non separet*; mais quelle protection pour la femme ! Car le divorce est contre elle, même quand il prétend la libérer.

On peut en dire autant du néo-malthusianisme. Un temps viendra, peut-être, où seul le catholicisme opposera à la propagande et aux pratiques néo-malthusiennes une intransigeance irréductible. Voici les curieuses constatations qu'a faites récemment à ce sujet le consciencieux observateur qu'est M. Auguste Isaac :

Ceux qui devraient (en Angleterre et aux Etats-Unis) se montrer les adversaires des nouvelles tendances comme défenseurs de la morale chrétienne, tels les pasteurs et les évêques (des Eglises protestantes), dissimulent mal leur embarras. Les sectes dissidentes, qu'on appelle les non-conformistes, ont déjà capitulé. L'archevêque de Cantorbéry, primat de l'Eglise établie, s'est déclaré incapable de prendre une attitude intransigeante, bien qu'il décourage de tout son pouvoir, affirme-t-il, l'emploi de ces méthodes...

Au Congrès des religions non catholiques qui a eu lieu à Stockholm en 1926, la question a fait l'objet d'une discussion passionnée. La conclusion des rapporteurs protestants américains a été négative, celle des Eglises anglaises est restée douteuse, adversaires et partisans conservant leur position.

Pendant ce temps, le clergé catholique, tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, reste absolument intransigeant, et la campagne antimalthusienne auprès des ouvriers américains est menée avec autant d'énergie que d'intelligence par une association qui s'intitule Conférence catholique pour le bien-être. Ses tracts sont très remarquables et font nettement ressortir que la moindre concession aboutit à la perversion des individus et à la décomposition de la société (1).

Juger les mouvements qui intéressent la femme, les combattre si la femme et la famille doivent en être victimes, les soutenir si la femme et la famille doivent en tirer une nouvelle force, telle est la conséquence logique des enseignements du catholicisme.

Aussi, sous sa lumière, pouvons-nous, à propos du féminisme, définir nettement notre position. De deux choses l'une, disons-nous aux adeptes du féminisme : si, par ce vocable, vous entendez affirmer la personnalité de la femme et, seconde vérité aussi importante que la première, sa personnalité *féminine*, avec tous les droits et les devoirs qui en découlent, alors, nous sommes avec vous, il nous est non seulement permis, mais commandé, d'être féministes ; si, au contraire, vous perdez de vue que l'homme et la femme sont deux êtres complémentaires, appelés ensemble à multiplier l'espèce humaine, si vous niez que cette aide réciproque et proportionnée se déploie dans la famille, alors nous ne sommes pas féministes ; il nous est non seulement permis, mais commandé de vous combattre (2).

A cette même lumière encore, on peut essayer d'établir la synthèse de ce que la femme doit à la société et de ce que celle-ci lui doit. A la société humaine, la femme doit le concours des dons naturels ou acquis qu'elle possède ; à elle comme à l'homme s'adresse le précepte de ne point laisser enfouis ses talents, mais de les faire fructifier, en les rapportant à l'exercice de la maternité, au moins spirituelle. La femme sert la société dans la mesure où elle est, à l'image d'Eve et de Marie, « mère des vivants » : mère selon la chair et selon l'esprit si c'est sa vocation, mère seulement selon l'esprit, si Dieu l'appelle à l'état de virginité. A ces devoirs correspondent des droits : la femme est une personne, donc elle a le droit de n'être jamais traitée comme un instrument de luxe, de plaisir, d'enrichissement ; elle est une personne *féminine*, donc elle a droit à ce que soit respecté, dans la cité, le primat de la famille ; elle a droit à ce que les institutions sociales et les lois du mariage entourent et soutiennent la double assistance que se doivent les époux ; elle a droit à ce que prévale, sur tous les terrains et dans tous les domaines, une politique de la famille.

II. — Quelques applications pratiques.

Est-il nécessaire d'affirmer que les applications particulières qui vont être passées en revue, et qui nous paraissent découler logiquement des enseignements de l'Eglise, n'ont point été toujours formellement énoncées par elle, et restent, dès lors, soumises à son jugement ?

Les premières conséquences à tirer des principes regardent la vie professionnelle.

Remarquons d'abord que le travail professionnel de la femme peut n'être que le prolongement de la vie domestique et familiale. Il en est ainsi, le plus souvent, à la campagne. Dans l'exploitation rurale, l'épouse, la mère, la fermière, c'est tout un. A la campagne, la femme donne l'exemple le plus complet de la variété de ses aptitudes : activité, ingéniosité, mémoire, goût des traditions ; c'est là qu'elle montre

(1) Pierre l'Ermite.
(2) *L'âme de la femme*, p. 21.
(3) *Le Christianisme et les temps présents*, 4 vol., Paris, 1878, tome I, p. 224.

(1) *Réflexions sur le néo-malthusianisme*, p. 6.
(2) C'est ce que, dans des termes très rapprochés de ceux que nous proposons, enseigne notre ami M. Vialatoux, *La personne féminine*, pp. 17 et 23.

comment ses qualités féminines la prédisposent merveilleusement à compléter l'homme et à s'acquitter de deux tâches qu'elle associe, sans que jamais l'une contrarie l'autre : élever les enfants et manier l'instrument de travail qui les fait vivre.

Mais ailleurs, au bureau, à l'usine, dans les professions libérales même, que de questions soulève le travail de la femme!

Ne condamnons pas, par principe, comme l'ont fait certains, ce travail extérieur à la famille. Sans doute, la jeune fille, être de douceur et d'intimité, n'est pas jetée sans péril dans le va-et-vient brutal de la rue, des transports, de l'atelier, du bureau. Il est également vrai que les aspirations altruistes de la femme risquent d'être souvent contrariées, heurtées, dans des milieux où l'intérêt personnel est généralement l'aiguillon principal de l'activité laborieuse, où les égoïsmes entrent en conflit. Sans doute, enfin, l'administration d'une maison est pour toute femme l'occupation type, parce qu'elle y trouve, jusque dans les tâches les plus monotones et les plus fastidieuses, la satisfaction du besoin de tendresse qui tourmente son âme, et qu'elle y exerce l'ensemble de ses facultés. Tout cela est vrai ; mais combien de femmes n'ont pas le choix! Elles ne trouvent ni à s'occuper ni à gagner leur vie au foyer : les voilà forcées, pour ne pas rester dans l'oisiveté, d'adopter une profession. Vivre par son travail ou mourir de faim..., à moins que ce ne soit de honte, tels sont les termes du dilemme qui se présente et qui oblige quantité de femmes à prendre une profession.

Laquelle choisir et quelles garanties sont nécessaires?

Supposons d'abord, pour simplifier la question, qu'il s'agisse d'une jeune fille. La profession n'aura, sans doute, pour elle, du moins elle le croit, qu'un caractère provisoire. Mais combien de fois, pour des raisons diverses, le provisoire devient définitif! Redoutable, en tout cas, apparaît le problème de l'orientation professionnelle. Des spécialistes expérimentés font aujourd'hui intervenir la physiologie et la psychologie dans l'établissement des fiches d'orientation et des tests qui permettent à chaque intéressée de choisir judicieusement son métier. Souhaitons que ces méthodes scientifiques tiennent pleinement compte de la nature *féminine* de la jeune fille, de sa vocation au mariage, de son éventuelle maternité. C'est dans l'examen du délicat problème d'une carrière pour la femme qu'il importe de ne jamais dénaturer la personnalité féminine.

Qu'il y ait des professions où la femme puisse exceller, réussir mieux même que l'homme, oui certes. Nous ne pouvons songer à les énumérer ici : disons seulement que celles qui se rapprochent le plus de la vocation naturelle de la femme et qui comportent des tâches quasi-maternelles, éducatives, domestiques, sont en première ligne. Comme directrice d'école, de refuge, d'œuvre de bienfaisance ; chargée d'un enseignement, gouvernante ou institutrice ; médecin d'enfants ou gynécologue ; directrice d'une maison de commerce (petite ou moyenne), d'un petit atelier artisanal, la femme est hautement qualifiée, précisément parce qu'elle est femme. Rappelons-nous le rôle qu'elle a joué, souvent prépondérant, dans la vie économique, à l'époque de transition de la petite à la grande industrie. Si, aujourd'hui, la conduite des grandes entreprises appelle en général des qualités viriles qui, d'ailleurs, peuvent se rencontrer dans des femmes d'élite, la concentration économique n'a pas pour cela exclu la femme d'un certain rôle directif dans des services spéciaux qu'on appelle, d'un nom qui a fait fortune, « services sociaux » de l'industrie. C'est là que surgissent vocations si parfaitement féminines et quasi mat[...]nelles d'infirmières-visiteuses. Souhaitons que [...] femmes de la haute bourgeoisie industrielle s'in[...]ressent personnellement à ces services et y prenn[...] une part active, afin que cesse le divorce souv[...] trop accusé entre le travail professionnel du mari [...] l'occupation, quand ce n'est pas l'inoccupation, [...] la femme.

Le choix judicieux de la profession n'est pas [...] seul problème que soulève la nécessité, pour tant [...] femmes, de s'occuper hors du foyer.

Quel que soit l'apprentissage auquel va s'adonn[...] la jeune fille qui a fait choix d'une profession, il co[...]vient qu'il soit doublé d'un autre, en vue de l'éd[...]cation familiale, maternelle ou ménagère. En out[...] il n'est pas bon que la jeune fille, si sa professi[...] l'oblige à se fixer en dehors de la maison paternel[...] vive seule ou dans une pension dont les hôtes [...] renouvellent sans cesse. « Elle souffrirait alors, [...] fort bien Mme Gina Lombroso, de l'absence de [...] petit monde fixe et stable de personnes à aimer, [...] qui se consacrer. » C'est l'honneur des œuv[...] diverses, dites de « protection de la jeune fille [...] d'avoir pourvu, dans une mesure qui ne sera jam[...] trop large, à ce besoin essentiel.

Mais, de tous les problèmes que soulève la vie p[...]fessionnelle des femmes, le plus important, et au[...] le plus délicat, est celui du travail de la fem[...] mariée, hors de chez elle, et spécialement du trav[...] d'usine.

En théorie, tout le monde le condamne. Nous av[...] cité les statistiques de Mlle Woitasky. Elles sont ac[...]blantes. Ajoutons que si, grâce à certaines insti[...]tions, comme les consultations prénatales et [...] chambres d'allaitement, les femmes qui travaille[...] à l'usine peuvent ne pas avoir à déplorer plus [...] pertes d'enfants à naître ou nouveau-nés que [...] femmes travaillant chez elles, en revanche, les s[...]tistiques de criminalité prouvent que l'absence de [...] mère, ouvrière ou employée, est une cause f[...]quente de délits infantiles. Mlle Woitasky dit [...] 89 pour 100 des jeunes déliquants appartiennen[...] des familles dont la mère est morte, ou malade, [...] exerce un travail salarié.

Ainsi, c'est essentiellement le bien moral de [...] famille que le travail extérieur de la mère met [...] cause et compromet.

Encore une fois, tout le monde rejette, en théo[...] ce genre de travail ; mais on s'y résigne en pratiq[...] et on crée des palliatifs, qui assurent des soins ma[...]riels à la femme et aux enfants, mais ne peuv[...] suppléer l'éducation maternelle, nécessairement défa[...]lante (1).

Il doit y avoir une solution meilleure. Elle [...] inscrite au cœur même des études traditionnelles [...] catholicisme social et, par les allocations familial[...] elle passe peu à peu dans la pratique. Le salaire d[...] nourrir le travailleur « sobre et honnête » dans [...] conditions de vie sociale où il est placé et avec [...] charges de famille qui lui incombent. « Le travail [...] l'homme devrait être suffisamment productif et su[...]samment rémunéré », disait récemment à Bordea[...] qu'il administra comme maire, un industriel, M. F[...]lippart, « pour dispenser la femme qui est mère, [...]

(1) A tout considérer, le travail professionnel à domi[...] est, en cas de nécessité, préférable, pour la femme mar[...] au travail professionnel d'usine. Mais une certaine ré[...]mentation du salaire des ouvrières à domicile s'imp[...] contre les abus, toujours à craindre, du sweating-syst[...] (Loi du 10 juillet 1915.)

ut et doit l'être encore, de tous les travaux qui éloignent de la maison, où est sa place. » (1)

L'entreprise ne peut pas, dira-t-on, sans s'exposer à la ruine, couvrir les charges familiales de tout son personnel. C'est précisément ce qui commande aux entreprises d'une même profession de coordonner leurs efforts. La profession accomplit alors ce que l'entreprise isolée ne peut pas faire : elle remplit sa fonction naturelle et devient l'organe d'une justice distributive et sociale qui achève ce qu'a commencé, dans l'entreprise, la justice commutative. Il appartient à la loi de poser l'obligation des allocations familiales ; à la profession organisée d'en fixer le taux, les modalités, et d'en assumer la gestion. Le but à atteindre doit être la restauration d'une vie familiale digne de ce nom au foyer des travailleurs et, en premier lieu, la réintégration à ce foyer de la mère de famille.

Si de la profession féminine nous passons à la culture féminine, disons simplement qu'il est nécessaire que la femme ait des clartés sur tout. La faculté d'intuition qui lui est naturelle la renseigne souvent sur des choses que l'homme ne connaît pas, ou sait mal, et qu'elle lui apprend ; la connaissance religieuse fait d'elle, à défaut d'autres sciences, une âme déjà cultivée, comme tant de nos grand'mères, qui n'avaient point de lettres et qui n'en étaient pas moins fort instruites ; mais là ne se borneront pas ses études. Il ne faut pas que les mères ne reçoivent qu'une instruction rudimentaire. Car chaque foyer est, suivant une très belle définition, un sanctuaire, une école, une citadelle. La femme doit être apte à éclairer ce sanctuaire, à diriger cette école, à défendre cette citadelle. Comme personne humaine, la femme a droit de savoir ; comme personne féminine, épouse et mère, au moins en puissance, elle doit savoir.

S'il est nécessaire que la femme ait des clartés sur tout, précisément parce qu'elle est femme, éducatrice en acte ou en puissance, il est bon qu'elle ait, si ses aptitudes et les circonstances le permettent, une haute culture, une connaissance approfondie de telle ou telle branche du savoir. M. Marcel Prévost a raison de ne point comprendre « pourquoi les langues anciennes, prétendues indispensables aux hommes cultivés, seraient interdites aux femmes » (2).

Dante reconnaissait aux femmes une aptitude à la philosophie et écrivait en langue vulgaire ses traités, pour être entendu d'elles. « J'ai connu des bachelières, écrit Mme Lucie Félix-Faure Goyau, qui vont joyeusement apprendre la cuisine à l'école ménagère, pour le plus grand bien des maris futurs ; j'ai vu coudre pendant des heures une jeune étudiante en médecine qui préparait l'internat ; j'ai rencontré des agrégées qui, devenues mères de famille, élaboraient de leurs mains le trousseau d'une véritable nichée ; enfin, j'ai causé avec une mathématicienne heureuse de diriger les études de son fils. » (3)

Le droit lui-même mérite d'intéresser les femmes, sans qu'il soit nécessaire pour cela de les pousser en foule vers le barreau. Il ne s'agit pas de faire d'elles d'incorrigibles plaideuses. Mais qu'elles aient des intérêts à défendre, des patrimoines ou des entreprises à gérer, que le veuvage les oblige à prendre en mains la défense de leurs enfants, cela arrive aux femmes ; que le mouvement syndical les oblige à affronter de redoutables conflits, qu'il y ait même des magistratures féminines où elles doivent « dire le droit », tout cela peut se présenter, et montre l'utilité, pour les femmes, de quelque initiation juridique.

Ces clartés, dans le domaine du droit, ne sont-elles pas d'autant plus utiles aux femmes qu'on les voit, en beaucoup de pays, participer à la vie civique ? Le leur interdira-t-on ? Défendre la cité, c'est aussi défendre le foyer. C'est ce qu'avaient compris les contemporains de Bertrand du Guesclin : « Il n'est dans mon pays femme sachant filer, disait-il, qui ne file une quenouillée pour ma rançon. » Nombreuses étaient, d'ailleurs, dans l'ancienne France, les applications du vote féminin, au moins pour les veuves, les femmes dont le mari était absent et même « les filles tenant ménage ». L'élection des Etats Généraux de 1789 marqua la dernière intervention d' « électrices » dans notre pays. Est-ce vraiment la dernière ? Et, si le foyer est une citadelle dont la mère est la gardienne, n'est-ce pas aux urnes qu'il faut la défendre ?

Profession, culture, électorat, ne voyons pas là des terrains interdits aux femmes. De l'exercice d'une profession, du développement de ses connaissances, du vote, la femme peut tirer de précieux avantages, à condition de n'y pas chercher systématiquement des diversions à l'œuvre féminine par excellence qui est la fondation, la défense, le service d'un foyer, mais, tout au contraire, des points d'appui pour la famille. Travail, culture, vie civique, la femme trouve là de nouveaux moyens de fortifier son action d'épouse et de mère. Ce n'est pas l'amour-propre qui doit lui faire désirer la fortune, le savoir, la puissance, car, suivant un mot de Mme de Staël, « pour une femme, la gloire n'est que le deuil éclatant du bonheur », mais le bien de la famille aimée et, le cas échéant, la gloire du mari et des fils (1).

Et ainsi est-ce toujours à la famille, donnée essentielle du problème de la femme, que nous sommes ramenés, sous quelque aspect, carrière, culture, droits politiques, que nous examinions les rapports de la femme et de la société.

Tous les droits nouveaux qu'elle revendique ou qu'on réclame pour elle doivent-ils l'aider à remplir les trois fonctions, solidaires toujours, d'épouse, de mère, de ménagère ? C'est à ce signe qu'il faut les juger.

Et si la vie sociale prenait une tournure antiféminine, malgré les apparences et les droits trompeurs qui seraient donnés à la femme, c'est que de plus en plus la société suivrait le courant individualiste et antifamilial.

CONCLUSION

Faut-il rester sur cette vision quelque peu pessimiste et croire que le néo-paganisme qui menace la famille jusque dans ses fondements résoudra contre la femme le problème que nous avons posé ?

Non point, car si la personnalité de la femme doit être sauvée par la famille, on peut dire aussi que c'est par la femme que sera défendue et sauvée la famille.

Il y a vingt-cinq ans, un publiciste américain

(1) Cf. Joseph Daniel, *Bulletin des Amitiés catholiques françaises à l'étranger*, 15 novembre 1926 : « A propos du Congrès international d'orientation professionnelle féminine », tenu à Bordeaux les 23-26 septembre 1926.

(2) *Lettres à Françoise.*

(3) *Op. cit.*, p. 352.

(1) « Dans le cas où quelque femme serait assez folle pour préférer la gloire au bonheur des siens et à son propre bonheur, une question se poserait : Le fait d'écrire ajoutera-t-il à sa folie ? » (Lucie Félix-Faure Goyau, *op. cit.*, p. 332.)

d'une haute valeur morale, M. Barrett Wendell, visitait notre pays, y séjournait, prenait contact avec des familles françaises et y trouvait le vrai visage de la France. Or, ce qui, dans la famille française, fixa davantage son attention et retint ses louanges, dans l'attachant récit qu'il publia, c'est « l'honnête femme », épouse, mère, maîtresse de maison.

. Elle ne serait pas elle-même, dit-il, si elle ne gardait pas la foi conjugale ; en France, une honnête femme n'est pas seulement une bonne épouse, elle reste ce qu'adolescente elle était, une fille modèle profondément attachée à sa famille d'origine. Elle est une bonne sœur et une amie fidèle envers ceux à qui les liens du sang l'attachent et aussi envers ceux que le mariage a introduits dans sa parenté et lui a rendus aussi chers que s'ils étaient, de par la nature, ses consanguins. Elle est une bonne mère plus absolument encore, chérissant de la plus pure des passions humaines les enfants qu'elle a mis au monde. Et ses obligations précises envers ces derniers, aussi bien qu'envers leur père, lui imposent d'être une bonne maîtresse de maison, ne négligeant jamais les détails monotones de son activité quotidienne. Ce devoir infini, minutieux, prosaïque, est la condition de toute son existence, et elle l'accomplit de la jeunesse à la vieillesse, oublieuse d'elle-même, heureuse, souriante (1).

Sur la flamme des foyers français que Barrett Wendell a vue briller et que l'honnête femme de chez nous entretenait avec amour, la guerre a soufflé, souvent meurtrière et destructive. Quel historien, quel poète de génie dira ce que fut la famille, ce que fut la femme, remplaçante de l'homme, durant la tourmente ? Le recueil si émouvant des *Dernières lettres* de ceux qui sont morts pour la patrie est un hymne incomparable à la femme française. Le dernier appel, le dernier regard, la dernière espérance se sont tournés vers le foyer familial, vers sa gardienne indéfectible, la mère. Maman ! que de fois, dans la nuit sanglante, ce cri a retenti !

L'après-guerre, hélas ! a trop souvent desserré les liens de famille : tant de causes complexes ont désorganisé des foyers et rendu douloureuse la condition des femmes !

Mais toujours resplendissent les beaux types de la jeune fille chrétienne, de la mère chrétienne, vraies fleurs d'humanité. Barrett Wendell les retrouverait encore, chez les petits et chez les grands, dans l'humble ferme de nos campagnes comme dans nos villes industrielles, chez les pêcheurs du Portel et de Bretagne, comme chez les paysans de la Flandre, du Plateau Central ou du pays basque, à travers les Marches de Lorraine, où Elisabeth Romée reconnaîtrait ses petites-filles, et jusque dans les banlieues des grandes villes. Là s'élèvent, sur le terrain mouvant des agitations sociales, des foyers où vivent d'honnêtes femmes.

La flamme qui ne veut pas s'éteindre, la voilà ! C'est celle de la famille française, allumée, entretenue par la femme (2).

---

(1) Barrett Wendell, *La France d'aujourd'hui*, 1 vol., Nelson, Paris, p. 141.

(2) Mgr Eugène Beaupin écrit dans la *France illustrée* (20 août 1927), sous le titre « Après la Semaine sociale de Nancy » : « Au jour même où se clôturait à Nancy la XIX[e] session des Semaines sociales de France, M. François Veuillot, dans sa belle « méditation sociale sur la fête du jour », qui était celle de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne craignait pas de qualifier « d'apôtres » ceux qui participent soit comme orateurs, soit comme auditeurs, à de telles manifestations.

» A notre sens, il avait pleinement raison, car c'est bien à un apostolat, mais de l'ordre intellectuel, qu'on

Le Saint-Siège et la « Semaine » de Nan

Quelques semaines avant la « Semaine sociale S. Em. le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat S. S. le pape Pie XI, avait adressé à M. Eugè Duthoit la lettre suivante :

Dal Vaticano, 11 juillet 1927.

Monsieur le Président,

Le Saint-Père suit d'un œil trop attentif et d'u cœur trop rempli d'affection l'effort religieux social de ses fils de France pour n'avoir point pr en grande considération le programme de la pr

---

se livre dans les Semaines sociales, puisqu'on y travail à pourchasser les idées fausses pour y faire accueillir rayonner les idées justes.

» C'est une erreur pernicieuse, en effet, que celle q soufflent à la femme le communisme et le socialism quand ils lui disent qu'elle sera libre dans la mesure elle se sera émancipée de ce qu'ils appellent « les serv » tudes familales ». En parlant ainsi, ils méconnaissent véritable nature de la femme, qui est bien, nous le diso avec eux, une personne humaine, mais qui est aussi, no l'affirmons contre eux, une personne *féminine*, c'est-à-di un être qui a reçu de son Créateur des dons qui lui so propres, et à laquelle appartiennent des droits et d devoirs qui lui sont particuliers.

» Ce que doit la société à la femme, à la lumiè de celte évidence que nous venons de reprendre, il e aisé de le découvrir : elle lui doit la protection de s droits ainsi que les moyens d'accomplir ses devoirs, puisqu'elle est faite pour la famille, tout ce qui concou à la solidité de cette institution concourt à son bonheu Le vrai féminisme ne consiste donc pas à arracher femme à ses tâches d'épouse et de mère, mais à mettre à même de les toujours mieux remplir. Il n'e pas une prédication d'individualisme sans frein, mais en est une de service social.

» Ainsi donc, tandis que d'autres s'emploient à détrui chez la femme l'amour et le goût de sa fonction, catholiques français assemblés à Nancy se sont appliqu à les lui rendre. Ce qu'ils ont revendiqué pour elle, c'e la possibilité d'être ce que Dieu a voulu qu'elle soit, compagne de l'homme, l'éducatrice des enfants, l'insp ratrice des énergies sociales. Ce faisant, ils ont tenu langage du bon sens et de la raison, ils ont mainte fermement toutes les exigences de l'ordre naturel.

» On en conclura peut-être qu'ils ont parlé da l'absolu et oublié les dures nécessités qui obligent aujou d'hui tant de femmes à exercer une profession. On saurait leur adresser ce reproche, car à leurs appels principes ils ont ajouté les explications qui s'imposaien Ils ont dit que si la femme se trouve dans la nécessi de chercher hors du foyer domestique le gagne-pa dont elle a besoin, ce ne doit jamais être au détrime de ses devoirs familiaux, qu'elle doit toujours être da la possibilité d'accomplir. Si elle choisit une professio celle-ci doit être exercée d'une manière compatible av ceux-ci.

» Ils ont dit encore que si la voie normale du maria se trouvait fermée pour elle, elle n'en demeurait pas moi capable de la plus belle et de la plus féconde activi

» Ils ont dit, enfin, que si elle se sentait appelée de Di à se consacrer tout entière, dans la virginité et la religieuse, au soulagement des misères humaines ou à prière réparatrice, elle devait considérer cette vocati comme sublime et la suivre.

» Compte a donc été tenu par eux des nécessités nos temps comme des surnaturels épanouissements q le catholicisme propose à la femme. [...]

» Et qui ne voit la haute portée sociale de tels ens ments? Ils vont tout droit à faire mieux comprendre que le catholicisme a apporté au monde de nouveau

chaine session des Semaines sociales, dont vous m'avez envoyé un fidèle exposé. Il est, en effet, d'une importance capitale, si l'on veut travailler utilement à la régénération chrétienne des nations, de déterminer clairement, comme on se propose de le faire aux leçons de Nancy, « ce que la société doit à la femme, ce que la femme doit à la société ».

Cette question est, en effet, un des sujets sur lesquels le christianisme a mis une empreinte indélébile. Par l'Eglise, réalisatrice de l'Evangile, la condition de la femme a été radicalement transformée. Et maintenant, à travers tous les siècles, parmi toutes les races, en face de toutes les puissances, l'indissolubilité conjugale, restaurée par son divin Epoux, en proclamant la sainteté du mariage, élevé par lui à la dignité de sacrement, en exaltant plus haut encore l'état de virginité, par où des créatures humaines deviennent les émules des anges et renoncent aux joies de la famille pour se dévouer au bien de l'humanité, l'Eglise ne cesse de graver dans la conscience des peuples les droits sacrés de la femme, la grandeur de son rôle au foyer domestique, l'inviolabilité de sa vie morale. Aussi est-ce dans les enseignements de l'Eglise — vous y insistez avec raison, Monsieur le Président — que les professeurs de la Semaine sociale de Nancy ont cherché les principes qui leur permettront de préciser ce que doit toujours à la femme, parmi les contingences nouvelles, la société d'aujourd'hui. Mais ces mêmes principes les mettent en mesure aussi de dégager les responsabilités qui, dans la société actuelle, découlent, pour la femme, d'une dignité si authentiquement affirmée. Car il appartient à la femme de défendre personnellement, par la sainte énergie de ses propres vertus, la beauté morale que le divin Sauveur, Fils de la Vierge Marie, lui a restituée, et, tout d'abord, aujourd'hui, de prendre la part qui lui revient dans la nécessaire croisade, si souvent et si vigoureusement prêchée par le Pontife suprême, contre la mode indécente et contre tant d'autres coutumes dépravées qui menacent de ruiner irrémédiablement la société moderne.

Que si, au delà du foyer, qui croulerait si elle cessait d'en être la reine, les mœurs et lois ouvrent de plus en plus à la femme, de nos jours, les sphères élargies de la culture intellectuelle, de l'action sociale et de la vie civique elle-même, il lui incombera, à un titre spécial, d'utiliser ces nouveaux moyens d'influence pour promouvoir partout le respect de la vie familiale, le souci de l'éducation chrétienne des enfants, l'énergique protection de la moralité publique.

Ce sont là, Monsieur le Président, les pensées que le Saint-Père me charge de vous faire connaître. Elles sont bien en harmonie avec celles que votre lettre, toute pleine de si nobles sentiments filiaux, m'a prié de soumettre à Sa Sainteté. Dans cette bonne ville de Nancy, où un évêque admirablement zélé se dispose à vous recevoir avec une confiance pleinement justifiée, au centre d'une province française qui est restée si solidement chrétienne, la bénédiction très paternellement bienveillante du Vicaire de Jésus-Christ ne pourra manquer d'attirer sur ces journées de prières et de haut enseignement chrétien les grâces qui vous aideront à faire de cette Semaine sociale une étape du règne social de Jésus-Christ en votre bien-aimé pays.

Avec mes félicitations pour l'activité si intelligente que vous apportez à l'œuvre des Semaines sociales, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mes sentiments très distingués.

P. card. GASPARRI.

---

qu'un des professeurs de la Semaine a appelé un type plus humain d'humanité. C'est lui, en somme, qui a fait de la femme, gardienne du foyer, ou apôtre de l'Evangile, l'une des forces privilégiées de la civilisation.

» De telles considérations, philosophiques, historiques ou théologiques, s'est dégagée, comme naturellement, une magnifique apologétique. Aucune institution ne remplacera l'Eglise dans la manière dont elle défend ou exalte la personnalité féminine.

» Que des professeurs éminents, appartenant les uns à nos Facultés libres, les autres à l'enseignement universitaire officiel, l'aient dit à leur tour, le fait est digne de remarque, car il est l'une des preuves les plus curieuses du redressement des esprits au temps où nous vivons. Il fut une heure où l'enseignement du droit, dans les Universités officielles, s'inspirait presque exclusivement de la philosophie positiviste. On peut dire aujourd'hui que cette heure est passée. C'est à la philosophie spiritualiste traditionnelle, parfois même au thomisme le plus pur, que les plus distingués et les mieux écoutés, parmi les maîtres laïcs de la science du droit, empruntent désormais leurs règles de jugement et les principes auxquels ils se réfèrent.

» Nous en avons entendu plusieurs, à Nancy, demander au droit naturel spiritualiste, quand ce n'était pas au droit canonique lui-même, des indications et des leçons, pour résoudre les problèmes difficiles que posent, dans notre société, la défense et la sauvegarde de l'institution familiale.

» Nous avons vu surtout cet admirable auditoire des Semaines sociales, qui dépassa, cette année, 2 000 personnes, écouter, recueillir et applaudir de telles leçons, avec un enthousiasme croissant.

» C'est la preuve que se refait, dans notre pays, peu à peu, un état d'esprit chrétien et catholique, que les élites qui dirigent nos œuvres sociales ont de plus en plus à cœur de ne pas agir au petit bonheur des inspirations de leur zèle, mais en conformant, de tout point, leur activité aux principes moraux qui découlent de l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

» Il faut ajouter que les Semaines sociales de chez nous nous font grand honneur à l'étranger et contribuent puissamment à améliorer le renom de nos savants. A Nancy, parmi ceux qui se pressaient autour de leurs chaires, bon nombre appartenaient à une vingtaine de nations différentes, avides de savoir quelle réponse nous apportons, en France, aux problèmes les plus complexes et les plus discutés de l'heure présente. Il est singulièrement heureux qu'il en soit ainsi. Nous pouvons éprouver, à constater cet empressement des catholiques des autres pays à se faire, pour une semaine, les disciples des plus notoires de nos professeurs de théologie, d'histoire et de droit, une légitime fierté.

» Il est souverainement opportun que de tels spectacles retiennent l'attention publique, que plusieurs milliers d'hommes et de femmes, exerçant tous, dans leur milieu, une forte influence, retournent ensuite à leur tâche, l'esprit meublé d'idées chrétiennes, qu'ils traduiront ensuite en réalisations de toutes sortes.

» Il a été dit à Nancy qu'il y a un féminisme chrétien, que ceux qui le préconisent n'ont pas d'autre ambition que de maintenir la femme à sa place, convaincus qu'ils sont que c'est en l'occupant bien qu'elle assurera, avec son propre bonheur, le bien de la société.

» Il est des mots auxquels l'incroyance et l'irréligion ont fini par faire attacher un sens qu'ils n'ont pas en eux-mêmes, dont ils se servent pour en faire des armes de guerre contre l'Eglise et le catholicisme. Nous ne devons pas avoir peur de les employer, mais en les débarrassant de toutes les erreurs dont s'accompagne ordinairement leur emploi courant sur certaines lèvres et sous certaines plumes.

» Celui de féminisme est de ceux-là. Il évoque toute une série de propositions subversives ; ce sont elles que l'on a courageusement dénoncées à Nancy, pour leur en substituer d'autres, constructives. C'est la bonne méthode. » (Note de la *D. C.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Lois nouvelles.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Rétablissement du scrutin uninominal

LOI DU 21 JUILLET 1927 (1)

Art. 1er. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin uninominal.

Art. 2. — Le nombre des députés est fixé pour la 14e législature à 612, ainsi qu'il résulte du tableau annexé à la présente loi, qui détermine les circonscriptions électorales d'après le chiffre de la population totale.

Art. 3. — Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;

2° Un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Art. 4. — Le second tour de scrutin aura lieu le dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

Art. 5. — Le recensement général des votes se fait, pour toute circonscription électorale, au chef-lieu du département, en séance publique, au plus tard le mercredi qui suit le scrutin.

Il est opéré par une Commission composée du président du Tribunal civil, président, et des quatre membres du Conseil général, non candidats, qui y compteront la plus longue durée de fonctions : en cas de durée égale, le plus âgé se trouvera désigné.

Si le président du Tribunal civil se trouve empêché, il est remplacé par le vice-président, et à son défaut par le juge le plus ancien. Les conseillers sont eux-mêmes, en cas d'empêchement, remplacés suivant l'ordre d'ancienneté.

L'opération du recensement est constatée par un procès-verbal.

Art. 6. — En cas de vacance par décès, démission ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois à partir du jour où la vacance se sera produite.

Art. 7. — Il n'est pas pourvu aux vacances survenues dans les six mois qui précèdent le renouvellement de la Chambre.

Art. 8. — Pour toutes les élections législatives, douze jours au moins avant le premier tour de scrutin, et trois jours avant le second, une Commission composée des candidats en présence ou de leurs mandataires, à raison d'un mandataire par candidat, sera constituée au chef-lieu de chaque département sous la présidence du président du Tribunal civil ou d'un juge désigné par lui, assisté du receveur principal des Postes ou de son délégué et du greffier en chef du Tribunal, secrétaire.

Cette Commission sera chargée d'assurer l'impression et la distribution de tous les bulletins de vote et des circulaires dont le texte ou les exemplaires lui seront remis par les candidats.

Elle aura son siège au Palais de justice.

Art. 9. — Deux bulletins de vote de chaque candidat et, s'il y a lieu, une circulaire dont le format ne pourra excéder deux pages in-4° double ou quatre pages in-8° format coquille, ou toute autre communication exclusivement relative aux élections, seront envoyés à chaque électeur, sous une même enveloppe fermée, qui sera déposée à la poste et transportée en franchise.

Quiconque se servira de cette franchise pour adresser aux électeurs des documents étrangers à l'élection sera puni d'une amende de 500 à 5 000 francs.

Les bulletins de chaque candidat, en nombre au moins égal au nombre des électeurs, seront en outre envoyés dans chaque mairie pour être mis, le jour du scrutin, à la disposition des électeurs, dans tous les bureaux du vote.

La mairie en accusera immédiatement réception par lettre adressée au greffier du Tribunal civil, secrétaire de la Commission.

Des bulletins de vote, en nombre double du nombre des électeurs, devront être mis à la disposition des candidats qui en feraient la demande à la Commission.

Art. 10. — Les enveloppes seront mises à la disposition de la Commission par l'administration préfectorale. Le préfet ou le ministre de l'Intérieur pourra se les procurer, même par voie de réquisition.

Art. 11. — La Commission établira le coût total des frais résultant de l'application des articles ci-dessus et déterminera la part incombant à chaque candidat, laquelle part sera augmentée d'une somme de 100 francs à titre de rémunération au greffier en chef, secrétaire.

La contribution de chaque candidat devra être versée, dans les vingt-quatre heures, entre les mains du greffier en chef, qui en donnera récépissé.

Art. 12. — Dès que le versement aura été effectué et douze jours au moins avant le jour du scrutin, le président du Tribunal donnera l'autorisation d'imprimer des bulletins et, s'il y a lieu, des circulaires.

Art. 13. — Toute candidature déclarée postérieurement au délai imparti à l'article précédent et antérieurement au délai de cinq jours établi par la loi du 17 juillet 1889 bénéficiera d'un envoi en franchise comportant deux bulletins de vote, une circulaire ou autre communication exclusivement relative aux élections.

Cet envoi devra être fait de la recette principale des postes du chef-lieu du département.

Art. 14. — La Commission prévue à l'article 8 demeure en fonctions dans le cas d'un second tour et procède aux opérations qui lui sont dévolues au plus tard le troisième jour qui précède le scrutin de ballottage. Elle comprend alors les candidats au second tour ou leurs mandataires.

Les candidatures nouvelles ne pourront se produire que jusqu'au mercredi à minuit qui suit le premier tour.

Art. 15. — Sont abrogés :

L'article 9 de la loi du 31 mars 1914 modifiant l'article 11 de la loi du 29 juillet 1913 ;

La loi du 12 juillet 1919 (1), portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés et établissant le scrutin de liste avec représentation proportionnelle ;

La loi du 19 octobre 1919, rendant applicable au territoire de Belfort la loi du 12 juillet 1919 ;

Les lois des 20 février 1920, 15 mars (2) et 8 avril 1924 (3), complétant et modifiant la loi du 12 juillet 1919 sur l'élection des députés ;

Les articles 1er à 6 de la loi du 20 mars 1924 (4), concernant l'envoi et la distribution des bulletins de vote, des circulaires électorales et des cartes électorales ;

La loi du 11 avril 1924 (5), divisant certains départements en circonscriptions électorales pour la nomination des membres de la Chambre des députés,

Et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

---

(1) « Loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés. »

(1) *D. C.*, t. 2, p. 164.
(2) *D. C.*, t. 11, col. 1169.
(3) *Ibid.*, col. 1171.
(4) *Ibid.*, col. 1169.
(5) *Ibid.*, col. 1174.

Dispositions transitoires.

ART. 16. — A partir de la promulgation de la présente loi, jusqu'au renouvellement de la Chambre des députés, il ne sera pas pourvu au remplacement des députés dont les sièges sont vacants.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juillet 1927.

GASTON DOUMERGUE.

Par le président de la République :
Le ministre de l'Intérieur,
ALBERT SARRAUT.

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Composition des circonscriptions.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Circonscription de Belley : Ambérieu (1), 9 890 (2) ; Belley, 12 410 ; Champagne, 5 463 ; Hauteville, 4 964 ; Lagnieu, 8 705 ; Lhuis, 5 103 ; Saint-Rambert, 11 769 ; Seyssel, 4 249 ; Virieu-le-Grand, 5 065. TOTAL : 67 618 (3). — *1re circonscription de Bourg :* Bourg, 31 260 ; Ceyzeriat, 5 597 ; Coligny, 7 885 ; Pont-d'Ain, 7 890 ; Treffort, 6 133. TOTAL : 58 765. — *2e circonscription de Bourg :* Bagé-le-Châtel, 10 258 ; Montrevel, 12 079 ; Pont-de-Vaux, 9 246 ; Pont-de-Veyle, 7 669 ; Saint-Trivier-de-Courtes, 6 338. TOTAL : 48 590. — *Circonscription de Nantua-Gex :* Bellegarde, 10 222 ; Brenod, 4 167 ; Collonges, 7 902 ; Ferney-Voltaire, 4 439 ; Gex, 7 178 ; Izernore, 3 183 ; Nantua, 7 194 ; Oyonnax, 16 680 ; Poncin, 6 707. TOTAL : 67 672. — *Circonscription de Trévoux :* Chalamont, 4 227 ; Châtillon-sur-Chalaronne, 12 977 ; Meximieux, 6 568 ; Montluel, 14 061 ; Saint-Trivier-sur-Moignans, 7 507 ; Thoissey, 8 725 ; Trévoux, 16 045 ; Villars, 4 440. TOTAL : 74 550.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Circonscription de Château-Thierry : Charly, 10 275 ; Château-Thierry, 16 818 ; Condé-en-Brie, 8 398 ; Fère-en-Tardenois, 8 877 ; Neuilly-Saint-Front, 9 245. TOTAL : 53 613. — *1re circonscription de Laon :* Craonne, 5 882 ; Laon, 27 969 ; Marle, 9 860 ; Neufchâtel-sur-Aisne, 7 955 ; Rozoy-sur-Serre, 11 008 ; Sissonne, 12 153. TOTAL : 74 767. — *2e circonscription de Laon :* Anisy-le-Château, 5 849 ; Chauny, 19 068 ; Coucy-le-Château, 13 186 ; Crécy-sur-Serre, 8 595 ; Fère (La), 25 327. TOTAL : 72 025. — *1re circonscription de Saint-Quentin :* Saint-Quentin, 57 504. TOTAL : 57 504. — *2e circonscription de Saint-Quentin :* Bohain, 17 237 ; Catelet (Le), 10 588 ; Moy-de-l'Aisne, 6 804 ; Ribémont, 11 131 ; Saint-Simon, 9 449 ; Vermand, 7 629. TOTAL : 62 838. — *Circonscription de Soissons :* Braisne, 10 182 ; Oulchy-le-Château, 6 701 ; Soissons, 29 328 ; Vailly, 7 549 ; Vic-sur-Aisne, 9 559 ; Villers-Cotterêts, 10 711. TOTAL : 74 030. — *Circonscription de Vervins :* Aubenton, 6 157 ; Capelle (La), 11 249 ; Guise, 16 754 ; Hirson, 24 751 ; Nouvion (Le), 7 729 ; Saint-Richemond, 7 429 ; Vervins, 11 620 ; Wassigny, 8 533. TOTAL : 94 222.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Circonscription de Gannat : Chantelle, 9 183 ; Ebreuil, 8 583 ; Escurolles, 11 266 ; Gannat, 9 529 ; Saint-Pourçain-sur-Sioule, 10 796. TOTAL : 49 357. — *Circonscription de Lapalisse :* Cusset, 12 974 ; Donjon (Le), 9 864 ; Jaligny, 9 012 ; Lapalisse, 14 005 ; Mayet-de-Montagne (Le), 10 915 ; Varennes-sur-Allier, 13 673 ; Vichy, 23 566. TOTAL : 94 009. — *1re circonscription de Montluçon :* Commentry, 11 913 ; Marcillat, 9 318 ; Montluçon (Est), 28 587 ; Montmarault, 12 175. TOTAL : 61 993. — *2e circonscription de Montluçon :* Cérilly, 10 586 ; Hérisson, 12 203 ; Huriel, 11 911 ; Montluçon (Ouest), 25 986. TOTAL : 60 686. — *1re circonscription de Moulins :* Chevagnes, 8 952 ; Dompierre, 10 736 ; Moulins (Est), 21 872 ; Neuilly-le-Réal, 7 378. TOTAL : 48 938. — *2e circonscription de Moulins :* Bourbon-l'Archambault, 11 131 ; Lurcy-Lévy, 8 220 ; Montet (Le), 10 005 ; Moulins (Ouest), 16 223 ; Souvigny, 10 000. TOTAL : 55 579.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Circonscription de Digne : Allos, 557 ; Barcelonnette, 5 600 ; Digne, 9 046 ; Javie (La), 1 387 ; Lauzet (Le), 2 716 ; Mézel, 1 179 ; Motte (La), 2 450 ; Saint-Paul, 1 211 ; Seyne, 2 651 ; Turriers, 1 011 ; Volonne, 4 256. TOTAL : 33 264. — *Circonscription de Castellane :* Annot, 2 716 ; Barrême, 1 657 ; Castellane, 2 315 ; Colmars, 1 771 ; Entrevaux, 1 929 ; Mées (Les), 4 633 ; Moustiers, 1 185 ; Riez, 3 679 ; Saint-André-de-Méouilles, 1 469 ; Senez, 640 ; Valensole, 3 264. TOTAL : 25 258. — *Circonscription de Forcalquier :* Banon, 2 978 ; Forcalquier, 6 612 ; Manosque, 8 008 ; Noyers-sur-Jabron, 1 531 ; Peyruis, 1 526 ; Reillanne, 2 654 ; Saint-Etienne, 1 914 ; Sisteron, 4 602. TOTAL : 29 825.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Circonscription de Briançon : Aiguilles, 2 977 , Argentière (L'), 5 287 ; Briançon, 8 596 ; Grave (La), 864 ; Guillestre, 4 997 ; Monetier (Le), 2 637. TOTAL : 25 358. — *1re circonscription de Gap :* Bâtie-Neuve (La), 2 264 ; Chorges, 3 012 ; Embrun, 6 661 ; Orcières, 1 742 ; Saint-Bonnet, 7 941 ; Saint-Firmin, 3 351 ; Savines, 2 149. TOTAL : 27 120. — *2e circonscription de Gap :* Aspres, 2 454 ; Barcillonnette, 482 ; Gap, 12 716 ; Laragne, 3 870 ; Orpierre, 1 380 ; Ribiers, 1 666 ; Rosans, 1 855 ; Saint-Etienne, 1 481 ; Serres, 2 949 ; Tallard, 2 701 ; Veynes, 3 931. TOTAL : 35 485.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

1re circonscription de Grasse : Bar (Le), 5 741 ; Cagnes-sur-Mer, 14 101 ; Coursegoules, 1 270 ; Grasse, 21 198 ; Saint-Auban, 1 967 ; Saint-Vallier, 2 641 ; Vence, 6 927. TOTAL : 53 845. — *2e circonscription de Grasse :* Antibes, 31 823 ; Cannes, 55 701. TOTAL : 87 524. — *1re circonscription de Nice :* Nice (4e canton), 81 636. TOTAL : 81 636. — *2e circonscription de Nice :* Nice (3e canton), 47 484 ; Guillaumes, 3 233 ; Levens, 5 282 ; Puget-Théniers, 2 682 ; Roquestéron, 2 299 ; Saint-Etienne-de-Tinée, 2 591 ; Saint-Sauveur, 3 424 ; Villars, 2 371. TOTAL : 69 366. — *3e circonscription de Nice :* Nice (2e canton), 41 671 ; Nice (1er canton), 17 921. TOTAL : 59 592. — *4e circonscription de Nice :* Beausoleil, 11 649 ; Breil, 4 578 ; Contes, 5 633 ; Escarène (L'), 5 130 ; Menton, 30 528 ; Roquebillière, 2 937 ; Saint-Martin-de-Vésubie, 1 689 ; Sospel, 3 903 ; Utelle, 2 874 ; Villefranche, 14 069. TOTAL : 82 990.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Circonscription de Largentière : Burzet, 4 070 ; Coucouron, 4 852 ; Joyeuse, 10 019 ; Largentière, 7 806 ; Montpezat, 6 740 ; Saint-Etienne-de-Lugdarès, 3 105 ; Valgorge, 2 992 ; Vallon, 6 815 ; Vans (Les), 10 534. TOTAL : 56 933. — *1re circonscription de Privas :* Antraigues, 6 397 ; Chomérac, 7 420 ; Privas, 14 897 ; Rochemaure, 5 111 ; Saint-Pierreville, 7 744 ; Voulte-sur-Rhône (La), 10 368. TOTAL : 51 937. — *2e circonscription de Privas :* Aubenas, 20 648 ; Bourg-Saint-Andéol, 9 064 ; Villeneuve-de-Berg, 8 206 ; Viviers, 13 067 ; Thueyte, 11 585. TOTAL : 62 570. — *1re circonscription de Tournon :* Cheylard (Le), 10 314 ; Lamastre, 12 501 ; Saint-Péray, 8 632 ; Tournon, 14 619 ; Vernoux, 7 703. TOTAL : 53 769. — *2e circonscription de Tournon :* Annonay, 24 057 ; Saint-Agrève, 8 038 ; Saint-Félicien, 7 223 ; Saint-Martin-de-Valamas, 9 688 ; Satilleu, 8 143 ; Serrières, 6 905. TOTAL : 64 054.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

1re circonscription de Mézières : Flize, 9 461 ; Mézières, 30 297 ; Omont, 3 456 ; Sedan (Nord), 17 084 ; Sedan (Sud), 20 870 ; Signy-l'Abbaye, 4 711. TOTAL : 85 879. — *2e circonscription de Mézières :* Charleville, 37 525 ; Monthermé, 17 325 ; Renwez, 5 862. TOTAL : 60 712. — *Circonscription de Rethel :* Asfeld, 5 846 ; Château-Porcien, 5 397 ; Chaumont-Porcien, 5 187 ; Juniville, 4 534 ; Novion-Porcien, 8 014 ; Rethel, 11 915. TOTAL : 40 893. — *Circonscription de Rocroi :* Fumay, 16 100 ; Givet, 14 320 ; Rocroi, 9 268 ;

---

(1) Les noms propres de villes sont ceux des chefs-lieux de canton.

(2) Le chiffre qui accompagne chaque nom indique la population totale du canton d'après le dénombrement de 1926.

(3) Le « total » indique la population totale de la circonscription d'après le dénombrement de 1926.

Rumigny, 6 532 ; Signy-le-Petit, 5 403. TOTAL : 51 623. — *Circonscription de Vouziers :* Attigny, 4 652 ; Buzancy, 4 248 ; Carignan, 11 272 ; Chesne (Le), 4 469 ; Grandpré, 4 598 ; Machault, 2 842 ; Monthois, 4 457 ; Mouzon, 5 570 ; Raucourt, 5 553 ; Tourteron, 2 531 ; Vouziers, 8 149. TOTAL : 58 341.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Circonscription de Foix : Ax-les-Thermes, 4 009 ; Bastide-de-Serou (La), 4 142 ; Cabannes (Les), 4 375 ; Foix, 15 732 ; Lavelanet, 12 899 ; Quérigut, 1 472 ; Tarascon, 9 060 ; Vicdessos, 3 759. TOTAL : 55 448. — *Circonscription de Pamiers :* Fossat (Le), 7 587 ; Mas-d'Azil (Le), 6 113 ; Mirepoix, 13 062 ; Pamiers, 18 205 ; Saverdun, 9 179 ; Varilhes, 5 400. TOTAL : 59 546. — *Circonscription de Saint-Girons :* Castillon, 9 170 ; Massat, 8 526 ; Oust, 8 559 ; Sainte-Croix, 3 889 ; Saint-Girons, 14 440 ; Saint-Lizier, 7 920. TOTAL : 52 504.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Circonscription d'Arcis-sur-Aube—Nogent-sur-Seine: Arcis-sur-Aube, 10 378 ; Chavanges, 3 254 ; Marcilly-le-Hayer, 6 241 ; Méry-sur-Seine, 8 133 ; Nogent-sur-Seine, 8 300 ; Ramerupt, 4 582 ; Romilly-sur-Seine, 19 498 ; Villenauxe, 3 716. TOTAL : 64 102. — *Circonscription de Bar-sur-Aube—Bar-sur-Seine :* Bar-sur-Aube, 13 306 ; Bar-sur-Seine, 8 290 ; Brienne-le-Château, 7 498 ; Chaource, 6 593 ; Essoyes, 6 040 ; Mussy-sur-Seine, 4 413 ; Ricey (Les), 3 471 ; Soulaines, 3 465 ; Vendeuvre-sur-Barse, 5 743. TOTAL : 58 819. — *1re circonscription de Troyes :* Lusigny, 5 177 ; Piney, 4 458 ; Troyes (1er canton), 20 074 ; Troyes (2e canton), 36 989. TOTAL : 66 698. — *2e circonscription de Troyes :* Aix-en-Othe, 6 141 ; Bouilly, 5 337 ; Ervy-le-Châtel, 6 541 ; Estissac, 4 915 ; Troyes (3e canton), 25 700. TOTAL : 48 634.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Circonscription de Carcassonne : Capendu, 10 820 ; Carcassonne (Est), 8 277 ; Carcassonne (Ouest), 28 786 ; Conques, 5 097 ; Lagrasse, 5 223 ; Mouthoumet, 2 821 ; Peyriac-Minervois, 16 586 ; Tuchan, 3 409. TOTAL : 81 019. — *Circonscription de Castelnaudary :* Alzonne, 6 408 ; Belpech, 3 512 ; Castelnaudary (Nord), 9 160 ; Castelnaudary (Sud), 11 591 ; Fangeaux, 6 899 ; Mas-Cabardès, 4 190 ; Montréal, 5 508 ; Saissac, 3 021 ; Salles-sur-l'Hers, 3 242. TOTAL : 53 531. — *Circonscription de Limoux :* Alaigne, 6 390 ; Axat, 4 131 ; Belcaire, 4 586 ; Chalabre, 5 774 ; Couiza, 4 868 ; Limoux, 13 686 ; Quillan, 10 170 ; Saint-Hilaire, 3 389. TOTAL : 52 994. — *1re circonscription de Narbonne :* Coursan, 14 196 ; Narbonne, 38 108. TOTAL : 52 304. — *2e circonscription de Narbonne :* Durban, 6 055 ; Ginestas, 13 897 ; Lézignan, 19 888 ; Sigean, 12 263. TOTAL : 52 103.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Circonscription d'Espalion : Entraygues, 5 241 ; Espalion, 8 894 ; Estaing, 5 156 ; Laguiole, 3 979 ; Mur-de-Barrez, 5 480 ; Saint-Amans, 4 661 ; Saint-Chély, 1 860 ; Sainte-Geneviève-Argence, 4 397 ; Saint-Geniez, 6 083. TOTAL : 45 751. — *Circonscription de Millau :* Campagnac, 3 617 ; Laissac, 5 056 ; Millau, 19 030 ; Nant, 4 785 ; Peyreleau, 2 760 ; Saint-Bauzely, 4 132 ; Salles-Curan, 3 891 ; Séverac-le-Château, 5 825 ; Vezins-de-Levézou, 3 230. TOTAL : 52 326. — *Circonscription de Rodez :* Bozouls, 5 263 ; Cassagnes-Begonhès, 8 303 ; Conques, 5 267 ; Marcillac, 8 685 ; Naucelle, 8 036 ; Pont-de-Salars, 6 122 ; Requista, 8 383 ; Rignac, 8 212 ; Rodez, 22 935 ; Salvetat (La), 4 607 ; Sauveterre, 8 034. TOTAL : 93 847. — *Circonscription de Saint-Affrique :* Belmont-sur-Rance, 4 673 ; Camarès, 5 723 ; Cornus, 3 364 ; Saint-Affrique, 12 780 ; Saint-Rome-de-Tarn, 7 063 ; Saint-Cernin-sur-Rance, 8 901. TOTAL : 42 504. — *Circonscription de Villefranche-de-Rouergue :* Aubin, 21 795 ; Capdenac-Gare, 10 691 ; Decazeville, 19 345 ; Montbazens, 9 627 ; Najac, 7 411 ; Rieupeyroux, 7 126 ; Villefranche-de-Rouergue, 12 083 ; Villeneuve, 6 380. TOTAL : 94 458.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

1re circonscription d'Aix : Aix (Nord), 19 438 ; Aix (Sud), 18 413 ; Gardanne, 14 888 ; Peyrolles, 4 084 ; Trets, 7 171 ; Istres, 10 176. TOTAL : 74 170. — *2e circonscription d'Aix :* Berre, 6 898 ; Lambesc, 6 524 ; Martigues, 20 549 ; Salon, 12 577. TOTAL : 56 548. — *Circonscription d'Arles :* Arles (Est), 18 615 ; Arles (Ouest), 19 065 ; Châteaurenard, 19 061 ; Eyguières, 7 154 ; Orgon, 10 077 ; Saintes-Maries, 1 567 ; Saint-Rémy, 9 689 ; Tarascon, 9 806. TOTAL : 95 034. — *1re circonscription de Marseille :* Marseille, 1er canton (1er, 2e, 3e et 5e bureaux), 40 215 ; Marseille, 2e canton (7e bureau), 6 793 ; Marseille, 3e canton (19e, 20e, 21e, 22e et 112e bureaux), 30 997 ; Marseille, 11e canton (89e et 90e bureaux), 19 711. TOTAL : 97 716. — *2e circonscription de Marseille :* Marseille, 5e canton (29e, 30e 31e, 32e 33e, 38e et 110e bureaux), 52 342 ; Marseille, 7e canton (50e, 51e, 52e, 53e, 54e et 55e bureaux), 36 567. TOTAL : 88 909. — *3e circonscription de Marseille :* Marseille, 4e canton (23e, 24e, 25e, 26e et 27e bureaux), 32 615 ; Marseille, 5e canton (34e, 35e, 36e, 37e, 39e et 111e bureaux), 47 634. TOTAL : 80 249. — *4e circonscription de Marseille :* Marseille, 1er canton (4e bureau), 10 097 ; Marseille, 2e canton (9e, 10e, 11e, 12e et 17e bureaux), 28 908 ; Marseille, 4e canton (28e bureau), 10 543 ; Marseille, 6e canton (40e, 41e, 42e et 43e bureaux), 22 940 ; Marseille, 8e canton (66e, 67e, 68e et 70e bureaux), 26 553. TOTAL : 99 041. — *5e circonscription de Marseille :* Marseille, 7e canton (56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e et 108e bureaux), 35 822 ; Marseille, 12e canton (97e, 98e, 99e, 100e et 101e bureaux) et commune d'Allauch, 17 064 ; canton de Roquevaire, 13 526. TOTAL : 66 412. — *6e circonscription de Marseille :* Marseille, 6e canton (44e, 45e, 46e, 47e, 48e et 49e bureaux), 30 964 ; Marseille, 8e canton (69e bureau), 7 740 ; Marseille, 9e canton (77e et 107e bureaux), 13 942 ; Marseille, 12e canton (102e, 103e, 104e, 105e et 106e bureaux), 14 055 ; canton d'Aubagne, 15 597. TOTAL : 82 098. — *7e circonscription de Marseille :* Marseille, 2e canton (6e, 8e, 13e, 14e, 15e, 16e et 18e bureaux), 44 818 ; Marseille, 10e canton (78e, 84e, 85e et 87e bureaux), 19 871 ; Marseille, 11e canton (91e, 92e, 93e, 94e, 95e et 96e bureaux), 31 932. TOTAL : 96 621. — *8e circonscription de Marseille :* Marseille, 9e canton (72e, 73e, 74e et 75e bureaux), 31 319 ; Marseille, 10e canton (79e, 80e, 81e, 82e, 83e, 86e, 88e et 109e bureaux), 40 464 ; canton de la Ciotat, 16 649 ; rue Gilibert, 4 221. TOTAL : 92 653.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Circonscription de Bayeux : Balleroy, 10 146 ; Bayeux, 10 967 ; Caumont, 6 768 ; Isigny-sur-Mer, 11 752 ; Ryes, 6 954 ; Trévières, 7 396. TOTAL : 53 983. — *1re circonscription de Caen :* Bourguébus, 7 366 ; Bretteville-sur-Laize, 9 248 ; Caen (Est), 36 840 ; Caen (Ouest), 25 850 ; Morteaux-Coulibœuf, 5 591 ; Troarn, 14 101. TOTAL : 98 996. — *2e circonscription de Caen :* Creully, 6 659 ; Douvres, 12 894 ; Evrecy, 7 046 ; Falaise (Nord), 9 930 ; Falaise (Sud), 5 764 ; Thury-Harcourt, 8 838 ; Tilly-sur-Seulles, 7 572 ; Villers-Bocage, 6 363. TOTAL : 65 066. — *Circonscription de Lisieux :* Lisieux (1re section), 10 466 ; Lisieux (2e section), 16 019 ; Livarot, 7 234 ; Mézidon, 8 299 ; Orbec, 8 009 ; Saint-Pierre-sur-Dives, 7 108. TOTAL : 57 135. — *Circonscription de Pont-l'Evêque :* Blangy-le-Château, 5 053 ; Cambremer, 4 845 ; Dozulé, 12 341 ; Honfleur, 14 714 ; Pont-l'Evêque, 9 051 ; Trouville, 13 466. TOTAL : 59 470. — *Circonscription de Vire :* Aunay-sur-Odon, 7 836 ; Beny-Bocage (Le), 8 722 ; Condé-sur-Noireau, 8 695 ; Saint-Sever-Calvados, 9 927 ; Vassy, 7 004 ; Vire, 13 658. TOTAL : 55 842.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

Circonscription d'Aurillac : Aurillac (Nord), 11 232 ; Aurillac (Sud), 20 503 ; Laroquebrou, 7 865 ; Maurs, 9 404 ; Montsalvy, 8 037 ; Saint-Cernin, 4 728 ; Saint-Mamet-la-Salvetat, 7 333 ; Vic-sur-Cère, 8 267. TOTAL : 77 369. — *Circonscription de Mauriac :* Champs-sur-Tarentaine, 4 048 ; Mauriac, 9 407 ; Pléaux, 7 948 ; Riom-ès-Montagne, 8 680 ; Saignes, 10 243 ; Salers, 8 551. TOTAL : 48 877. — *Circonscription de Murat-Saint-Flour :* Allanche, 7 004 ; Chaudesaigues, 5 124 ; Condat, 10 088 ; Massiac, 6 865 ; Murat, 11 352 ; Pierrefort, 5 742 ; Ruines, 5 858 ; Saint-Flour (Nord), 8 777 ; Saint-Flour (Sud), 9 943. TOTAL : 70 753.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Circonscription d'Angoulême : Angoulême (1er canton), 24 447 ; Angoulême (2e canton), 41 904 ; Rochefoucauld (La), 11 249 ; Montbron, 8 994. TOTAL : 86 594. — *Circonscription de Barbezieux :* Aubeterre, 4 862 ; Baignes-Saint-Radegonde, 5 039 ; Barbezieux, 10 896 ; Blanzac, 7 546 ; Brossac, 4 128 ; Chalais, 6 512 ; Montmoreau, 6 462 ; Vill

bois-la-Valette, 8 284. Total : 53 729. — *Circonscription de Cognac :* Châteauneuf-sur-Charente, 8 597 ; Cognac, 27 192 ; Hiersac, 6 715 ; Jarnac, 10 268 ; Segonzac, 11 082. Total : 63 854. — *Circonscription de Confolens :* Chabanais, 11 410 ; Champagne-Mouton, 5 309 ; Confolens (Nord), 6 258 ; Confolens (Sud), 11 313 ; Montembœuf, 9 226 ; Saint-Claud, 12 903. Total : 56 419. — *Circonscription de Ruffec :* Aigré, 8 360 ; Mansle, 9 969 ; Rouillac, 8 499 ; Ruffec, 10 726 ; Saint-Amant-de-Boixe, 6 635 ; Villefagnan, 8 005. Total : 52 194.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Circonscription de Jonzac : Archiac, 7 526 ; Jonzac, 9 495 ; Mirambeau, 11 069 ; Montendre, 6 580 ; Montguyon, 11 191 ; Montlieu, 7 098 ; Saint-Denis-de-Saintonge, 9 242. Total : 62 199. — *Circonscription de Marennes :* Château (Le), 6 792 ; Marennes, 10 965 ; Royan, 14 911 ; Saint-Agnant, 6 186 ; Saint-Pierre, 8 571 ; Tremblade (La), 8 293. Total : 55 718. — *Circonscription de Rochefort :* Aigrefeuille-d'Aunis, 7 516 ; Rochefort (Nord), 14 360 ; Rochefort (Sud), 18 488 ; Surgères, 11 117 ; Tonnay-Charente, 9 804. Total : 61 285. — *Circonscription de La Rochelle :* Ars, 3 556 ; Courçon, 9 415 ; Jarrie (La), 6 850 ; Marans, 6 709 ; Rochelle (La) (Est), 23 619 ; Rochelle (La) (Ouest), 29 128 ; Saint-Martin, 6 470. Total : 85 747. — *Circonscription de Saintes :* Burie, 6 088 ; Cozes, 9 187 ; Gémozac, 11 202 ; Pons, 12 555 ; Saintes (Nord), 18 166 ; Saintes (Sud), 12 479 ; Saint-Porchaire, 10 561 ; Saujon, 11 645. Total : 91 883. — *Circonscription de Saint-Jean-d'Angély :* Aulnay, 10 144 ; Loulay, 6 900 ; Matha, 11 946 ; Saint-Hilaire, 5 464 ; Saint-Jean-d'Angély, 14 133 ; Saint-Savinien, 7 314 ; Tonnay-Boutonne, 3 175. Total : 59 076.

DÉPARTEMENT DU CHER

1re circonscription de Bourges : Aix-d'Angillon (Les), 6 532 ; Baugy, 9 515 ; Bourges, 44 245 ; Levet, 5 037 ; Saint-Martin-d'Auxigny, 8 225. Total : 73 554. — *2e circonscription de Bourges :* Charost, 12 769 ; Graçay, 5 152 ; Lury-sur-Arnon, 4 830 ; Mehun-sur-Yèvre, 12 130 ; Vierzon-Ville, 33 086. Total : 67 967. — *Circonscription de Saint-Amand-Mont-Rond :* Charenton-du-Cher, 6 727 ; Châteaumeillant, 11 508 ; Châteauneuf-du-Cher, 5 768 ; Châtelet (Le), 5 677 ; Dun-sur-Auron, 7 955 ; Guerche-sur-l'Aubois (La), 10 209 ; Lignières, 7 418 ; Nérondes, 7 734 ; Saint-Amand-Mont-Rond, 14 444 ; Sancoins, 8 546 ; Saulzais-le-Potier, 6 738. Total : 92 724. — *Circonscription de Sancerre :* Argent-sur-Sauldre, 6 449 ; Aubigny-sur-Nère, 5 868 ; Chapelle-d'Angillon (La), 5 063 ; Henrichemont, 6 129 ; Léré, 6 351 ; Sancergues, 12 399 ; Sancerre, 14 226 ; Vailly-sur-Sauldre, 7 668. Total : 64 153.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

1re circonscription de Brive : Beaulieu, 7 208 ; Beynat, 5 015 ; Brive, 31 180 ; Larche, 5 824 ; Meyssac, 7 529. Total : 56 756. — *2e circonscription de Brive :* Ayen, 8 185 ; Donzenac, 11 425 ; Juillac, 8 358 ; Lubersac, 12 331 ; Vigeois, 6 565. Total : 46 864. — *1re circonscription de Tulle :* Argentat, 8 850 ; Lapleau, 5 165 ; Roche-Canillac (La), 6 984 ; Mercœur, 5 595 ; Saint-Privat, 6 656 ; Tulle (Sud), 14 779. Total : 48 029. — *2e circonscription de Tulle :* Corrèze, 6 381 ; Egletons, 6 393 ; Seilhac, 10 864 ; Treignac, 11 450 ; Tulle (Nord), 16 327 ; Uzerche, 11 698. Total : 63 113. — *Circonscription d'Ussel :* Bort, 7 841 ; Bugeat, 6 390 ; Eygurande, 5 158 ; Meymac, 8 873 ; Neuvic, 10 100 ; Sornac, 5 537 ; Ussel, 10 628. Total : 54 527.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

Circonscription d'Ajaccio : Ajaccio, 26 384 ; Bastelica, 6 946 ; Bocognano, 4 508 ; Calazana, 5 840 ; Calvi, 3 386 ; Evisa, 3 204 ; Piana 2 571 ; Salice, 2 583 ; Santa-Maria-Siché, 8 926 ; Sari-Dorcino, 2 691 ; Sarrola-Carcopino, 3 273 ; Soccia, 2 096 ; Vico, 4 805 ; Zicavo, 7 556. Total : 84 769. — *Circonscription de Bastia :* Bastia (Terranova), 12 563 ; Bastia (Terravecchia), 24 136 ; Belgodère, 2 531 ; Borgo, 2 172 ; Brando, 2 472 ; Campitello, 2 967 ; Ile-Rousse (L'), 5 037 ; Lama, 1 313 ; Luri, 3 877 ; Murato, 2 272 ; Muro, 3 773 ; Nonza, 2 239 ; Oletta, 2 316 ; Olmi-Capella, 1 596 ; Rogliano, 3 415 ; Saint-Florent, 2 398 ; San-Martino-di-Lota, 2 164 ; San-Pietro-di-Tenda, 1 805. Total : 79 046. — *Circonscription de Corte :* Calacuccia, 4 545 ; Campile, 3 490 ; Castifao, 1 899 ; Cervione, 2 698 ; Corte, 5 267 ; Ghisoni, 4 175 ; Moita, 4 401 ; Morosaglia, 3 361 ; Omessa, 2 007 ; Pero-Casevecchia, 2 173 ; Piedicorte-di-Caggio, 3 650 ; Porta, 4 261 ; Piedicroce, 3 054 ; Pietra-di-Verde, 2 838 ; Prunelli-di-Fiumorbo, 5 200 ; San-Lorenzo, 2 074 ; San-Nicolao, 2 454 ; Sermano, 2 369 ; Valle-d'Alesani, 2 735 ; Venaco, 4 159 ; Vescovato, 6 234 ; Vezzani, 3 138. Total : 76 182. — *Circonscription de Sartène :* Bonifacio, 2 688 ; Levie, 8 355 ; Olmetto, 5 912 ; Petroto-Bicchisano, 5 618 ; Porto-Vecchio, 6 697 ; Santa-Lucia-di-Tallano, 4 252 ; Sartène, 9 003 ; Serra-di-Scopamène, 7 368. Total : 49 893.

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Circonscription de Beaune : Beaune (Nord), 11 323 ; Beaune (Sud), 12 460 ; Bligny-sur-Ouche, 4 810 ; Nolay, 8 207 ; Nuits-Saint-Georges, 10 721 ; Saint-Jean-de-Losne, 9 003 ; Seurre, 8 931. Total : 65 455. — *Circonscription de Châtillon :* Aignay-le-Duc : 3 178 ; Baigneux-les-Juifs, 3 011 ; Châtillon-sur-Seine, 11 187 ; Laignes, 5 726 ; Montigny-sur-Aube, 4 343 ; Recey-sur-Ource, 3 562 ; Is-sur-Tille, 9 345 ; Grancey-le-Château, 1 639 ; Saint-Seine-l'Abbaye, 3 685 ; Selongey, 2 899. Total : 48 575. — *1re circonscription de Dijon :* Dijon (Ouest), 29 158 ; Dijon (Sud), 25 223 ; Dijon (Nord), 23 385 ; Gevray-Chambertin, 7 562. Total : 85 328. — *2e circonscription de Dijon :* Auxonne, 10 591 ; Dijon (Est), 22 348 ; Fontaine-Française, 3 502 ; Genlis, 8 097 ; Mirebeau, 6 038 ; Pontailler-sur-Saône, 7 317 ; Sombernon, 5 510. Total : 63 403. — *Circonscription de Semur :* Arnay-le-Duc, 7 933 ; Liernais, 5 107 ; Montbard, 9 974 ; Pouilly-en-Auxois, 6 905 ; Précy-sur-Thil, 4 314 ; Saulieu, 8 827 ; Semur-en-Auxois, 8 899 ; Venarey-les-Laumes, 8 883 ; Vitteaux, 5 279. Total : 66 121.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

1re circonscription de Dinan : Dinan (Est), 14 014 ; Dinan (Ouest), 14 401 ; Evran, 7 916 ; Ploubalay, 7 581 ; Caulnes, 7 840. Total : 51 752. — *2e circonscription de Dinan :* Broons, 13 274 ; Jugon, 9 401 ; Matignon, 13 559 ; Plancoët, 11 470 ; Plélan-le-Petit, 4 852. Total : 52 556. — *1re circonscription de Guingamp :* Bégard, 9 422 ; Belle-Isle-en-Terre, 11 742 ; Bourbriac, 9 782 ; Guingamp, 17 351 ; Plouagat, 6 644 ; Pontrieux, 9 972. Total : 64 913. — *2e circonscription de Guingamp :* Callac, 17 200 ; Gouarec, 8 084 ; Maël-Carhaix, 11 094 ; Corlay, 5 565 ; Rostrenen, 15 015 ; Saint-Nicolas-du-Pelem, 9 916. Total : 66 874. — *Circonscription de Lannion :* Lannion, 15 223 ; Lézardrieux, 11 541 ; Perros-Guirec, 15 314 ; Pleslin-les-Grèves, 11 710 ; Plouaret, 16 864 ; Roche-Derrien (La), 8 427 ; Tréguier, 14 822. — Total : 93 901. — *Circonscription de Loudéac :* Chèze (La), 10 692 ; Collinée, 6 925 ; Mûr, 5 384 ; Loudéac, 11 201 ; Merdrignac, 11 663 ; Plouguenast, 10 567 ; Uzel, 6 562. Total : 62 994. — *1re circonscription de Saint-Brieuc :* Châtelaudren, 8 403 ; Etables, 10 282 ; Lanvollon, 9 275 ; Paimpol, 26 566 ; Plouha, 7 059 ; Saint-Brieuc (Nord), 21 516. Total : 77 101. — *2e circonscription de Saint-Brieuc :* Lamballe, 14 251 ; Moncontour, 12 041 ; Pleneuf, 10 248 ; Ploeuc, 9 192 ; Quintin, 8 500 ; Saint-Brieuc (Sud), 28 465. Total : 82 697.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Circonscription d'Aubusson : Aubusson, 11 216 ; Auzances, 6 554 ; Bellegarde-en-Marche, 6 085 ; Chénérailles, 8 938 ; Courtine (La), 5 144 ; Crocq, 7 543 ; Evaux, 7 660 ; Felletin, 9 100. Total : 62 240. — *Circonscription de Bourganeuf :* Benevent-l'Abbaye, 8 602 ; Bourganeuf, 11 509 ; Gentioux, 5 286 ; Pontarion, 6 814 ; Royère, 5 912 ; Saint-Sulpice-des-Champs, 5 525. Total : 43 648. — *Circonscription de Boussac :* Ahun, 8 008 ; Bonnat, 11 547 ; Boussac, 9 767 ; Chambon-sur-Voueize, 7 498 ; Châtelus-Malvaleix, 8 987 ; Jarnages, 6 492. Total : 52 299. — *Circonscription de Guéret :* Dun-le-Palleteau, 13 167 ; Grand-Bourg (Le), 7 820 ; Guéret, 17 063 ; Saint-Vaury, 9 323 ; Souterraine (La), 13 578. Total : 60 951.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Circonscription de Bergerac : Beaumont, 4 508 ; Bergerac, 21 524 ; Cadouin, 4 545 ; Eymet, 4 697 ; Issigeac, 5 167 ; Laforce, 7 095 ; Lalinde, 6 461 ; Monpazier, 3 118 ; Saint-Alvère, 3 611 ; Sigoulès 7 968 ; Velines, 8 337 ;

Villamblard, 6 519 ; Villefranche-de-Longchapt, 5 428. TOTAL : 88 978. — *Circonscription de Nontron :* Bussières-Badil, 7 204 ; Champagnac-de-Bélair, 4 795 ; Jumilhac-le-Grand, 9 444 ; Lanouaille, 12 002 ; Mareuil, 6 049 ; Nontron, 11 589 ; Saint-Pardoux-la-Rivière, 9 106 ; Thiviers, 9 564. TOTAL : 69 753. — *1re circonscription de Périgueux :* Brantôme, 8 226 ; Périgueux, 39 698 ; Saint-Astier, 9 566 ; Vergt, 6 739. TOTAL : 64 229. — *2e circonscription de Périgueux :* Excideuil, 8 332 ; Hautefort, 7 327 ; Saint-Pierre-de-Chignac, 8 760 ; Savignac-les-Eglises, 7 958 ; Thenon, 6 138. TOTAL : 38 515. — *Circonscription de Ribérac :* Montpon-sur-l'Isle : 9 034 ; Montagrier, 6 174 ; Mussidan, 7 990 ; Neuvic, 6 898 ; Ribérac, 9 779 ; Saint-Aulaye, 7 903 ; Verteillac, 7 842. TOTAL : 55 620. — *Circonscription de Sarlat :* Belvès, 5 246 ; Bugue (Le), 5 346 ; Carlux, 4 813 ; Domme, 8 331 ; Montignac, 9 796 ; Saint-Cyprien, 8 534 ; Salignac, 5 092 ; Sarlat, 12 522 ; Terrasson, 11 701 ; Villefranche-du-Périgord, 4 013. TOTAL : 75 394.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Circonscription de Baume-les-Dames : Baume-les-Dames, 6 850 ; Clairval, 5 779 ; Isle-sur-le-Doubs (L'), 7 436 ; Pierrefontaine, 6 706 ; Rougemont, 5 258 ; Roulans, 5 528 ; Vercel, 7 813. TOTAL : 45 370. — *1re circonscription de Besançon :* Besançon (Nord), 35 733 ; Besançon (Sud), 26 664. TOTAL : 62 397. — *2e circonscription de Besançon :* Amancey, 4 571 ; Audeux, 7 325 ; Boussières, 5 707 ; Marchaux, 7 294 ; Ornans, 9 338 ; Quingey, 7 085. TOTAL : 41 320. — *Circonscription de Montbéliard :* Audincourt, 35 937 ; Hérimoncourt, 12 469 ; Maiche, 11 527 ; Montbéliard, 17 251 ; Pont-de-Roide, 8 731 ; Russey (Le), 5 638 ; Saint-Hippolyte, 6 638. TOTAL : 98 191. — *Circonscription de Pontarlier :* Levier, 7 774 ; Montbenoît, 5 465 ; Morteau, 11 323 ; Mouthe, 5 803 ; Pontarlier, 18 938. TOTAL : 49 313.

DÉPARTEMENT DE LA DROME

Circonscription de Die : Bourdeaux, 2 243 ; Chapelle-en-Vercors (La), 2 803 ; Châtillon-en-Diois, 3 345 ; Crest (Nord), 11 817 ; Crest (Sud), 6 605 ; Die, 5 710 ; Luc-en-Diois, 3 251 ; Motte-Chalançon (La), 2 459 ; Saillans, 2 791. TOTAL : 41 024. — *Circonscription de Montélimar-Nyons :* Buis-les-Baronnies, 5 363 ; Dieulefit, 6 912 ; Grignan, 5 818 ; Marsanne, 6 215 ; Montélimar, 35 743 ; Nyons, 8 078 ; Pierrelatte, 5 567 ; Saint-Paul-Trois-Châteaux, 7 042 ; Séderon, 4 056 ; Rémuzat, 2 566. TOTAL : 69 360. — *1re circonscription de Valence :* Bourg-de-Péage, 16 575 ; Chabeuil, 9 246 ; Loriol, 9 361 ; Saint-Jean-en-Royans, 5 837 ; Valence, 43 884. TOTAL : 84 903. — *2e circonscription de Valence :* Grand-Serre (Le), 9 342 ; Romans, 26 356 ; Saint-Donat, 5 440 ; Saint-Vallier, 19 129 ; Tain, 10 196. TOTAL : 70 463.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Circonscription des Andelys : Andelys (Les), 9 465 ; Ecos, 6 795 ; Etrepagny, 7 725 ; Fleury-sur-Andelle, 12 519 ; Gisors, 11 400 ; Lyons-la-Forêt, 5 030. TOTAL : 52 934. — *Circonscription de Bernay :* Beaumesnil, 4 656 ; Beaumont-le-Roger, 8 893 ; Bernay, 13 172 ; Brionne, 8 213 ; Broglie, 6 931 ; Thiberville, 6 450. TOTAL : 48 315. — *1re circonscription d'Evreux :* Evreux (Nord), 10 170 ; Evreux (Sud), 18 132 ; Pacy-sur-Eure, 7 658 ; Saint-André, 12 299 ; Vernon, 13 632. TOTAL : 61 891. — *2e circonscription d'Evreux :* Breteuil, 7 789 ; Conches, 8 444 ; Damville, 4 867 ; Nonancourt, 7 008 ; Rugles, 8 091 ; Verneuil, 9 777. TOTAL : 45 976. — *Circonscription de Louviers :* Amfreville-la-Campagne, 5 055 ; Gaillon, 9 142 ; Louviers, 17 014 ; Neubourg (Le), 6 965 ; Pont-de-l'Arche, 10 180. TOTAL : 48 356. — *Circonscription de Pont-Audemer :* Beuzéville, 7 153 ; Bourgthéroulde, 5 257 ; Cormeilles, 4 822 ; Montfort-sur-Risles, 5 450 ; Pont-Audemer, 12 543 ; Quillebeuf, 4 305 ; Routot, 7 257 ; Saint-Georges-du-Vièvre, 4 186. TOTAL : 50 973.

DÉPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

1re circonscription de Chartres : Chartres (Nord), 22 716 ; Courville, 8 193 ; Loupe (La), 8 496 ; Nogent-le-Rotrou, 11 084 ; Thiron, 6 647. TOTAL : 57 136. — *2e circonscription de Chartres :* Auneau, 10 828 ; Chartres (Sud), 21 905 ; Illiers, 8 850 ; Janville, 9 557 ; Maintenon, 12 182 ; Voves, 10 499. TOTAL : 73 821. — *Circonscription de Châteaudun :* Authon, 9 530 ; Bonneval, 11 813 ; Brou, 9 704 ; Châteaudun, 14 453 ; Cloyes, 11 191 ; Orgères-en-Beauce, 7 734. TOTAL : 64 425. — *Circonscription de Dreux :* Anet, 9 037 ; Brezolles, 8 261 ; Châteauneuf, 7 358 ; Dreux, 18 565 ; Ferté-Vidame (La), 2 542 ; Nogent-le-Roi, 9 181 ; Senonches, 4 887. TOTAL : 59 831.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

1re circonscription de Brest : Brest (1er canton), 32 867 ; Brest (2e canton), 47 218 ; Brest (3e canton), 24 392. TOTAL : 100 477. — *2e circonscription de Brest :* Daoulas, 18 823 ; Landerneau, 22 300 ; Plabennec, 14 031 ; Ploudiry, 5 078. TOTAL : 60 232. — *3e circonscription de Brest :* Lannilis, 15 163 ; Lesneven, 19 634 ; Ouessant, 2 524 ; Ploudalmézeau, 15 493 ; Saint-Renan, 16 390. TOTAL : 69 204. — *1re circonscription de Châteaulin :* Châteaulin, 20 902 ; Crozon, 17 596 ; Faou (Le), 6 803 ; Pleyben, 16 657. TOTAL : 61 958. — *2e circonscription de Châteaulin :* Carhaix, 20 662 ; Châteauneuf, 22 742 ; Huelgoat, 14 160. TOTAL : 57 564. — *1re circonscription de Morlaix :* Lanmeur, 12 931 ; Morlaix, 21 840 ; Plouigneau, 12 389 ; Sizun, 7 099 ; Saint-Thégonnec, 9 641. TOTAL : 63 900. — *2e circonscription de Morlaix :* Landivisiau, 13 539 ; Plouescat, 11 509 ; Plouzévédé, 11 976 ; Saint-Pol-de-Léon, 23 436 ; Taulé, 10 041. TOTAL : 70 501. — *1re circonscription de Quimper :* Briec, 10 149 ; Concarneau, 17 600 ; Fouesnant, 10 872 ; Quimper, 37 415 ; Rosporden, 9 018. TOTAL : 85 054. — *2e circonscription de Quimper :* Douarnenez, 28 826 ; Pont-Croix, 29 198. TOTAL : 58 024. — *3e circonscription de Quimper :* Plougastel, 21 645 ; Pont-l'Abbé, 35 061. TOTAL : 56 706. — *Circonscription de Quimperlé :* Arzano, 6 178 ; Bannalec, 13 590 ; Pont-Aven, 18 136 ; Quimperlé, 16 574 ; Scaër, 11 604. TOTAL : 66 082.

DÉPARTEMENT DU GARD

1re circonscription d'Alès : Alès (Est), 30 170 ; Alès (Ouest), 27 219 ; Anduze, 6 277 ; Lédignan, 4 110 ; Saint-Jean-du-Gard, 3 495 ; Vézenobres, 4 725. TOTAL : 75 996. — *2e circonscription d'Alès :* Barjac, 3 414 ; Bessèges, 13 975 ; Genolhac, 8 212 ; Grand'Combe (La), 18 871 ; Saint-Ambroix, 18 988. TOTAL : 63 360. — *1re circonscription de Nîmes :* Nîmes (1er canton), 32 207 ; Nîmes (2e canton), 26 743 ; Nîmes (3e canton), 29 752 ; Saint-Mamert, 5 025. TOTAL : 93 727. — *2e circonscription de Nîmes :* Aigues-Mortes, 7 348 ; Aramon, 8 218 ; Beaucaire, 13 468 ; Saint-Gilles, 7 398 ; Marguerittes, 5 781 ; Sommières, 11 911 ; Vauvert, 15 513. TOTAL : 69 637. — *Circonscription d'Uzès :* Bagnoles-sur-Cèze, 11 815 ; Lussan, 3 335 ; Pont-Saint-Esprit, 9 916 ; Remoulins, 3 944 ; Roquemaures, 7 531 ; Saint-Chaptes, 6 177 ; Uzès, 9 598 ; Villeneuve-lès-Avignon, 5 399. TOTAL : 57 715. — *Circonscription du Vigan :* Alzon, 2 095 ; Lassale, 3 831 ; Quissac, 4 168 ; Saint-André-de-Valborgne, 2 776 ; Saint-Hippolyte-du-Fort, 5 502 ; Sauve, 3 476 ; Sumène, 4 668 ; Trèves, 2 628 ; Vallerangue, 3 578 ; Vigan (Le), 9 444. TOTAL : 42 166.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Circonscription de Muret : Auterive, 6 846 ; Carbonne, 7 031 ; Cazères, 8 036 ; Cintegabelle, 4 987 ; Fousseret, 5 601 ; Montesquieu-Volvestre, 4 665 ; Muret, 10 611 ; Rieumes, 5 903 ; Rieux, 3 942 ; Saint-Lys, 4 480. TOTAL : 62 102. — *Circonscription de Saint-Gaudens :* Aspet, 9 113 ; Aurignac, 6 594 ; Bagnères-de-Luchon, 7 473 ; Barbazan, 8 197 ; Boulogne, 7 555 ; Isle-en-Dodon (L'), 7 384 ; Montréjeau, 8 561 ; Saint-Béat, 7 285 ; Saint-Gaudens, 14 290 ; Saint-Martory, 3 754 ; Salies, 8 917. TOTAL : 89 123. — *1re circonscription de Toulouse :* Toulouse-Centre (partie urbaine), 54 933 ; Toulouse-Sud (partie urbaine), 46 666. TOTAL : 101 599. — *2e circonscription de Toulouse :* Toulouse (Nord), 54 563 ; Toulouse (Ouest), 36 279 ; Toulouse-Centre (partie rurale), 2 623 ; Toulouse-Sud (partie rurale), 3 208. TOTAL : 96 673. — *3e circonscription de Toulouse :* Cadours, 4 467 ; Castanet, 3 788 ; Fronton, 8 737 ; Grenade, 8 044 ; Leguevin, 4 449 ; Montastruc-la-Conseillère, 5 915 ; Verfeil, 3 189 ; Villemur, 4 750. TOTAL : 43 339. — *Circonscription de Villefranche :* Caraman, 6 334 ; Lanta, 3 482 ; Montgiscard, 6 168 ; Nailloux, 5 055 ; Revel, 9 310 ; Villefranche, 8 320. TOTAL : 38 669.

DÉPARTEMENT DU GERS

Circonscription d'Auch—Lombez : Auch (Nord), 8 612 ; Auch (Sud), 13 059 ; Cologne, 3 481 ; Gimont, 6 435 ; Isle-Jourdain (L'), 8 051 ; Jegun, 4 361 ; Lombez, 8 418 ; Samatan, 5 544 ; Saramon, 4 248 ; Vic-Fezensac, 6 468. TOTAL : 68 677. — *Circonscription de Condom-Lectoure :* Cazaubon, 7 478 ; Condom, 10 338 ; Eauze, 7 464 ; Fleurance, 8 657 ; Lectoure, 8 474 ; Mauvezin, 5 615 ; Miradoux, 3 335 ; Montréal, 7 635 ; Nogaro, 9 905 ; Saint-Clar, 4 260 ; Valence, 6 004. TOTAL : 79 165. — *Circonscription de Mirande :* Aignan, 4 974 ; Marciac, 4 581 ; Masseube, 6 188 ; Miélan, 6 484 ; Mirande, 8 435 ; Montesquiou, 4 882 ; Plaisance, 5 310 ; Riscle, 7 723. TOTAL : 48 577.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Circonscription de Bazas : Auros, 5 859 ; Bazas, 9 308 ; Captieux, 3 213 ; Grignols, 4 118 ; Langon, 11 078 ; Saint-Symphorien, 4 758 ; Villandrant, 6 222. TOTAL : 44 556. — *Circonscription de Blaye :* Blaye, 13 680 ; Bourg, 10 991 ; Saint-Ciers-sur-Gironde, 11 758 ; Saint-Savin, 15 846. TOTAL : 52 275. — *1re circonscription de Bordeaux :* Bordeaux (1er canton), 57 586 ; Bordeaux (2e canton, partie rurale), 17 814. TOTAL : 75 400. — *2e circonscription de Bordeaux :* Bordeaux (4e canton), 66 124 ; Bordeaux (5e canton, partie), 16 508. TOTAL : 82 632. — *3e circonscription de Bordeaux :* Bordeaux (5e canton, partie), 19 275 ; Bordeaux (6e canton), 60 460 ; Bordeaux (7e canton), 18 943. TOTAL : 98 678. — *4e circonscription de Bordeaux :* Bordeaux (2e canton, partie urbaine), 33 678 ; Bordeaux (3e canton), 36 035. TOTAL : 69 713. — *5e circonscription de Bordeaux :* Blanquefort, 17 567 ; Labrède, 11 700 ; Pessac, 32 277 ; Podensac, 14 971. TOTAL : 76 515. — *6e circonscription de Bordeaux :* Arcachon, 12 261 ; Audenge, 12 447 ; Belin, 8 921 ; Teste (La), 13 238. TOTAL : 46 867. — *7e circonscription de Bordeaux :* Cadillac, 12 224 ; Carbon-Blanc, 36 732 ; Créon, 14 925 ; Saint-André-de-Cubzac, 8 688. TOTAL : 72 569. — *Circonscription de Lesparre :* Castelnau, 16 557 ; Lesparre, 15 313 ; Pauillac, 11 002 ; Saint-Laurent, 5 270 ; Saint-Vivien, 6 877. TOTAL : 55 019. — *1re circonscription de Libourne :* Branne, 9 370 ; Libourne, 29 086 ; Pujols, 8 374 ; Sainte-Foy-la-Grande, 9 969. TOTAL : 56 799. — *2e circonscription de Libourne :* Castillon, 10 120 ; Coutras, 14 596 ; Fronsac, 9 309 ; Guitres, 10 114 ; Lussac, 9 002. TOTAL : 53 141. — *Circonscription de La Réole :* Monségur, 5 366 ; Pellegrue, 4 451 ; Réole (La), 12 358 ; Saint-Macaire, 8 085 ; Sauveterre-de-Guyenne, 7 962 ; Targon, 5 567. TOTAL : 43 789.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

1re circonscription de Béziers. — Béziers (1er canton), 42 222 ; Florensac, 7 047 ; Montagnac, 10 352 ; Pézenas, 13 648 ; Servian, 10 054. TOTAL : 83 323. — *2e circonscription de Béziers :* Agde, 19 463 ; Béziers (2e canton), 44 791 ; Capestang, 15 353 ; Olonzac, 8 853 ; Saint-Chinian, 10 977. TOTAL : 99 437. — *3e circonscription de Béziers :* Bédarieux, 14 120 ; Murviel, 10 293 ; Olargues, 6 142 ; Roujan, 8 236 ; Saint-Gervais, 7 351 ; Saint-Pons, 6 619 ; Salvetat (La), 3 240. TOTAL : 56 001. — *Circonscription de Lodève :* Caylar (Le), 1 735 ; Clermont-l'Hérault, 14 165 ; Gignac, 15 126 ; Lodève, 10 017 ; Lunas, 6 932. TOTAL : 47 975. — *1re circonscription de Montpellier :* Aniane, 4 434 ; Claret, 2 071 ; Ganges, 8 458 ; Matelles (Les), 3 697 ; Montpellier (1er canton), 14 660 ; Montpellier (3e canton), 32 143 ; Saint-Martin-de-Londres, 2 928. TOTAL : 68 391. — *2e circonscription de Montpellier :* Castries, 8 826 ; Lunel, 16 025 ; Mauguio, 6 670 ; Montpellier (2e canton), 52 191. TOTAL : 83 712. — *3e circonscription de Montpellier :* Cette, 37 005 ; Frontignan, 10 433 ; Mèze, 14 298. TOTAL : 61 736.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Circonscription de Fougères : Antrain, 12 142 ; Fougères (Nord), 22 115 ; Fougères (Sud), 15 688 ; Louvigné-du-Désert, 10 576 ; Saint-Aubin-du-Cormier, 8 237 ; Saint-Brice-en-Coglès, 12 448. TOTAL : 81 206. — *Circonscription de Montfort :* Bécherel, 8 697 ; Montauban, 7 884 ; Montfort, 12 880 ; Plélan, 11 935 ; Saint-Méen, 11 132. TOTAL : 52 528. — *Circonscription de Redon :* Bain-de-Bretagne, 14 992 ; Fougeray-Grand, 6 372 ; Guichen, 12 329 ; Maure, 8 836 ; Pipriac, 13 781 ; Redon, 15 396 ; Sel (Le), 5 226. TOTAL : 76 932. — *1re circonscription de Rennes :* Hédé, 8 523 ; Liffré, 8 624 ; Rennes (Nord-Est), 28 262 ; Rennes (Nord-Ouest), 27 147 ; Saint-Aubin-d'Aubigné, 13 414. TOTAL : 85 970. — *2e circonscription de Rennes :* Châteaugiron, 8 528 ; Janzé, 10 705 ; Mordelles, 6 400 ; Rennes (Sud-Est), 30 186 ; Rennes (Sud-Ouest), 21 759. TOTAL : 77 578. — *1re circonscription de Saint-Malo :* Cancale, 14 756 ; Dol, 13 358 ; Pleine-Fougères, 11 506 ; Saint-Malo, 19 643. TOTAL : 59 263. — *2e circonscription de Saint-Malo :* Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, 9 190 ; Combourg, 13 280 ; Dinard-Saint-Enogat, 17 864 ; Saint-Servan, 14 296 ; Tinténiac, 8 669. TOTAL : 63 299. — *Circonscription de Vitré :* Argentré-du-Plessis, 10 338 ; Châteaubourg, 6 085 ; Guerche-de-Bretagne (La), 12 118 ; Rétiers, 12 803 ; Vitré (Est), 12 427 ; Vitré (Ouest), 10 760. TOTAL : 64 531.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Circonscription du Blanc : Belabre, 6 923 ; Blanc (Le), 12 173 ; Mézières-en-Brenne, 6 617 ; Saint-Benoît-du-Sault, 10 020 ; Saint-Gaultier, 7 482 ; Tournon-Saint-Martin, 6 828. TOTAL : 50 043. — *1re circonscription de Châteauroux :* Ardentes, 7 825 ; Argenton, 13 403 ; Châteauroux, 34 998. TOTAL : 56 226. — *2e circonscription de Châteauroux :* Buzançais, 13 880 ; Châtillon-sur-Indre, 9 948 ; Ecueillé, 6 718 ; Levroux, 9 684 ; Valençay, 11 335. TOTAL : 51 565. — *Circonscription de La Châtre :* Aigurande, 12 988 ; Châtre (La), 17 171 ; Eguzon, 7 154 ; Neuvy-Saint-Sépulchre, 10 022 ; Sainte-Sévère-sur-Indre, 7 323. TOTAL : 54 658. — *Circonscription d'Issoudun :* Issoudun (Nord) : 12 904 ; Issoudun (Sud), 13 401 ; Saint-Christophe-en-Bazelle, 9 117 ; Vatan, 7 181. TOTAL : 42 603.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Circonscription de Chinon : Azay-le-Rideau, 9 800 ; Bourgueil, 9 594 ; Chinon, 12 506 ; Ile-Bouchard (L'), 8 063 ; Langeais, 11 369 ; Richelieu, 10 312 ; Sainte-Maure, 8 950. TOTAL : 70 594. — *Circonscription de Loches :* Grand-Pressigny, 7 524 ; Haye-Descartes (La), 8 773 ; Ligueil, 8 744 ; Loches, 15 579 ; Montrésor, 8 886 ; Preuilly-sur-Claise, 8 113. TOTAL : 57 619. — *1re circonscription de Tours :* Château-La-Vallière, 9 849 ; Neuillé-Pont-Pierre, 7 397 ; Neuvy-le-Roi, 7 870 ; Tours (Nord), 18 749 ; Vouvray, 12 221. TOTAL : 56 086. — *2e circonscription de Tours :* Tours (Centre), 25 137 ; Tours (Sud), 71 293. TOTAL : 96 430. — *3e circonscription de Tours :* Amboise, 13 584 ; Bléré, 14 576 ; Château-Renault, 11 721 ; Montbazon, 13 876. TOTAL : 53 757.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

1re circonscription de Grenoble : Allevard, 5 754 ; Bourg-d'Oisans (Le), 10 549 ; Domène, 12 985 ; Goncelin, 9 884 ; Grenoble (Est) (partie rurale), 9 522 ; Touvet (Le), 7 555 ; Vizille, 12 650. TOTAL : 68 899. — *2e circonscription de Grenoble :* Grenoble (Nord), 27 341 ; Grenoble-Est (partie urbaine), 20 532 ; Grenoble-Sud (partie urbaine), 43 313 ; Saint-Laurent-du-Pont, 7 970 ; Voiron, 21 162. TOTAL : 120 318. — *3e circonscription de Grenoble :* Cielles, 2 046 ; Corps, 3 005 ; Grenoble-Sud (partie rurale), 7 239 ; Mens, 3 850 ; Monestier-de-Clermont, 2 460 ; Mure (La), 13 837 ; Sassenage, 9 743 ; Valbonnais, 3 114 ; Vif, 8 434 ; Villard-de-Lans, 3 984. TOTAL : 57 712. — *Circonscription de Saint-Marcellin :* Pont-en-Royans, 5 518 ; Rives, 16 984 ; Roybon, 6 071 ; Saint-Etienne-de-Saint-Geoire, 8 798 ; Saint-Marcellin, 14 754 ; Tullins, 8 165 ; Vinay, 6 777. TOTAL : 67 067. — *1re circonscription de La Tour-du-Pin :* Grand-Lemps (Le), 10 071 ; Pont-de-Beauvoisin (Le), 15 147 ; Saint-Geoire-en-Valdaine, 6 721 ; Tour-du-Pin (La), 16 678 ; Virieu, 7 157. TOTAL : 55 774. — *2e circonscription de La Tour-du-Pin :* Bourgoin, 22 029 ; Cremieu, 14 613 ; Morestel, 16 308. TOTAL : 52 950. — *1re circonscription de Vienne :* Heyrieux, 8 705 ; Meyzieux, 17 419 ; Saint-Symphorien-d'Ozon, 14 285 ; Vienne (Nord), 19 622 ; Vienne (Sud), 20 007. TOTAL : 80 038. — *2e circonscription de Vienne :* Beaurepaire, 9 669 ; Côte-Saint-André (La), 9 359 ; Roussillon, 15 341 ; Saint-Jean-de-Bournay, 10 100 ; Verpillière (La), 10 852. TOTAL : 55 321.

DÉPARTEMENT DU JURA

Circonscription de Dôle : Chaumergy, 4 044 ; Chaussin, 6 403 ; Chemin, 5 635 ; Dampierre, 5 002 ; Dôle, 25 577 ; Gendrey, 2 406 ; Montbarrey, 4 445 ; Montmirrey-le-Château, 3 337 ; Rochefort-sur-Nenon, 4 118. TOTAL : 60 967.

— *Circonscription de Lons-le-Saunier :* Arinthod, 5 637 ; Beaufort, 7 236 ; Bletterans, 7 023 ; Clairvaux, 4 966 ; Conliège, 5 524 ; Lons-le-Saunier, 19 696 ; Orgelet, 5 568 ; Saint-Amour, 5 154 ; Saint-Julien, 3 339 ; Sellières, 4 458 ; Voiteur, 5 398. TOTAL : 73 999. — *Circonscription de Poligny :* Arbois, 6 588 ; Champagnole, 10 742 ; Nozeroy, 4 802 ; Planches-en-Montagne (Les), 2 586 ; Poligny, 10 840 ; Salins, 8 506 ; Villers-Farlay, 4 107. TOTAL : 48 171. — *Circonscription de Saint-Claude :* Bouchoux (Les), 3 259 ; Moirans, 5 108 ; Morez, 11 301 ; Saint-Claude, 23 039 ; Saint-Laurent, 4 841. TOTAL : 47 548.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Circonscription de Dax : Castets, 9 863 ; Dax, 27 428 ; Peyrehorade, 9 994 ; Saint-Martin-de-Saignanx, 10 027 ; Saint-Vincent-de-Tyrosse, 10 983 ; Soustons, 10 513. TOTAL : 78 808. — *1re circonscription de Mont-de-Marsan :* Labrit, 5 088 ; Mimizan, 6 676 ; Mont-de-Marsan, 20 806 ; Morcenx, 9 562 ; Parentis-en-Born, 7 523 ; Pissos, 4 439 ; Sabres, 7 916 ; Sore, 3 820. TOTAL : 65 830. — *2e circonscription de Mont-de-Marsan :* Aire-sur-Adour, 8 039 ; Gabarret, 6 601 ; Geaune, 5 706 ; Grenade, 5 294 ; Hagetmau, 9 346 ; Roquefort, 10 074 ; Villeneuve-de-Marsan, 6 554. TOTAL : 51 614. — *Circonscription de Saint-Sever :* Amou, 9 197 ; Montfort, 11 018 ; Mugron, 7 372 ; Pouillon, 11 734 ; Saint-Sever, 10 916 ; Tartas (Est), 5 700 ; Tartas (Ouest), 10 922. TOTAL : 66 859.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

1re circonscription de Blois : Blois (Est), 14 945 ; Blois (Ouest), 18 654 ; Herbault, 11 712 ; Marchenoir, 7 571 ; Mer, 8 328 ; Ouzouer-le-Marché, 7 140. TOTAL : 68 350. — *2e circonscription de Blois :* Bracieux, 9 014 ; Contres, 12 884 ; Montrichard, 14 535 ; Saint-Aignan, 16 097. TOTAL : 52 530. — *Circonscription de Romorantin :* Lamotte-Beuvron, 9 304 ; Mennetou-sur-Cher, 6 023 ; Neung-sur-Beuvron, 6 106 ; Romorantin, 15 914 ; Salbris, 12 782 ; Selles-sur-Cher, 9 572. TOTAL : 59 701. — *Circonscription de Vendôme :* Droué, 6 388 ; Mondoubleau, 9 369 ; Montoire-sur-le-Loir, 10 539 ; Morée, 8 646 ; Saint-Amand-de-Vendôme, 5 622 ; Savigny-sur-Bray, 7 225 ; Selommes, 4 303 ; Vendôme, 15 426. TOTAL : 67 518.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

1re circonscription de Montbrison : Montbrison, 18 535 ; Saint-Bonnet-le-Château, 11 608 ; Saint-Georges-en-Couzan, 7 286 ; Saint-Jean-Soleymieux, 7 150 ; Saint-Rambert-sur-Loire, 19 428. TOTAL : 63 807. — *2e circonscription de Montbrison :* Boën, 13 892 ; Chazelles-sur-Lyon, 10 394 ; Feurs, 17 733 ; Noirétable, 7 289 ; Saint-Galmier, 11 350. TOTAL : 60 658. — *1re circonscription de Roanne :* Pacaudière (La), 6 740 ; Roanne, 51 480 ; Saint-Haon-le-Châtel, 10 221 ; Saint-Just-en-Chevalet, 8 496 ; Saint-Germain-Laval, 8 251. TOTAL : 85 188. — *2e circonscription de Roanne :* Belmont, 7 670 ; Charlieux, 15 277 ; Perreux, 11 016 ; Néronde, 9 551 ; Saint-Symphorien de-Lay, 15 799. TOTAL : 59 313. — *1re circonscription de Saint-Etienne :* Saint-Etienne (Nord-Est), 61 088 ; Saint-Chamond, 41 643. TOTAL : 102 731. — *2e circonscription de Saint-Etienne :* Saint-Etienne (Sud-Est), 65 304 ; Saint-Etienne (Sud-Ouest, moins le 1er bureau), 37 360. TOTAL : 102 664. — *3e circonscription de Saint-Etienne :* Saint-Etienne (Nord-Ouest), 37 500 ; Saint-Etienne (Sud-Ouest, 1er bureau), 7 265 ; Rive-de-Gier, 35 086 ; Saint-Héand, 15 438. TOTAL : 95 289. — *4e circonscription de Saint-Etienne :* Chambon-Feugerolles (Le), 39 451 ; Firminy, 32 864 ; Bourg-Argental, 9 570 ; Pélussin, 10 816 ; Saint-Genest-Malifaux, 6 865. TOTAL : 99 566.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Circonscription de Brioude : Auzon, 10 574 ; Blesle, 3 443 ; Brioude, 11 690 ; Chaise-Dieu (La), 6 888 ; Langeac, 11 081 ; Lavoûte-Chilhac, 4 770 ; Paulhaguet, 8 521 ; Pinols, 3 080. TOTAL : 60 047. — *1re circonscription du Puy :* Allègre, 6 154 ; Craponne-sur-Arzon, 6 942 ; Loudes, 6 409 ; Le Puy (Nord-Ouest), 16 369 ; Bas, 8 953 ; Vorey, 8 210 ; Saint-Paulien, 5 424 ; Commune de Retournac, 3 037. TOTAL : 61 498. — *2e circonscription du Puy :* Cayres, 4 439 ; Le Monastier, 10 922 ; Le Puy (Sud-Est), 18 908 ; Pradelles, 8 590 ; Saint-Julien-Chapteuil, 8 726 ; Saugues, 9 859 ; Solignac-sur-Loire, 4 902. TOTAL : 66 346. — *Circonscription d'Yssingeaux :* Fay-sur-Lignon, 6 199 ; Monistrol-sur-Loire, 14 156 ; Montfaucon, 10 247 ; Saint-Didier-en-Velay, 15 813 ; Tence, 11 911 ; Yssingeaux (moins la commune de Retournac), 14 393. TOTAL : 72 719.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Circonscription d'Ancenis : Ancenis, 11 408 ; Ligné, 6 568 ; Riaillé, 7 101 ; Saint-Mars-la-Jaille, 6 464 ; Varades, 7 460. TOTAL : 39 601. — *Circonscription de Châteaubriant :* Châteaubriant, 13 135 ; Derval, 10 799 ; Moisdon-la-Rivière, 6 923 ; Nort-sur-Erdre, 13 087 ; Nozay, 14 057 ; Rougé, 5 262 ; Saint-Julien-de-Vouvantes, 5 828. TOTAL : 69 093. — *1re circonscription de Nantes :* Nantes (1er canton), 34 808 ; Nantes (2e canton), 43 365 ; Nantes (3e canton), 12 735. TOTAL : 90 908. — *2e circonscription de Nantes :* Nantes (5e canton), 19 502 ; Nantes (6e canton), 19 074 ; Nantes (7e canton), 36 034. TOTAL : 74 610. — *3e circonscription de Nantes :* Bouaye, 20 285 ; Nantes (4e canton), 30 244 ; Vertou, 13 054. TOTAL : 63 583. — *4e circonscription de Nantes :* Aigrefeuille, 11 158 ; Carquefou, 5 850 ; Chapelle-sur-Erdre (La), 10 263 ; Clisson, 10 797 ; Légé, 7 605 ; Loroux-Bottereau (Le), 11 843 ; Machecoul, 9 763 ; Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 9 361 ; Vallet, 8 621. TOTAL : 85 261. — *Circonscription de Paimbœuf :* Bourgneuf-en-Retz, 8 978 ; Paimbœuf, 6 220 ; Pellerin (Le), 13 496 ; Pornic, 11 030 ; Saint-Père-en-Retz, 7 893. TOTAL : 47 617. — *1re circonscription de Saint-Nazaire :* Blain, 13 827 ; Saint-Etienne-de-Montluc, 16 540 ; Saint-Nazaire, 56 434 ; Savenay, 13 286. TOTAL : 100 087. — *2e circonscription de Saint-Nazaire :* Croisic (Le), 6 273 ; Guéméné-Penfao, 10 831 ; Guérande, 18 285 ; Herbignac, 8 767 ; Pontchâteau, 12 717 ; Saint-Gildas-des-Bois, 11 127 ; Saint-Nicolas-de-Redon, 12 729. TOTAL : 80 729.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Circonscription de Gien : Briare, 11 214 ; Châtillon-sur-Loire, 7 892 ; Gien, 16 073 ; Ouzouer-sur-Loire, 5 720 ; Sully-sur-Loire, 8 362. TOTAL : 49 261. — *Circonscription de Montargis :* Bellegarde, 5 986 ; Châteaurenard, 9 123 ; Châtillon-Coligny, 9 878 ; Courtenay, 6 803 ; Ferrières, 9 107 ; Lorris, 6 670 ; Montargis, 28 029. TOTAL : 75 596. — *1re circonscription d'Orléans :* Orléans (Est), 18 090 ; Orléans (Ouest), 13 262 ; Orléans (Nord-Ouest), 35 033 ; Orléans (Nord-Est), 17 800 ; Orléans (Sud), 16 229. TOTAL : 100 414. — *2e circonscription d'Orléans :* Artenay, 5 543 ; Beaugency, 8 411 ; Châteauneuf-sur-Loire, 10 159 ; Cléry-Saint-André, 4 388 ; Ferté-Saint-Aubin (La), 8 957 ; Jargeau, 7 981 ; Meung-sur-Loire, 8 503 ; Neuville-aux-Bois, 6 776 ; Patay, 5 717. TOTAL : 66 135. — *Circonscription de Pithiviers :* Beaune-la-Rolande, 19 377 ; Malesherbes, 7 500 ; Outarville, 9 363 ; Pithiviers, 16 867 ; Puiseaux, 5 712. TOTAL : 49 819.

DÉPARTEMENT DU LOT

Circonscription de Cahors : Cahors (Nord), 8 210 ; Cahors (Sud), 7 023 ; Castelnau-Montratier, 4 421 ; Catus, 5 426 ; Cazals, 4 146 ; Lalbenque, 5 616 ; Lauzès, 3 301 ; Limogne, 5 217 ; Luzech, 6 401 ; Montcuq, 5 525 ; Puy-l'Evêque, 7 889 ; Saint-Géry, 2 839. TOTAL : 66 014. — *Circonscription de Figeac :* Bretenoux, 8 527 ; Cajarc, 4 261 ; Figeac (Est), 8 796 ; Figeac (Ouest), 7 099 ; Lacapelle-Marival, 8 449 ; Latronquière, 7 226 ; Livernon, 5 085 ; Saint-Céré, 8 504. TOTAL : 57 977. — *Circonscription de Gourdon :* Gourdon, 7 920 ; Gramat, 7 057 ; Labastide-Murat, 3 460 ; Martel, 6 926 ; Payrac, 3 407 ; Saint-Germain, 3 809 ; Salviac, 3 657 ; Souillac, 6 398 ; Vayrac, 5 151. TOTAL : 47 785.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Circonscription d'Agen : Agen (1er canton), 12 873 ; Agen (2e canton), 19 090 ; Astaffort, 6 262 ; Beauville, 3 327 ; Laplume, 4 434 ; Laroque-Timbaut, 3 230 ; Port-Sainte-Marie, 8 176 ; Prayssas, 4 672 ; Puymirol, 3 988. TOTAL : 66 052. — *Circonscription de Marmande :* Bouglon, 3 628 ; Castelmoron, 4 173 ; Duras, 6 674 ; Lauzun, 8 879 ; Marmande, 16 926 ; Mas-d'Agenais (Le), 5 734 ; Meilhan-sur-Garonne, 5 403 ; Seyches, 7 253 ; Tonneins, 11 091. TOTAL : 69 761. — *Circonscription de Nérac :* Casteljaloux, 6 699 ; Damazan, 6 010 ; Francescas, 4 099 ; Houeillès, 3 431 ; Lavardac, 8 413 ; Mézin, 7 620 ; Nérac, 8 805. TOTAL : 45 077. — *Circonscription de Villeneuve-sur-Lot :* Cancon, 5 702 ; Castillonnès, 4 352 ; Fumel, 9 362 ; Mont-

clar, 4 748 ; Monflanquin, 7 194 ; Penne-d'Agenais, 6 215 ; Sainte-Livrade-sur-Lot, 4 408 ; Tournon-d'Agenais, 4 425 ; Villeneuve-sur-Lot, 14 563 ; Villeréal, 4 950. TOTAL : 65 919.

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Circonscription de Florac : Barre, 2 531 ; Florac, 5 451 ; Massegros (Le), 1 240 ; Meyrueis, 2 349 ; Pont-de-Montvert (Le), 2 895 ; Sainte-Enimie, 2 656 ; Saint-Germain-de-Calberte, 5 216. TOTAL : 22 338. — *Circonscription de Marvejols :* Aumont, 4 096 ; Canourgue (La), 3 905 ; Chanac, 2 411 ; Fournels, 3 106 ; Malzieu-Ville (Le), 4 277 ; Marvejols, 6 961 ; Nasbinals, 2 744 ; Saint-Alban-sur-Limagnole, 4 348 ; Saint-Chély-d'Apcher, 5 722 ; Saint-Germain-du-Teil, 3 302. TOTAL : 41 472. — *Circonscription de Mende :* Bleymard (Le), 4 858 ; Châteauneuf-de-Randon, 4 338 ; Grandrieu, 5 117 ; Langogne, 7 239 ; Mende, 9 868 ; Saint-Amans, 5 641 ; Villefort, 3 862. TOTAL : 40 923.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

1re circonscription d'Angers : Angers (Nord-Est), 48 716 ; Angers (Sud-Est), 33 265. TOTAL : 81 981. — *2e circonscription d'Angers :* Angers (Nord-Ouest), 25 086 ; Chalonnes-sur-Loire, 7 977 ; Louroux-Béconnais (Le), 8 207 ; Ponts-de-Cé (Les), 17 296 ; Saint-Georges-sur-Loire, 9 510 ; Thouarcé, 14 971. TOTAL : 83 047. — *Circonscription de Baugé ;* Baugé, 11 513 ; Beaufort-en-Vallée, 10 051 ; Durtal, 9 044 ; Longué, 11 965 ; Noyant, 9 098 ; Seiches-sur-Loire, 8 229 ; Tiercé, 6 781. TOTAL : 66 681. — *1re circonscription de Cholet :* Chemillé, 11 421 ; Cholet, 31 658 ; Montfaucon, 14 628. TOTAL : 57 707. — *2e circonscription de Cholet :* Beaupréau, 16 623 ; Champtoceaux, 9 038 ; Montrevault, 11 710 ; Saint-Florent-le-Vieil, 12 810. TOTAL : 50 181. — *Circonscription de Saumur :* Doué, 11 358 ; Gennes, 6 347 ; Montreuil-Bellay, 19 116 ; Saumur (Nord-Est), 7 706 ; Saumur (Nord-Ouest), 8 248 ; Saumur (Sud), 23 824 ; Vihiers, 14 655. TOTAL : 82 254. — *Circonscription de Segré :* Candé, 8 578 ; Châteauneuf-sur-Sarthe, 8 937 ; Lion-d'Angers (Le), 9 735 ; Pouancé, 12 984 ; Segré, 15 656. TOTAL : 55 890.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Circonscription d'Avranches : Avranches, 13 039 ; Brecey, 7 787 ; Ducey, 6 545 ; Granville, 16 485 ; Haye-Pesnel (La), 6 930 ; Pontorson, 8 733 ; Saint-James, 8 900 ; Sartilly, 6 584 ; Villedieu, 8 017. TOTAL : 83 020. — *Circonscription de Cherbourg :* Beaumont, 5 737 ; Cherbourg, 38 054 ; Octeville, 28 275 ; Pieux (Les), 7 963 ; Saint-Pierre-Eglise, 8 605. TOTAL : 88 634. — *Circonscription de Coutances :* Bréhal, 8 235 ; Cerisy-la-Salle, 7 290 ; Coutances, 9 551 ; Gavray, 7 524 ; Haye-du-Puits (La), 8 851 ; Lessay, 8 052 ; Montmartin-sur-Mer, 7 544 ; Periers, 6 840 ; Saint-Malo-de-la-Lande, 7 099 ; Saint-Sauveur-Landelin, 6 291. TOTAL : 77 277. — *Circonscription de Mortain :* Barenton, 5 118 ; Isigny, 4 262 ; Juvigny, 4 284 ; Mortain, 7 289 ; Saint-Hilaire-du-Harcouët, 11 315 ; Saint-Pois, 5 108 ; Sourdeval, 6 715 ; Teilleul (Le), 5 457. TOTAL : 49 548. — *Circonscription de Saint-Lô :* Canisy, 6 108 ; Carentan, 9 543 ; Marigny, 5 512 ; Percy, 7 173 ; Saint-Clair-sur-l'Elle, 7 236 ; Saint-Jean-de-Daye, 6 262 ; Saint-Lô, 14 561 ; Tessy-sur-Vire, 6 671 ; Torigny-sur-Vire, 9 306. TOTAL : 72 372. — *Circonscription de Valognes :* Barneville, 6 909 ; Bricquebec, 8 355 ; Montebourg, 7 153 ; Quèttehou, 10 182 ; Sainte-Mère-Eglise, 9 343 ; Saint-Sauveur-le-Vicomte, 8 524 ; Valognes, 10 050. TOTAL : 60 516.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Circonscription de Châlons-sur-Marne : Châlons-sur-Marne, 36 355 ; Dommartin-sur-Yèvre, 5 119 ; Ecury-sur-Coole, 5 204 ; Marson, 5 189 ; Sainte-Menehould, 11 019 ; Suippes, 10 648 ; Vertus, 6 725 ; Ville-sur-Tourbe, 4 013. TOTAL : 84 272. — *Circonscription d'Epernay :* Ang'ure, 6 523 ; Avize, 9 122 ; Dormans, 9 224 ; Epernay, 28 944 ; Esternay, 6 411 ; Fère-Champenoise, 6 041 ; Montmirail, 7 463 ; Montmort, 5 664 ; Sézanne, 10 692. TOTAL : 90 084. — *1re circonscription de Reims :* Ay, 19 687 ; Châtillon-sur-Marne, 5 178 ; Reims (1er canton), 18 159 ; Reims (2e canton), 33 583 ; Verzy, 11 076. TOTAL : 87 683. — *2e circonscription de Reims :* Beine, 6 342 ; Bourgogne, 11 955 ; Fismes, 10 690 ; Reims (3e canton), 23 381 ; Reims (4e canton), 34 288 ; Ville-en-Tardenois, 7 895. TOTAL : 94 551. — *Circonscription de Vitry-le-François :* Heiltz-le-Maurupt, 5 158 ; Saint-Rémy-en-Bouzemont, 5 126 ; Sompuis, 3 175 ; Thieblemond-Farémont, 10 943 ; Vitry-le-François, 16 781. TOTAL : 41 183.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Circonscription de Chaumont : Andelot, 4 479 ; Arc-en-Barrois, 3 344 ; Bourmont, 5 692 ; Châteauvillain, 6 455 ; Chaumont, 19 508 ; Clefmont, 3 932 ; Juzennecourt, 3 218 ; Nogent-en-Bassigny, 9 798 ; Saint-Blin, 3 515 ; Vignory, 5 488. TOTAL : 65 429. — *Circonscription de Langres :* Auberive, 3 369 ; Bourbonne-les-Bains, 8 230 ; Fays-Billot, 8 252 ; Laferté-sur-Armance, 3 555 ; Langres, 12 931 ; Longeau, 6 981 ; Montigny-le-Roi, 4 496 ; Neuilly-l'Evêque, 5 316 ; Prauthoy, 5 147 ; Varennes-sur-Armances, 4 557. TOTAL : 62 834. — *Circonscription de Wassy :* Chevillon, 8 078 ; Doulaincourt, 4 913 ; Doulevant-le-Château, 4 116 ; Joinville, 7 881 ; Montier-en-Der, 6 047 ; Poissons, 3 347 ; Saint-Dizier, 24 514 ; Wassy, 9 411. TOTAL : 68 307.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Circonscription de Château-Gontier : Bierné, 6 042 ; Château-Gontier, 16 353 ; Cossé-le-Vivien, 9 007 ; Craon, 10 449 ; Grez-en-Bouère, 7 686 ; Loiron, 11 917 ; Saint-Aignan-sur-Roé, 10 791. TOTAL : 72 245. — *Circonscription de Laval :* Argentré, 5 486 ; Chailland, 11 168 ; Evron, 9 620 ; Laval (Est), 17 235 ; Laval (Ouest), 20 301 ; Meslay, 8 377 ; Montsurs, 5 082 ; Sainte-Suzanne, 6 067. TOTAL : 83 336. — *1re circonscription de Mayenne :* Ambrières, 6 672 ; Gorron, 10 586 ; Ernée, 11 414 ; Landivy, 10 249 ; Mayenne (Ouest), 11 258. TOTAL : 50 179. — *2e circonscription de Mayenne :* Bais, 9 153 ; Couptrain, 7 163 ; Horps (Le), 6 082 ; Lassay, 5 291 ; Mayenne (Est), 11 594 ; Pré-en-Pail, 6 653 ; Villaines-la-Juhel, 8 239. TOTAL : 54 175.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1re circonscription de Briey : Audun-le-Roman, 22 049 ; Longuyon, 13 356 ; Longwy, 59 163. TOTAL : 94 568. — *2e circonscription de Briey :* Briey, 35 128 ; Chambley, 3 275 ; Conflans, 14 123. TOTAL : 52 526. — *Circonscription de Lunéville :* Arracourt, 1 627 ; Baccarat, 11 916 ; Badonviller, 5 169 ; Bayon, 11 505 ; Blamont, 7 705 ; Cirey, 6 512 ; Gerbeviller, 6 260 ; Lunéville (Nord), 13 066 ; Lunéville (Sud), 24 091. TOTAL : 87 851. — *1re circonscription de Nancy :* Nancy (Nord), 49 470 ; Nomény, 7 796 ; Pont-à-Mousson, 27 262. TOTAL : 84 528. — *2e circonscription de Nancy :* Nancy (Ouest), 54 825 ; Haroué, 8 086 ; Vézelise, 8 785. TOTAL : 71 696. — *3e circonscription de Nancy :* Nancy (Est), 35 714 ; Nancy (Sud), 44 718 ; Saint-Nicolas, 28 089. TOTAL : 108 521. — *Circonscription de Toul :* Colombey-les-Belles, 7 693 ; Domèvre-en-Haye, 7 179 ; Thiaucourt, 4 921 ; Toul (Nord), 18 311 ; Toul (Sud), 14 293. TOTAL : 52 397.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Circonscription de Bar-le-Duc : Ancerville, 9 861 ; Bar-le-Duc, 21 467 ; Ligny-en-Barrois, 11 065 ; Montiers-sur-Saulx, 4 507 ; Revigny-sur-Ornain, 7 765 ; Triaucourt, 3 706 ; Vaubecourt, 3 963 ; Vavincourt, 3 461. TOTAL : 65 795. — *Circonscription de Commercy :* Commercy, 15 615 ; Gondrecourt-le-Château, 7 190 ; Pierrefitte-sur-Aire, 5 149 ; Saint-Mihiel, 9 077 ; Vaucouleurs, 7 393 ; Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 4 918 ; Void, 6 695. TOTAL : 56 037. — *Circonscription de Montmédy :* Damvillers, 4 155 ; Dun-sur-Meuse, 4 711 ; Montfaucon, 4 098 ; Montmédy, 8 877 ; Spincourt, 11 882 ; Stenay, 8 055. TOTAL : 41 778. — *Circonscription de Verdun-sur-Meuse :* Charny-sur-Meuse, 7 578 ; Clermont-en-Argonne, 6 733 ; Etain, 7 295 ; Fresnes-en-Woëvre, 6 068 ; Souilly, 4 477 ; Varennes-en-Argonne, 2 918 ; Verdun-sur-Meuse, 19 452. TOTAL : 54 521.

DÉPARTEMENT DE MORBIHAN

1re circonscription de Lorient : Lorient (1er canton), 16 910 ; Lorient (2e canton), 38 780 ; Pont-Scorff, 21 255. TOTAL : 76 945. — *2e circonscription de Lorient :* Groix, 5 117 ; Hennebont, 21 545 ; Plouay, 16 650 ; Port-Louis, 21 285. TOTAL : 64 597. — *3e circonscription de Lorient :* Auray, 18 453 ; Belle-Ile, 6 673 ; Beltz, 11 346 ; Pluvigner, 13 928 ; Quiberon, 12 539. TOTAL : 62 939. — *Circonscription de Ploërmel :* Guer, 7 965 ; Josselin, 13 472 ; Males-

troit, 14 806 ; Mauron, 7 769 ; Ploërmel, 11 150 ; Rohan, 10 693 ; Saint-Jean-Brevelay, 10 386 ; Trinité-Porhoët (La), 9 366. Total : 85 607. — *1re circonscription de Pontivy :* Baud, 18 591 ; Clereguec, 13 034 ; Locminé, 15 618 ; Pontivy, 20 985. Total : 68 228. — *2e circonscription de Pontivy :* Faouët (Le), 19 574 ; Gourin, 15 539 ; Guéméné-sur-Scorff, 14 816. Total : 49 929. — *1re circonscription de Vannes :* Grand-Champ, 9 836 ; Muzillac, 9 120 ; Sarzeau, 7 635 ; Vannes (Est), 21 816 ; Vannes (Ouest), 17 593. Total : 66 000. — *2e circonscription de Vannes :* Allaire, 12 058 ; Elven, 9 868 ; Gacilly (La), 11 347 ; Questembert, 12 486 ; Roche-Bernard (La), 12 718 ; Rochefort-en-Terre, 10 253. Total : 68 730.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Circonscription de Boulay : Boulay, 12 019 ; Bouzonville, 22 890 ; Faulquemont, 10 364 ; Saint-Avold, 32 104. Total : 77 377. — *Circonscription de Château-Salins :* Albestroff, 7 297 ; Château-Salins, 7 899 ; Delme, 6 636 ; Dieuze, 6 978 ; Grostenquin, 11 499 ; Vic-sur-Seille, 5 351. Total : 45 660. — *Circonscription de Forbach :* Forbach, 49 687 ; Sarralbe, 11 545. Total : 61 232. — *1re circonscription de Metz :* Gorze, 12 306 ; Metz-Ville (1er et 2e cantons), 30 531 ; Metz-Campagne (partie sur la rive gauche de la Moselle), 37 374. Total : 80 211. — *2e circonscription de Metz :* Metz-Ville (3e canton), 27 445 ; Metz-Campagne (partie sur la rive droite de la Moselle), 15 802 ; Pange, 8 440 ; Verny, 10 268 ; Vigy, 6 094. Total : 68 049. — *Circonscription de Sarrebourg :* Fenetrange, 8 501 ; Lorquin, 6 349 ; Phalsbourg, 14 628 ; Rechicourt-le-Château, 5 024 ; Sarrebourg, 20 095. Total : 54 597. — *Circonscription de Sarreguemines :* Bitche, 14 166 ; Rohrbach, 13 857 ; Sarreguemines, 32 429 ; Volmunster, 8 135. Total : 68 587. *Circonscription de Thionville-Est :* Cattenom, 13 781 ; Metzerwisse, 11 729 ; Sierck, 10 985 ; Thionville, 25 711. Total : 62 206. — *Circonscription de Thionville-Ouest :* Fontoy, 22 586 ; Hayange, 53 053 ; Moyeuvre-Grande, 20 298. Total : 95 937.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Circonscription de Château-Chinon : Château-Chinon, 11 040 ; Châtillon-en-Bazois, 8 441 ; Luzy, 10 428 ; Montsauche, 9 354 ; Moulins-Engilbert, 9 985. Total : 49 248. — *Circonscription de Clamecy :* Brinon-sur-Beuvron, 5 358 ; Clamecy, 9 532 ; Corbigny, 8 901 ; Lormes, 8 080 ; Tannay, 5 192 ; Varzy, 7 918. Total : 44 981. — *Circonscription de Cosne :* Charité (La), 11 369 ; Cosne, 14 232 ; Donzy, 7 451 ; Pouilly, 8 203 ; Prémery, 6 971 ; Saint-Amand-en-Puisaye, 6 294. Total : 54 520. — *1re circonscription de Nevers :* Nevers, 40 740 ; Pougues-les-Eaux, 18 975 ; Saint-Saulge, 6 571. Total : 66 286. — *2e circonscription de Nevers :* Decize, 16 060 ; Dornes, 7 039 ; Fours, 7 398 ; Saint-Benin-d'Azy, 6 849 ; Saint-Pierre-le-Moûtier, 8 121. Total : 45 467.

DÉPARTEMENT DU NORD

1re circonscription d'Avesnes : Avesnes (Nord), 10 986 ; Avesnes (Sud), 14 687 ; Solre-le-Château, 11 031 ; Trelon, 31 749. Total : 68 453. — *2e circonscription d'Avesnes :* Bavai, 18 874 ; Maubeuge (Nord), 36 392 ; Maubeuge (Sud), 39 280. Total : 94 546. — *3e circonscription d'Avesnes :* Berlaimont, 15 636 ; Landrecies, 12 855 ; Le Quesnoy (Est), 11 194 ; Le Quesnoy (Ouest), 11 657. Total : 51 342. — *1re circonscription de Cambrai :* Cambrai (Est), 20 726 ; Cambrai (Ouest), 30 925 ; Carnières, 25 930 ; Marcoing, 17 083. Total : 94 664. — *2e circonscription de Cambrai :* Cateau (Le), 23 166 ; Clary, 35 382 ; Solesmes, 20 026. Total : 78 574. — *1re circonscription de Douai :* Douai (Nord), 41 409 ; Douai (Ouest), 43 651 ; Orchies, 15 907. Total : 100 967. — *2e circonscription de Douai :* Arleux, 13 773 ; Douai (Sud), 39 731 ; Marchiennes, 33 631. Total : 87 135. — *1re circonscription de Dunkerque :* Dunkerque (Est), 55 102 ; Dunkerque (Ouest), 42 376 ; Gravelines, 12 339. Total : 109 817. — *2e circonscription de Dunkerque :* Bergues, 12 346 ; Bourbourg, 14 358 ; Hondschoote, 10 552 ; Wormhoudt, 12 187. Total : 49 443. — *1re circonscription d'Hazebrouck :* Cassel, 10 520 ; Hazebrouck (Nord), 15 401 ; Hazebrouck (Sud), 14 697 ; Steenwoorde, 13 086. Total : 53 704. — *2e circonscription d'Hazebrouck :* Bailleul (Nord-Est), 12 598 ; Bailleul (Sud-Ouest), 10 641 ; Merville, 18 478. Total : 41 717. — *1re circonscription de Lille :* Lille (Centre), 31 558 ; Lille (Ouest), 38 744. Total : 70 302. — *2e circonscription de Lille :* Lille (Sud), 40 286 ; Lille (Sud-Ouest), 42 422. Total : 82 708. — *3e circonscription de Lille :* Lille (Nord), 33 862 ; Lille (Nord-Est), 38 231. Total : 72 093. — *4e circonscription de Lille :* Lille (Est), 37 565 ; Lille (Sud-Est), 25 970. Total : 63 535. — *5e circonscription de Lille :* Bassée (La), 15 616 ; Haubourdin, 56 054. Total : 71 670. — *6e circonscription de Lille :* Cysoing, 17 185 ; Pont-à-Marcq, 23 430 ; Seclin, 35 260. Total : 75 875. — *7e circonscription de Lille :* Lannoy, 41 522 ; Roubaix (Est), 64 004. Total : 105 526. — *8e circonscription de Lille :* Roubaix (Nord), 60 363 ; Roubaix (Ouest), 49 659. Total : 110 022. — *9e circonscription de Lille :* Tourcoing (Nord-Est), 38 496 ; Tourcoing (Sud), 65 791. Total : 104 287. — *10e circonscription de Lille :* Armentières, 36 688 ; Tourcoing (Nord), 36 878 ; Quesnoy-sur-Deule, 18 959. Total : 92 525. — *1re circonscription de Valenciennes :* Condé, 38 854 ; Valenciennes (Est), 37 736. Total : 76 590. — *2e circonscription de Valenciennes :* Saint-Amand (rive droite), 29 211 ; Saint-Amand (rive gauche), 15 640 ; Valenciennes (Nord), 56 869. Total : 101 720. — *3e circonscription de Valenciennes :* Bouchain, 23 947 ; Denain, 50 504 ; Valenciennes (Sud), 37 493. Total : 111 944.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

1re circonscription de Beauvais : Auneuil, 8 064 ; Beauvais (Nord-Est), 17 455 ; Beauvais (Sud-Ouest), 12 806 ; Méru, 14 936 ; Nivillers, 8 174 ; Noailles, 11 166. Total : 72 601. — *2e circonscription de Beauvais :* Chaumont, 10 968 ; Coudray (Le), 9 566 ; Formerie, 7 668 ; Grandvilliers, 7 130 ; Marseille, 5 556 ; Songeons, 6 304. Total : 47 192. — *Circonscription de Clermont :* Breteuil, 9 266 ; Clermont, 15 199 ; Crèvecœur-le-Grand, 6 029 ; Froissy, 4 597 ; Liancourt, 14 143 ; Maignelay, 6 702 ; Mouy, 8 633 ; Saint-Just-en-Chaussée, 12 206. Total : 76 775. — *Circonscription de Compiègne :* Attichy, 11 267 ; Compiègne, 30 048 ; Estrées-Saint-Denis, 9 846 ; Guiscard, 5 052 ; Lassigny, 6 444 ; Noyon, 13 205 ; Ressons-sur-Matz, 7 691 ; Ribécourt, 10 197. Total : 93 750. — *1re circonscription de Senlis :* Betz, 7 538 ; Crépy-en-Valois, 17 647 ; Nanteuil-le-Haudouin, 8 386 ; Pont-Sainte-Maxence, 9 619 ; Senlis, 14 724. Total : 57 914. — *2e circonscription de Senlis :* Creil, 45 471 ; Neuilly-en-Thelle, 12 268. Total : 57 739.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Circonscription d'Alençon : Alençon (Est), 15 180 ; Alençon (Ouest), 10 415 ; Carrouges, 7 439 ; Courtomer, 4 028 ; Mèle-sur-Sarthe (Le), 4 982 ; Sées, 7 889. Total : 49 933. — *Circonscription d'Argentan :* Argentan, 9 388 ; Briouze, 5 594 ; Ecouché, 6 341 ; Exmes, 3 897 ; Ferté-Fresnel (La), 5 076 ; Gacé, 5 119 ; Merlerault (Le), 6 179 ; Mortrée, 4 512 ; Putanges, 6 599 ; Trun, 5 847 ; Vimoutiers, 8 509. Total : 67 061. — *Circonscription de Domfront :* Athis, 8 131 ; Domfront, 13 675 ; Ferté-Macé (La), 10 275 ; Flers, 21 215 ; Juvigny-sous-Andaine, 7 474 ; Messei, 6 615 ; Passais, 7 910 ; Tinchebray, 11 013. Total : 86 308. — *Circonscription de Mortagne :* Bazoches-sur-Hoëne, 3 728 ; Bellême, 7 559 ; Laigle, 13 334 ; Longny, 5 188 ; Mortagne, 8 563 ; Moulins-la-Marche, 4 738 ; Noce, 5 296 ; Pervenchères, 5 225 ; Rémalard, 8 505 ; Theil (Le), 7 329 ; Tourouvre, 4 870. Total : 74 335.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

1re circonscription d'Arras : Arras (Nord), 21 581 ; Arras (Sud), 28 964 ; Beaumetz-les-Loges, 10 071 ; Pas, 7 838 ; Vimy, 46 861. Total : 115 315. — *2e circonscription d'Arras :* Bapaume, 8 775 ; Bertincourt, 8 949 ; Croisilles, 10 75[illegible] ; Marquion, 12 039 ; Vitry-en-Artois, 16 749. Total : 57 27[illegible]. — *1re circonscription de Béthune :* Laventie : 9 576 ; Lillers, 19 488 ; Norrent-Fontès, 42 587. Total : 71 651. — *2e circonscription de Béthune :* Lens (Est), 85 503. Total : 85 503. — *3e circonscription de Béthune :* Lens (Ouest), 76 55[illegible]. Total : 76 555. — *4e circonscription de Béthune :* Béthune, 44 351 ; Cambrin, 31 642. Total : 75 993. — *5e circonscription de Béthune :* Carvin, 75 887. Total : 75 88[illegible]. — *6e circonscription de Béthune :* Houdain, 130 3[illegible]. Total : 130 308. — *1re circonscription de Boulogne :* Boulogne (Nord), 31 750 ; Boulogne (Sud), 35 103. Total : 66 853. — *2e circonscription de Boulogne :* Calais (Nord)

Ouest), 37 349 ; Calais (Sud-Est), 47 126. TOTAL : 84 475. — 3e *circonscription de Boulogne :* Desvres, 12 455 ; Guines, 11 672 ; Marquise, 15 339 ; Samer, 30 450. TOTAL : 69 916. — *Circonscription de Montreuil :* Campagne-lès-Hesdin, 9 073 ; Etaples, 13 071 ; Fruges, 9 252 ; Hesdin, 10 760 ; Hucqueliers, 8 413 ; Montreuil, 31 760. TOTAL : 82 329. — *1re circonscription de Saint-Omer :* Aire, 15 630 ; Saint-Omer (Nord), 14 221 ; Saint-Omer (Sud), 24 252. TOTAL : 54 103. — *2e circonscription de Saint-Omer :* Ardres, 13 384 ; Audruicq, 16 595 ; Fauquembergues, 9 873 ; Lumbres, 16 739. TOTAL : 56 591. — *Circonscription de Saint-Pol :* Aubigny, 10 224 ; Auxi-le-Château, 12 855 ; Avesnes-le-Comte, 10 335 ; Heuchin, 12 555 ; Parcq (Le), 8 839 ; Saint-Pol, 14 354. TOTAL : 69 162.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Circonscription d'Ambert : Ambert, 14 845 ; Arlanc, 7 889 ; Cunlhat, 5 425 ; Olliergues, 6 032 ; Saint-Amand-Roche-Savine, 3 683 ; Saint-Anthème, 4 988 ; Saint-Germain-l'Herm, 6 353 ; Viverols, 5 036. TOTAL : 54 251. — *1re circonscription de Clermont-Ferrand :* Billom, 8 463 ; Clermont-Ferrand (Sud-Ouest), 34 187 ; Saint-Dier, 7 273 ; Vertaizon, 6 663 ; Veyre-Monton, 7 866 ; Vic-le-Comte, 7 738. TOTAL : 72 190. — *2e circonscription de Clermont-Ferrand :* Clermont-Ferrand (Est), 23 775 ; Clermont-Ferrand (Sud), 48 809 ; Pont-du-Château, 7 493. TOTAL : 80 077. — *3e circonscription de Clermont-Ferrand :* Bourg-Lastic, 7 091 ; Clermont-Ferrand (Nord), 34 286 ; Herment, 2 496 ; Rochefort-Montagne, 14 814 ; Saint-Ament-Tallende, 5 939. TOTAL : 64 626. — *Circonscription d'Issoire :* Ardes, 5 456 ; Besse, 7 213 ; Champeix, 6 354 ; Issoire, 12 099 ; Jumeaux, 8 282 ; Latour, 7 646 ; Saint-Germain-Lambron, 6 597 ; Sauxillanges, 7 986 ; Tauves, 6 232. TOTAL : 67 865. — *1re circonscription de Riom :* Aigueperse, 8 338 ; Combronde, 6 067 ; Ennezat, 6 209 ; Randan, 6 040 ; Riom (Est), 11 588 ; Riom (Ouest), 10 933. TOTAL : 49 175. — *2e circonscription de Riom :* Manzat, 10 165 ; Menat, 7 652 ; Montaigu, 14 835 ; Pionsat, 6 395 ; Pontaumur, 9 481 ; Pontgibaud, 7 939 ; Saint-Gervais-d'Auvergne, 8 586. TOTAL : 65 053. — *Circonscription de Thiers :* Châteldon, 7 414 ; Courpière, 11 237 ; Lezoux, 9 395 ; Maringues, 4 912 ; Saint-Rémy-sur-Durolles, 11 472 ; Thiers, 17 732. TOTAL : 62 162.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

1re circonscription de Bayonne : Bayonne (Nord-Est), 26 109 ; Bayonne (Nord-Ouest), 23 973 ; Biarritz, 20 776 ; Ustaritz, 8 086. TOTAL : 78 944. — *2e circonscription de Bayonne :* Bidache, 6 524 ; Espelette, 8 625 ; Hasparren, 8 233 ; Labastide-Clairence, 5 089 ; Saint-Jean-de-Luz, 25 475. TOTAL : 53 946. — *Circonscription de Mauléon :* Iholdy, 6 283 ; Mauléon-Licharre, 12 543 ; Saint-Etienne-de-Baigorry, 9 289 ; Saint-Jean-Pied-de-Port, 8 179 ; Saint-Palais, 11 350 ; Tardets-Sorholus, 7 012. TOTAL : 54 656. — *Circonscription d'Oloron :* Accous, 6 929 ; Aramitz, 4 182 ; Arudy, 7 250 ; Laruns, 5 027 ; Lasseule, 3 111 ; Monein, 7 360 ; Oloron (Est), 11 319 ; Oloron (Ouest), 7 987. TOTAL : 53 165. — *Circonscription d'Orthez :* Arthez, 6 517 ; Arzacq, 6 654 ; Lagor, 6 390 ; Navarrenx, 7 320 ; Orthez, 12 665 ; Salies, 10 744 ; Sauveterre, 5 938. TOTAL : 56 228. — *1re circonscription de Pau :* Nay (Est), 10 623 ; Nay (Ouest), 8 996 ; Pau (Est), 30 423 ; Pau (Ouest), 24 001. TOTAL : 74 043. — *2e circonscription de Pau :* Garlin, 4 884 ; Lambeye, 7 268 ; Lescar, 8 181 ; Montaner, 8 143 ; Morlaas, 8 569 ; Pontacq, 6 866 ; Thèze, 4 663. TOTAL : 43 574.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Circonscription d'Argelès : Argelès-Gazost, 8 596 ; Aucun, 8 865 ; Lourdes, 15 030 ; Luz, 5 068 ; Ossun, 7 562 ; Saint-Pé, 2 737. TOTAL : 42 858. — *Circonscription de Bagnères-de-Bigorre :* Arreau, 4 339 ; Bagnères-de-Bigorre, 14 906 ; Barthe-de-Neste (La), 5 601 ; Bordères-Louron, 1 851 ; Campan, 3 907 ; Castelnau-Magnoac, 6 699 ; Lannemezan, 8 099 ; Mauléon-Barousse, 4 654 ; Saint-Laurent, 5 902 ; Vielle-Aure, 2 584. TOTAL : 58 542. — *Circonscription de Tarbes :* Castelnau-Rivière-Basse, 2 947 ; Galan, 3 368 ; Maubourguet, 5 705 ; Pouyastruc, 3 776 ; Rabastens, 4 730 ; Tarbes (Nord), 21 793 ; Tarbes (Sud), 25 218 ; Tournay, 6 529 ; Trie, 5 768 ; Vic-en-Bigorre, 6 641. TOTAL : 86 475.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Circonscription de Perpignan : Perpignan (Est), 65 845 ; Perpignan (Ouest), 23 547. TOTAL : 89 392. — *Circonscription de Céret :* Argelès-sur-Mer, 20 378 ; Arles-sur-Tech, 7 042 ; Prats-de-Mollo, 6 854 ; Millas, 10 011 ; Thuir, 13 280 ; Céret, 11 648. TOTAL : 69 213. — *Circonscription de Prades :* Latour-de-France, 7 169 ; Mont-Louis, 3 986 ; Olette, 4 250 ; Prades, 11 607 ; Rivesaltes, 21 545 ; Saillagouse, 6 343 ; Saint-Paul, 5 713 ; Sournia, 1 915 ; Vinça, 8 846. TOTAL : 71 374.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Circonscription d'Erstein : Benfeld, 13 383 ; Erstein, 14 455 ; Geispolsheim, 24 615 ; Obernai, 10 794. TOTAL : 63 247. — *Circonscription de Haguenau :* Bischwiller, 28 890 ; Haguenau, 28 867 ; Niederbronn-les-Bains, 20 211. TOTAL : 77 968. — *Circonscription de Molsheim :* Molsheim, 19 353 ; Rosheim, 10 481 ; Saales, 5 297 ; Schirmeck, 13 510 ; Wasselonne, 14 233. TOTAL : 62 874. — *Circonscription de Saverne :* Bouxwiller, 13 820 ; Drutingen, 13 371 ; La Petite-Pierre, 12 770 ; Marmoutier, 9 310 ; Sarre-Union, 12 769 ; Saverne, 18 271. TOTAL : 80 311. — *Circonscription de Sélestat :* Barr, 15 751 ; Marckolsheim, 16 048 ; Sélestat, 19 037 ; Villé, 9 512. TOTAL : 60 348. — *Circonscription de Strasbourg-Campagne :* Brumath, 26 129 ; Hochfelden, 14 319 ; Schiltigheim, 46 115 ; Fruchtersheim, 11 179. TOTAL : 97 742. — *1re circonscription de Strasbourg-Ville :* Strasbourg (Nord), 56 939 ; Strasbourg (Est), 46 208. TOTAL : 103 147. — *2e circonscription de Strasbourg-Ville :* Strasbourg (Sud), 27 587 ; Strasbourg (Ouest), 43 758. TOTAL : 71 345. — *Circonscription de Wissembourg :* Lauterbourg, 4 163 ; Seltz, 9 810 ; Soultz-sous-Forêts, 14 486 ; Wissembourg, 15 441 ; Wœrth, 10 103. TOTAL : 54 003.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Circonscription d'Altkirch : Altkirch, 15 872 ; Dannemarie, 8 860 ; Ferrette, 11 324 ; Hirsingue, 11 435. TOTAL : 47 491. — *Circonscription de Colmar :* Andolsheim, 9 897 ; Colmar, 44 491 ; Munster, 16 381 ; Neuf-Brisach, 9 710 ; Wintzenheim, 11 324. TOTAL : 91 803. — *Circonscription de Guebwiller :* Ensisheim, 12 741 ; Guebwiller, 20 999 ; Rouffach, 11 392 ; Soultz, 13 447. TOTAL : 58 579. — *1re circonscription de Mulhouse :* Mulhouse (Nord) (partie urbaine), 49 103 ; Mulhouse (Sud) (partie urbaine), 50 789. TOTAL : 99 892. — *2e circonscription de Mulhouse :* Mulhouse (Nord) (partie rurale), 15 516 ; Mulhouse (Sud) (partie rurale), 10 529 ; Hansheim, 24 323 ; Huningue, 25 589 ; Landser, 10 229. TOTAL : 86 186. — *Circonscription de Ribeauvillé :* Kaysersberg, 14 060 ; Lapoutroie, 8 828 ; Ribeauvillé, 11 132 ; Sainte-Marie-aux-Mines, 15 987. TOTAL : 50 007. — *Circonscription de Thann :* Cernay, 15 015 ; Massevaux, 10 508 ; Saint-Amarin, 14 907 ; Thann, 16 266. TOTAL : 56 696.

TERRITOIRE DE BELFORT

1re circonscription de Belfort : Belfort, 58 686. TOTAL : 58 686. — *2e circonscription de Belfort :* Delle, 18 883 ; Fontaine, 4 893 ; Giromagny, 11 879 ; Rougemont-le-Château, 2 253. TOTAL : 37 908.

DÉPARTEMENT DU RHONE

1re circonscription de Lyon : Lyon (1er arrondissement), 62 826. TOTAL : 62 826. — *2e circonscription de Lyon :* Lyon (2e arrondissement), 79 699. TOTAL : 79 699. — *3e circonscription de Lyon :* Lyon (3e arrondissement, 9e canton), 73 277. TOTAL : 73 277. — *4e circonscription de Lyon :* Lyon (3e arrondissement, 11e canton), 39 580. TOTAL : 39 580. — *5e circonscription de Lyon :* Lyon (4e arrondissement), 44 771. TOTAL : 44 771. — *6e circonscription de Lyon :* Lyon (5e arrondissement), 72 367. TOTAL : 72 367. — *7e circonscription de Lyon :* Lyon (6e arrondissement), 97 268. TOTAL : 97 268. — *8e circonscription de Lyon :* Lyon (7e arrondissement, 10e canton), 62 445. TOTAL : 62 445. — *9e circonscription de Lyon :* Lyon (7e arrondissement, 12e canton), 38 607. TOTAL : 38 607. — *10e circonscription de Lyon :* Arbresle (L'), 15 530 ; Limonest, 19 255 ; Neuville-sur-Saône, 26 335 ; Saint-Laurent-de-Chamousset, 12 068 ; Saint-Symphorien-sur-Coyse, 11 280. TOTAL : 84 468. — *11e circonscription de Lyon :* Condrieu, 9 203 ; Givors,

22 957 ; Mornant, 7 862 ; Saint-Genis-Laval, 42 330 ; Vaugneray, 21 686. TOTAL : 104 038. — *12e circonscription de Lyon :* Villeurbanne, 97 162. TOTAL : 97 162. — *1re circonscription de Villefranche :* Anse, 8 404 ; Beaujeu, 13 700 ; Belleville, 12 303 ; Monsols, 6 730 ; Villefranche, 27 948. TOTAL : 69 085. — *2e circonscription de Villefranche :* Amplepuis, 9 621 ; Bois d'Oingt (Le), 10 520 ; Lamure-sur-Azergues, 8 579 ; Tarare, 20 955 ; Thizy, 18 645. TOTAL : 68 320.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Circonscription de Gray : Autrey-les-Gray, 5 263 ; Champlitte, 4 706 ; Dampierre-sur-Salon, 6 565 ; Fresne-Saint-Mamès, 5 312 ; Gray, 13 586 ; Gy, 5 400 ; Marnay, 4 153 ; Pesmes, 4 849. TOTAL : 49 834. — *1re circonscription de Lure :* Champagney, 12 861 ; Héricourt, 11 661 ; Lure, 16 113 ; Melisey, 8 945 ; Villersexel, 7 317. TOTAL : 56 897. — *2e circonscription de Lure :* Faucogney, 8 152 ; Luxeuil, 14 419 ; Saint-Loup-sur-Semousse, 16 151 ; Saulx, 3 940 ; Vauvillers, 5 762. TOTAL : 48 424. — *Circonscription de Vesoul :* Amance, 5 648 ; Combeaufontaine, 4 734 ; Jussey, 10 125 ; Montbozon, 5 584 ; Noroy-le-Bourg, 4 257 ; Port-sur-Saône, 5 734 ; Rioz, 5 385 ; Scey-sur-Saône, 5 990 ; Vesoul, 18 537 ; Vitrey, 5 164. TOTAL : 71 158.

DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

1re circonscription d'Autun : Conches-les-Mines, 8 045 ; Autun, 19 898 ; Epinac, 8 757 ; Issy-l'Evêque, 5 071 ; Lucenay-l'Evêque, 8 014 ; Saint-Léger-sous-Beuvray, 6 746. TOTAL : 56 531. — *2e circonscription d'Autun :* Creusot (Le), 36 782 ; Mesvres, 6 936 ; Montcenis, 12 844. TOTAL : 56 562. — *1re circonscription de Chalon-sur-Saône :* Buxy, 9 289 ; Chalon-sur-Saône (Nord), 35 770 ; Givry, 8 567 ; Mont-Saint-Vincent, 4 088 ; Montceau-les-Mines, 35 214 ; Montchanin, 10 168. TOTAL : 103 096. — *2e circonscription de Chalon-sur-Saône :* Chagny, 12 850 ; Chalon-sur-Saône (Sud), 11 009 ; Saint-Germain-du-Plain, 6 397 ; Saint-Martin-en-Bresse, 4 333 ; Sennecey-le-Grand, 8 949 ; Verdun-sur-le-Doubs, 11 270. TOTAL : 54 808. — *1re circonscription de Charolles :* Chauffailles, 9 544 ; Charolles, 9 132 ; Clayette (La), 9 846 ; Marcigny, 8 909 ; Saint-Bonnet-de-Joux, 4 893 ; Semur-en-Brionnais, 8 190. TOTAL : 50 514. — *2e circonscription de Charolles :* Bourbon-Lancy, 10 616 ; Digoin, 9 259 ; Gueugnon, 9 281 ; Guiche (La), 5 290 ; Palinges, 5 800 ; Paray-le-Monial, 10 899 ; Toulon-sur-Arroux, 14 490. TOTAL : 65 635. — *Circonscription de Louhans :* Beaurepaire, 7 535 ; Cuiseaux, 8 436 ; Cuisery, 7 983 ; Louhans, 14 666 ; Montpont, 6 029 ; Montret, 5 833 ; Pierre, 12 359 ; Saint-Germain-du-Bois, 11 544. TOTAL : 74 385. — *Circonscription de Mâcon :* Chapelle-de-Guinchay (La), 7 598 ; Cluny, 12 400 ; Lugny, 7 423 ; Mâcon (Nord), 14 642 ; Mâcon (Sud), 16 036 ; Matour, 5 932 ; Saint-Gengoux-le-National, 6 023 ; Tournus, 12 866 ; Tramayes, 4 791. TOTAL : 87 711.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Circonscription de La Flèche : Brûlon, 8 088 ; Flèche (La), 16 521 ; Lude (Le), 9 678 ; Malicorne, 9 409 ; Mayet, 9 472 ; Pontvallain, 9 414 ; Sablé-sur-Sarthe, 15 494. TOTAL : 78 076. — *Circonscription de Mamers :* Beaumont-sur-Sarthe, 9 517 ; Bonnétable, 7 613 ; Ferté-Bernard (La), 10 487 ; Fresnay-sur-Sarthe, 10 053 ; Fresnaye-sur-Chidouet (La), 3 854 ; Mamers, 11 228 ; Marolles-les-Braults, 8 529 ; Montmirail, 5 912 ; Saint-Paterne, 6 579 ; Tuffé, 7 209. TOTAL : 80 981. — *1re circonscription du Mans :* Le Mans (1er canton), 34 947 ; Le Mans (2e canton), 31 630 ; Le Mans (3e canton), 28 096. TOTAL : 94 673. — *2e circonscription du Mans :* Ballon, 11 715 ; Conlie, 10 139 ; Ecommoy, 13 859 ; Loué, 9 033 ; Montfort-le-Rotrou, 13 491 ; Sillé-le-Guillaume, 10 323 ; Suze-sur-Sarthe (La), 9 097. TOTAL : 77 657. — *Circonscription de Saint-Calais :* Bouloire, 8 707 ; Chartre-sur-le-Loir (La), 8 313 ; Château-du-Loir, 11 971 ; Grand-Lucé (Le), 7 712 ; Saint-Calais, 12 320 ; Vibraye, 7 072. TOTAL : 56 095.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Circonscription d'Albertville-Moûtiers : Aime, 6 201 ; Albertville, 15 172 ; Beaufort, 4 918 ; Bourg-Saint-Maurice, 7 076 ; Bozel, 5 528 ; Grésy-sur-Isère, 5 230 ; Moutiers, 12 013 ; Ugines, 8 543. TOTAL : 64 681. — *1re circonscription de Chambéry :* Aix-les-Bains, 18 259 ; Albens, 4 997 ; Chambéry (Nord), 15 259 ; Echelles (Les), 5 121 ; Pont-de-Beauvoisin, 6 735 ; Ruffieux, 4 089 ; Saint-Genix, 5 030 ; Yenne, 5 800. TOTAL : 65 290. — *2e circonscription de Chambéry :* Chambéry (Sud), 19 210 ; Chamoux, 4 236 ; Châtelard (Le), 6 491 ; Montmélian, 6 866 ; Motte-Servolex (La), 8 005 ; Rochette (La), 5 844 ; Saint-Pierre-d'Albigny, 4 568. TOTAL : 55 220. — *Circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne :* Aiguebelle, 6 609 ; Chambre (La), 8 137 ; Lanslebourg, 3 411 ; Modane, 7 898 ; Saint-Jean-de-Maurienne, 12 942 ; Saint-Michel, 7 022. TOTAL : 46 019.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Circonscription d'Annecy : Alby, 5 979 ; Annecy (Nord), 22 581 ; Annecy (Sud), 13 713 ; Faverges, 6 301 ; Rumilly, 12 798 ; Thônes, 8 602 ; Thorens, 5 158. TOTAL : 75 132. — *Circonscription de Bonneville :* Bonneville, 11 452 ; Chamonix, 5 772 ; Cluses, 8 805 ; Roche (La), 8 512 ; Saint-Gervais-les-Bains, 6 495 ; Saint-Geoire, 6 190 ; Sallanches, 7 977 ; Samoëns, 3 357 ; Taninges, 5 112. TOTAL : 63 672. — *Circonscription de Saint-Julien-de-Genevois :* Annemasse, 16 072 ; Cruseilles, 5 603 ; Frangy, 5 051 ; Reignier, 7 354 ; Saint-Julien-en-Genevois, 10 771 ; Seyssel, 5 250. TOTAL : 50 101. — *Circonscription de Thonon-les-Bains :* Abondance, 4 780 ; Biot (Le), 5 057 ; Boëge, 4 276 ; Douvaine, 8 761 ; Evian-les-Bains, 13 224 ; Thonon-les-Bains, 20 314. TOTAL : 56 412.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Paris. — *1er arrondissement :* 46 373. — *2e arrondissement :* 47 817. — *3e arrondissement :* 74 389. — *4e arrondissement :* 86 832. — *5e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de la Sorbonne : 26 288 ; Quartier du Jardin-des-Plantes : 29 673. TOTAL : 55 961. — *5e arrondissement (2e circ.) :* Quartier Saint-Victor : 27 846 ; Quartier du Val-de-Grâce : 36 671. TOTAL : 64 517. — *6e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de la Monnaie : 18 131 ; Quartier de l'Odéon : 21 275. TOTAL : 39 406. — *6e arrondissement (2e circ.) :* Quartier Notre-Dame-des-Champs : 45 814 ; Quartier Saint-Germain-des-Prés : 15 303. TOTAL : 61 117. — *7e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de l'Ecole militaire (partie à l'Est de l'avenue de Breteuil) : 14 020 ; Quartier des Invalides : 15 244 ; Quartier Saint-Thomas-d'Aquin : 26 373. TOTAL : 55 637. — *7e arrondissement (2e circ.) :* Quartier de l'Ecole militaire (partie à l'Ouest de l'avenue de Breteuil) : 9 633 ; Quartier du Gros-Caillou : 45 414. TOTAL : 55 047. — *8e arrondissement :* 92 027. — *9e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de la Chaussée-d'Antin : 12 619 ; Quartier Saint-Georges : 36 911. TOTAL : 49 530. — *9e arrondissement (2e circ.) :* Quartier du Faubourg-Montmartre : 18 585 ; Quartier Rochechouart : 38 779. TOTAL : 57 364. — *10e arrondissement (1re circ.) :* Quartier Saint-Vincent-de-Paul : 36 315 ; Quartier de l'Hôpital-Saint-Louis : 39 547. TOTAL : 75 862. — *10e arrondissement (2e circ.) :* Quartier de la Porte-Saint-Denis : 24 361 ; Quartier de la Porte-Saint-Martin : 38 141. TOTAL : 62 502. — *11e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de la Folie-Méricourt : 53 441. — *11e arrondissement (2e circ.) :* Quartier Saint-Ambroise (partie située côté pair du boulevard Voltaire) : 12 383 ; Quartier Sainte-Marguerite (partie située côté pair du boulevard Voltaire) : 29 924 ; Quartier de la Roquette (partie située côté pair du boulevard Voltaire) : 41 826. TOTAL : 84 133. — *11e arrondissement (3e circ.) :* Quartier Saint-Ambroise (partie située côté impair du boulevard Voltaire) : 34 255 ; Quartier Sainte-Marguerite (partie située côté impair du boulevard Voltaire) : 20 350 ; Quartier de la Roquette (partie située côté impair du boulevard Voltaire) : 31 642. TOTAL : 86 247. — *12e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de Bercy, 10 964 ; Quartier des Quinze-Vingts : 49 196. TOTAL : 60 160. — *12e arrondissement (2e circ.) :* Quartier du Bel-Air : 23 435 ; Quartier Picpus : 70 168. TOTAL : 93 603. — *13e arrondissement (1re circ.) :* Quartier Croulebarbe : 20 047 ; Quartier de la Maison-Blanche : 57 852. TOTAL : 77 899. — *13e arrondissement (2e circ.) :* Quartier de la Gare : 50 242 ; Quartier de la Salpêtrière : 27 766. TOTAL : 78 008. — *14e arrondissement (1re circ.) :* Quartier Montparnasse : 30 978 ; Quartier du Petit-Montrouge : 43 055 ; Quartier de la Santé : 17 385. TOTAL : 91 418. — *14e arrondissement : (2e circ.) :* Quartier de Plaisance : 79 967. — *15e arrondissement (1re circ.) :* Quartier Saint-Lambert : 74 652 ; Quartier de Javel (partie située côté impair des rues de la Rosière, de Lourmel et de la fin de l'avenue

Félix-Faure) : 17 490. TOTAL : 92 142. — *15e arrondissement (2e circ.) :* Quartier Necker : 60 903 ; Quartier de Grenelle (partie située côté impair des rues Dupleix, Violet et des Entrepreneurs) : 25 842. TOTAL : 86 745. — *15e arrondissement (3e circ.) :* Quartier de Grenelle (partie située côté pair des rues Dupleix, Violet et des Entrepreneurs) : 31 719 ; Quartier de Javel (partie située côté pair des rues de la Rosière, de Lourmel et de la fin de la rue Félix-Faure) : 21 723. TOTAL : 53 442. — *16e arrondissement (1re circ.) :* Quartier d'Auteuil : 48 763 ; Quartier de la Muette : 48 712. TOTAL : 97 475. — *16e arrondissement (2e circ.) :* Quartier de Chaillot : 37 145 ; Quartier de la Porte-Dauphine : 33 028. TOTAL : 70 173. — *17e arrondissement (1re circ.) :* Quartier des Ternes : 50 212 ; Quartier de la Plaine-Monceau : 45 626. TOTAL : 95 838. — *17e arrondissement (2e circ.) :* Quartier des Batignolles : 60 034. — *17e arrondissement (3e circ.) :* Quartier des Epinettes : 62 951. — *18e arrondissement (1re circ.) :* Quartier des Grandes-Carrières : 92 389. — *18e arrondissement (2e circ.) :* Quartier de Clignancourt : 115 857. — *18e arrondissement (3e circ.) :* Quartier de la Goutte-d'Or : 46 590 ; Quartier de la Chapelle : 24 056. TOTAL : 70 646. — *19e arrondissement (1re circ.) :* Quartier du Combat : 47 671 ; Quartier de la Villette : 54 280. TOTAL : 101 951. — *19e arrondissement (2e cir.) :* Quartier d'Amérique : 39 764 ; Quartier du Pont-de-Flandre : 16 643. TOTAL : 56 407. — *20e arrondissement (1re circ.) :* Quartier de Belleville : 56 950 ; Quartier Saint-Fargeau : 22 138. TOTAL : 79 088. — *20e arrondissement (2e circ.) :* Quartier du Père-Lachaise : 59 872 ; Quartier de Charonne : 48 778. TOTAL : 108 650.

Saint-Denis. — *1re circonscription de Saint-Denis :* Pantin : 99 301. — *2e circonscription de Saint-Denis :* Noisy-le-Sec : 125 265. — *3e circonscription de Saint-Denis :* Aubervilliers : 78 301. — *4e circonscription de Saint-Denis :* Saint-Denis : 90 325. — *5e circonscription de Saint-Denis :* Asnières : 76 729. — *6e circonscription de Saint-Denis :* Saint-Ouen : 67 673. — *7e circonscription de Saint-Denis :* Clichy : 50 427 ; Levallois-Perret : 75 144. TOTAL : 125 571. — *8e circonscription de Saint-Denis :* Boulogne : 75 559. — *9e circonscription de Saint-Denis :* Neuilly : 52 433. — *10e circonscription de Saint-Denis :* Colombes : 85 059 ; Courbevoie : 48 888. TOTAL : 133 947. — *11e circonscription de Saint-Denis :* Puteaux : 96 010.

Sceaux. — *1re circonscription de Sceaux :* Montreuil : 58 521. — *2e circonscription de Sceaux :* Vincennes : 90 224. — *3e circonscription de Sceaux :* Nogent-sur-Marne : 64 900. — *4e circonscription de Sceaux :* Saint-Maur-des-Fossés : 72 752. — *5e circonscription de Sceaux :* Charenton : 81 392. — *6e circonscription de Sceaux :* Ivry-sur-Seine : 111 065. — *7e circonscription de Sceaux :* Sceaux : 69 741. — *8e circonscription de Sceaux :* Villejuif : 84 413. — *9e circonscription de Sceaux :* Vanves : 103 066.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

1re circonscription de Dieppe : Dieppe, 30 937 ; Envermeu, 11 610 ; Eu, 20 215. TOTAL : 62 762. — *2e circonscription de Dieppe :* Bacqueville-en-Caux, 9 718 ; Bellencombre, 5 830 ; Longueville-sur-Scie, 6 066 ; Offranville, 11 905 ; Tôtes, 8 900. TOTAL : 42 419. — *1re circonscription du Havre :* Le Havre (1er canton), 20 384 ; Le Havre (2e canton), 18 866 ; Le Havre (3e canton), 22 948 ; Le Havre (4e canton, partie urbaine et sections nos 81, 82, 83, 91 et 93), 32 837. TOTAL : 95 035. — *2e circonscription du Havre :* Le Havre (4e canton, partie rurale, moins sections nos 81, 82, 83, 91 et 93), 22 223 ; Le Havre (5e canton), 25 061 ; Le Havre (6e canton), 37 368 ; Montivilliers (communes de Cauville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Harfleur, Mannevillette, Octeville-sur-Mer, Rouelles, 9 889. TOTAL : 94 541. — *3e circonscription du Havre :* Bolbec, 18 978 ; Criquetot-l'Esneval, 10 221 ; Fécamp, 24 574; Goderville, 10 452; Lillebonne, 10 531; Montivilliers (moins les communes de Cauville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Harfleur, Mannevillette, Octeville-sur-Mer, Rouelles), 14 158 ; Saint-Romain-de-Colbosc, 10 095. TOTAL : 99 010. — *Circonscription de Neufchâtel :* Argueil, 5 189 ; Aumale, 6 961 ; Blangy, 11 305 ; Forges-les-Eaux, 10 883 ; Gournay, 10 712 ; Londinières, 6 545 ; Neufchâtel, 11 243 ; Saint-Saëns, 6 781. TOTAL : 69 619. — *1re circonscription de Rouen :* Rouen (1er canton), 14 294 ; Rouen (2e canton), 12 820 ; Rouen (3e canton), 14 079 ; Rouen (4e canton), 14 819 ; Rouen (5e canton), 36 855. TOTAL : 92 867. — *2e circonscription de Rouen :* Boos, 10 853 ; Buchy, 6 239 ; Darnetal, 22 459 ; Rouen (6e canton), 30 031 ; Sotteville-lès-Rouen, 39 056. TOTAL : 108 638. — *3e circonscription de Rouen :* Elbeuf, 37 766 ; Grand-Couronne, 29 985. TOTAL : 67 751. — *4e circonscription de Rouen :* Clères, 11 992 ; Duclair, 12 316 ; Maromme, 33 125 ; Pavilly, 17 041. TOTAL : 74 474. — *Circonscription d'Yvetot :* Cany-Barville, 8 042 ; Caudebec-en-Caux, 8 400 ; Doudeville, 6 923 ; Fauville-en-Caux, 6 867 ; Fontaine-le-Dun, 5 407 ; Ourville-en-Caux, 5 190 ; Saint-Valéry-en-Caux, 7 151 ; Valmont, 11 525 ; Yerville, 6 954 ; Yvetot, 11 724. TOTAL : 78 183.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Circonscription de Coulommiers : Coulommiers, 15 441 ; Ferté-Gaucher (La), 9 992 ; Rebais, 9 022 ; Rozoy, 11 733. TOTAL : 46 188. — *Circonscription de Fontainebleau :* Chapelle-la-Reine (La), 6 882 ; Château-Landon, 10 701 ; Fontainebleau, 22 884 ; Lorrez-le-Bocage, 7 323 ; Montereau-Faut-Yonne, 15 893 ; Moret-sur-Loing, 14 670 ; Nemours, 12 821. TOTAL : 91 174. — *1re circonscription de Meaux :* Claye-Souilly, 16 048 ; Crécy-en-Brie, 11 207 ; Dammartin-en-Goële, 9 749 ; Lagny, 35 841. TOTAL : 72 845. — *2e circonscription de Meaux :* Ferté-sous-Jouarre (La), 14 552 ; Lizy-sur-Ourcq, 10 032 ; Meaux, 22 778. TOTAL : 47 362. — *Circonscription de Melun :* Brie-Comte-Robert, 12 333 ; Châtelet-en-Brie (Le), 6 767 ; Melun (Nord), 16 366 ; Melun (Sud), 17 505 ; Mormant, 9 412 ; Tournan, 12 306. TOTAL : 74 689. — *Circonscription de Provins :* Bray-sur-Marne, 8 812 ; Donnemarie-en-Montois, 6 815 ; Nangis, 9 062 ; Provins, 15 053 ; Villiers-Saint-Georges, 8 017. TOTAL : 47 759.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

1re circonscription de Corbeil : Arpajon, 19 945 ; Corbeil, 38 077. TOTAL : 58 022. — *2e circonscription de Corbeil :* Boissy-Saint-Léger, 26 528 ; Longjumeau, 61 979 ; Villeneuve-Saint-Georges, 49 211. TOTAL : 137 718. — *Circonscription d'Etampes :* Etampes, 16 484 ; Ferté-Alais (La), 9 804 ; Mereville, 8 788 ; Milly, 7 893. TOTAL : 42 969. — *Circonscription de Mantes :* Bonnières-sur-Seine, 8 935 ; Houdan, 10 257 ; Limay, 9 396 ; Magny-en-Vexin, 9 504 ; Mantes-sur-Seine, 24 129. TOTAL : 62 221. — *1re circonscription de Pontoise :* Isle-Adam (L'), 27 137 ; Marines, 12 009 ; Pontoise, 26 436. TOTAL : 65 582. — *2e circonscription de Pontoise :* Aulnay-sous-Bois, 42 655 ; Gonesse, 14 465 ; Luzarches, 12 835. TOTAL : 69 955. — *3e circonscription de Pontoise :* Le Raincy, 73 765. TOTAL : 73 765. — *4e circonscription de Pontoise :* Ecouen, 23 429 ; Montmorency, 79 422. TOTAL : 102 851. — *Circonscription de Rambouillet :* Chevreuse, 10 760 ; Dourdan (Nord), 11 119 ; Dourdan (Sud), 10 700 ; Limours, 8 811 ; Montfort-l'Amaury, 12 813 ; Rambouillet, 14 523. TOTAL : 68 726. — *1re circonscription de Versailles :* Argenteuil, 97 224. TOTAL : 97 224. — *2e circonscription de Versailles :* Maisons-Laffitte, 26 738 ; Meulan, 17 307 ; Poissy, 34 213. TOTAL : 78 258. — *3e circonscription de Versailles :* Marly-le-Roi, 35 111 ; Saint-Germain-en-Laye, 54 276. TOTAL : 89 387. — *4e circonscription de Versailles :* Sèvres, 66 989 ; Versailles (Nord), 39 582. TOTAL : 106 571. — *5e circonscription de Versailles :* Versailles (Ouest), 23 886 ; Versailles (Sud), 37 371 ; Palaiseau, 23 018. TOTAL : 84 275.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Circonscription de Bressuire : Argenton-Château, 11 796 ; Bressuire, 15 729 ; Cerizay, 12 185 ; Châtillon-sur-Sèvre, 14 393 ; Saint-Varent, 6 284 ; Thouars, 20 470. TOTAL : 80 857. — *Circonscription de Melle :* Brioux-sur-Boutonne, 8 378 ; Celles-sur-Belle, 8 594 ; Chef-Boutonne, 8 100 ; Lezay, 9 198 ; Melle, 8 463 ; Mothe-Sainte-Heraye (La), 6 817 ; Sauzé-Vaussais, 8 679. TOTAL : 58 229. — *1re circonsc. de Niort :* Champdeniers, 6 665 ; Coulonges-sur-l'Autize, 13 151 ; Niort (1er canton), 15 626 ; Saint-Maixent (1er canton), 10 003 ; Saint-Maixent (2e canton), 9 402. TOTAL : 54 847. — *2e circonsc. de Niort :* Beauvoir-sur-Niort, 4 541 ; Frontenay-Rohan-Rohan, 6 568 ; Mauzé-sur-le-Mignon, 6 531 ; Niort (2e canton), 22 587 ; Prahecq, 5 535. TOTAL : 45 762. — *Circonsc. de Parthenay :* Airvault, 5 779 ; Mazières-en-Gâtine, 9 621 ; Menigoute, 7 925 ; Moncoutant, 12 531 ; Parthenay, 12 604 ; St-Loup-sur-Thouet, 6 066 ; Secondigny, 9 476 ; Thénezay, 6 123. TOTAL : 70 125.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

1re circonscription d'Abbeville : Abbeville (Nord), 13 073 ; Abbeville (Sud), 11 642 ; Ailly-le-Haut-Clocher, 7 783 ; Crécy-en-Ponthieu, 8 178 ; Nouvion, 7 898 ; Rue, 12 333. TOTAL : 60 907. — *2e circonscription d'Abbeville :* Ault, 18 812 ; Gamaches, 11 432 ; Hallencourt, 8 671 ; Moyenneville, 9 352 ; Saint-Valéry-sur-Somme, 12 832. TOTAL : 61 099. — *1re circonscription d'Amiens :* Amiens (Nord-Est), partie urbaine, 17 878 ; Amiens (Nord-Ouest), partie urbaine, 14 473 ; Amiens (Sud-Est), partie urbaine, 28 303 ; Amiens (Sud-Ouest), partie urbaine, 30 922. TOTAL : 91 576. — *2e circonscription d'Amiens :* Amiens (Nord-Est), partie rurale, 650 ; Amiens (Nord-Ouest) partie rurale, 2 346 ; Amiens (Sud-Est), partie rurale, 6 884 ; Amiens (Sud-Ouest), partie rurale, 1 148 ; Boves, 10 812 ; Conty, 7 380 ; Corbie, 16 892 ; Hornoy, 6 218 ; Molliens-Vidame, 7 784 ; Oisemont, 7 132 ; Poix, 6 424. TOTAL : 73 670. — *3e circonscription d'Amiens :* Acheux-en-Amiénois, 7 795 ; Bernaville, 6 402 ; Domart, 11 769 ; Doullens, 13 584 ; Picquigny, 15 863 ; Villers-Bocage, 6 562. TOTAL : 61 975. — *Circonscription de Montdidier :* Ailly-sur-Noye, 6 943 ; Montdider, 11 102 ; Moreuil, 9 906 ; Rosières-en-Santerre, 8 803 ; Roye, 12 649. TOTAL : 49 403. — *Circonscription de Péronne :* Albert, 12 581 ; Bray, 5 660 ; Chaulnes, 6 539 ; Combles, 6 321 ; Ham, 10 890 ; Nesle, 8 507 ; Péronne, 14 335 ; Roisel, 10 453. TOTAL : 75 286.

DÉPARTEMENT DU TARN

1re circonscription d'Albi : Alban, 5 996 ; Albi, 41 446 ; Réalmont, 8 351 ; Villefranche-d'Albigeois, 7 660. TOTAL : 63 453. — *2e circonscription d'Albi :* Carmaux, 19 194 ; Monestiès, 4 503 ; Pampelonne, 6 088 ; Valence-d'Albigeois, 6 104 ; Valdériès, 4 045. TOTAL : 39 934. — *1re circonscription de Castres :* Castres, 28 666 ; Dourgnes, 8 608 ; Labruguière, 5 494 ; Lautrec, 5 745 ; Vielmur, 3 931. TOTAL : 52 444. — *2e circonscription de Castres :* Anglès, 1 856 ; Brassac, 6 069 ; Lacaune, 6 741 ; Mazamet, 22 329 ; Montredon-Labessonié, 4 566 ; Murat-sur-Vèbre, 2 598 ; Roquecourbe, 4 214 ; Saint-Amans-Soult, 7 958 ; Vabre, 5 910. TOTAL : 62 241. — *Circonscription de Gaillac-Lavaur :* Cadalen, 3 512 ; Castelnau-de-Montmiral, 5 440 ; Cordes, 5 717 ; Cuq-Toulza, 3 595 ; Gaillac, 12 858 ; Graulhet, 10 460 ; Lavaur, 13 917 ; Lisle-sur-Tarn, 4 201 ; Puylaurens, 6 556 ; Rabastens, 6 562 ; Saint-Paul-Cap-de-Joux, 4 960 ; Salvagnac, 3 374 ; Vaour, 2 493. TOTAL : 83 645.

DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

Circonscription de Castelsarrasin : Beaumont-de-Lomagne, 7 812 ; Castelsarrasin, 10 001 ; Grisolles, 6 311 ; Lavit, 4 267 ; Montech, 8 795 ; Saint-Nicolas-de-la-Grave, 5 859 ; Verdun-sur-Garonne, 6 995. TOTAL : 50 040. — *Circonscription de Moissac :* Auvillar, 3 942 ; Bourg-de-Visa, 3 474 ; Lafrançaise, 4 137 ; Lauzerte, 6 820 ; Moissac, 10 947 ; Montaigu-de-Quercy, 3 716 ; Valence, 7 766. TOTAL : 40 802. — *Circonscription de Montauban :* Caussade, 9 431 ; Caylus, 4 856 ; Molières, 4 206 ; Monclar-de-Quercy, 3 405 ; Montauban (Est), 12 319 ; Montauban (Ouest), 17 939 ; Montpozat-de-Quercy, 3 870 ; Négrepelisse, 6 545 ; Saint-Antonin, 7 775 ; Villebrunier, 3 012. TOTAL : 73 349.

DÉPARTEMENT DU VAR

Circonscription de Brignoles : Barjols, 5 689 ; Besse, 6 740 ; Brignoles, 8 821 ; Cotignac, 5 717 ; Rians, 4 022 ; Roquebrussanne (La), 3 312 ; Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, 6 949 ; Tavernes, 2 109. TOTAL : 43 359. — *Circonscription de Draguignan :* Aups, 2 531 ; Callas, 3 608 ; Comps-sur-Artuby, 1 454 ; Draguignan, 13 264 ; Fayence, 5 836 ; Fréjus, 25 877 ; Grimaud, 7 668 ; Lorgues, 6 756 ; Luc (Le), 6 786 ; Saint-Tropez, 7 981 ; Salernes, 3 619. TOTAL : 85 380. — *1re circonscription de Toulon :* Toulon (2e canton), 38 004 ; Toulon (3e canton), 41 893 ; Toulon (1er canton) (bureaux de vote de Saint-Roch et de Claret), 7 000. TOTAL : 86 897. — *2e circonscription de Toulon :* Beausset (Le), 8 222 ; Ollioules, 10 823 ; Seyne-sur-Mer (La), 28 408 ; Toulon (1er canton) (sauf bureaux de vote de Saint-Roch et de Claret), 25 149. TOTAL : 72 602. — *3e circonscription de Toulon :* Collobrières, 4 850 ; Cuers, 9 846 ; Hyères, 28 030 ; Solliès-Pont, 5 608 ; Toulon (4e canton), 11 360. TOTAL : 59 694.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Circonscription de Carpentras : Carpentras (Nord), 11 943 ; Carpentras (Sud), 15 354 ; Mormoiron, 5 444 ; Pernes, 5 915 ; Sault, 2 573. TOTAL : 41 229. — *Circonscription d'Apt :* Apt, 11 538 ; Bonnieux, 3 707 ; Cadenet, 7 188 ; Gordes, 3 926 ; Pertuis, 10 841. TOTAL : 37 200. — *Circonscription d'Avignon :* Avignon (Nord), 28 820 ; Avignon (Sud), 26 276 ; Bédarrides, 11 666 ; Cavaillon, 15 782 ; Isle-sur-la-Sorgue (L'), 14 009. TOTAL : 96 553. — *Circonscription d'Orange :* Beaume, 3 594 ; Bollène, 11 449 ; Malaucène, 3 420 ; Orange (Est), 11 318 ; Orange (Ouest), 10 337 ; Vaison-la-Romaine, 7 959 ; Valréas, 7 490. TOTAL : 55 567.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

1re circonscription de Fontenay-le-Comte : Châtaigneraie (La), 19 373 ; Fontenay-le-Comte, 17 393 ; Pouzanges, 18 285 ; Saint-Hilaire-des-Loges, 9 835. TOTAL : 64 886. — *2e circonscription de Fontenay-le-Comte :* Chaillé-les-Marais, 8030 ; Hermenault (L'), 9 896 ; Luçon, 16 574 ; Maillezais, 11 956 ; Sainte-Hermine, 9 579. TOTAL : 56 035. — *1re circonscription de La Roche-sur-Yon :* Chantonnay, 13 875 ; Essarts (Les), 12 307 ; Mareuil, 7 869 ; Roche-sur-Yon (La), 32 115. TOTAL : 66 166. — *2e circonscription de La Roche-sur-Yon :* Herbiers (Les), 14 777 ; Montaigu, 15 318 ; Mortagne, 16 780 ; Poiré-sur-Vie (Le), 15 151 ; Rochesservière, 6 435 ; Saint-Fulgent, 12 252. TOTAL : 80 713. — *1re circonscription des Sables-d'Olonne :* Ile-d'Yeu (L'), 3 883 ; Mothe-Achard (La), 12 221 ; Moutiers-les-Mauxfaits, 10 837 ; Sables-d'Olonne (Les), 20 942 ; Talmont, 11 649. TOTAL : 59 532. — *2e circonscription des Sables-d'Olonne :* Beauvoir, 7 322 ; Challans, 14 328 ; Noirmoutiers, 7 460 ; Palluau, 9 996 ; Saint-Gilles-sur-Vie, 17 737 ; Saint-Jean-de-Monts, 11 427. TOTAL : 68 270.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Circonscription de Châtellerault : Châtellerault, 23 859 ; Dangé, 6 079 ; Leigné-sur-Usseau, 5 438 ; Lencloître, 7 881 ; Pleumartin, 8 433 ; Vouneuil-sur-Vienne, 7 084. TOTAL : 58 774. — *Circonscription de Civray :* Availles-Limouzine, 5 393 ; Charroux, 7 337 ; Civray, 9 896 ; Couhé, 10 258 ; Gençay, 10 648 ; Villedieu (La), 5 928. TOTAL : 49 460. — *Circonscription de Montmorillon :* Chauvigny, 9 381 ; Isle-Jourdain, 10 334 ; Lussac-les-Châteaux, 11 355 ; Montmorillon, 11 310 ; Saint-Savin, 7 881 ; Trémouille (La), 7 037 ; Saint-Julien-Lars, 7 508. TOTAL : 64 806. — *Circonscription de Loudun :* Loudun, 11 662 ; Mirebeau, 8 131 ; Moncontour, 7 273 ; Monts-sur-Guesnes, 6 609 ; Neuville, 9 887 ; Trois-Moutiers (Les), 7 206 ; Vouillé, 11 238. TOTAL : 62 006. — *Circonscription de Poitiers :* Lusignan, 12 012 ; Poitiers (Nord), 26 480 ; Poitiers (Sud), 23 202 ; Saint-Georges, 7 890 ; Vivonne, 5 844. TOTAL : 75 428.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Circonscription de Bellac : Bellac, 8 920 ; Bessines-sur-Gartempe, 7 402 ; Châteauponsac, 7 806 ; Dorat (Le), 9 188 ; Magnac-Laval, 7 896 ; Mézières-sur-Issoire, 8 343 ; Nantiat, 9 572 ; Saint-Sulpice-les-Feuilles, 7 952. TOTAL : 67 079. — *1re circonscription de Limoges :* Ambazac, 10 798 ; Limoges (Nord), 40 896 ; Limoges (Est), 20 824 ; Limoges (Ouest), 31 137 ; Limoges (Sud), 18 675. TOTAL : 122 330. — *2e circonscription de Limoges :* Aixe-sur-Vienne, 11 367 ; Châteauneuf, 10 765 ; Eymoutiers, 13 312 ; Laurière, 7 267 ; Nieul, 6 548 ; Pierre-Buffière, 7 935 ; Saint-Léonard, 13 055. TOTAL : 70 249. — *Circonscription de Rochechouart :* Oradour-sur-Vayres, 7 861 ; Rochechouart, 7 981 ; Saint-Junien, 17 464 ; Saint-Laurent-sur-Gorre, 6 620 ; Saint-Mathieu, 8 593. TOTAL : 48 519. — *Circonscription de Saint-Yrieix :* Cha'us, 8 379 ; Nexon, 10 087 ; Saint-Germain-les-Belles, 10 819 ; Saint-Yrieix-la-Perche, 13 849. TOTAL : 43 134.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Circonscription d'Epinal : Bains-les-Bains, 7 417 ; Darnay, 6 879 ; Dompaire, 6 938 ; Epinal, 45 663 ; Monthureux-sur-Saône, 4 035 ; Xertigny, 11 020. TOTAL : 81 952. — *Circonscription de Mirecourt :* Brouvelieures, 3 078 ; Bruyères, 15 187 ; Charmes, 13 222 ; Châtel, 19 749 ; Mirecourt, 11 605 ; Rambervilliers, 13 392. TOTAL : 76 233. —

Circonscription de Neufchâteau : Bulgnéville, 5 897 ; Châtenois, 6 828 ; Coussey, 5 119 ; Lamarche, 8 252 ; Neufchâteau, 12 632 ; Vittel, 8 554. Total : 47 282. — *Circonscription de Remiremont :* Plombières-les-Bains, 11 937 ; Remiremont, 27 256 ; Saulxures-sur-Moselotte, 21 371 ; Thillot (Le), 19 231. Total : 79 795. — *Circonscription de Saint-Dié :* Corcieux, 9 581 ; Fraize, 15 570 ; Gérardmer, 8 867 ; Provenchères-sur-Fave, 3 716 ; Raon-l'Etape, 13 214 ; Saint-Dié, 30 327 ; Senones, 15 563. Total : 96 838.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

1re circonscription d'Auxerre-Avallon : Auxerre (Est), 11 400 ; Auxerre (Ouest), 19 172 ; Coulanges-la-Vineuse, 5 067 ; Courson-les-Carrières, 4 477 ; Saint-Florentin, 6 499 ; Saint-Sauveur, 8 378 ; Seignelay, 6 843 ; Toucy, 8 741. Total : 69 577. — *2e circonscription d'Auxerre-Avallon :* Avallon, 9 603 ; Coulanges-sur-Yonne, 4 676 ; Guillon, 3 940 ; Isle-sur-Serein (L'), 4 284 ; Quarré-les-Tombes, 5 210 ; Vermenton, 6 150 ; Vézelay, 6 125. Total : 39 988. — *1re circonscription de Joigny-Tonnerre :* Aillant, 10 466 ; Bléneau, 6 936 ; Brienon-sur-Armançon, 6 920 ; Cerisiers, 3 583 ; Charny, 7 861 ; Joigny, 18 047 ; Saint-Fargeau, 5 968 ; Saint-Julien-du-Sault, 5 531 ; Villeneuve-sur-Yonne, 7 717. Total : 73 029. — *2e circonscription de Joigny-Tonnerre :* Ancy-le-Franc, 8 612 ; Chablis, 5 304 ; Cruzy-le-Châtel, 4 484 ; Flogny, 5 117 ; Ligny-le-Châtel, 4 734 ; Noyers, 4 597 ; Tonnerre, 7 689. Total : 40 537. — *Circonscription de Sens :* Chéroy, 6 692 ; Pont-sur-Yonne, 8 914 ; Sens (Nord), 12 735 ; Sens (Sud), 13 068 ; Sergines, 6 392 ; Villeneuve-l'Archevêque, 6 301. Total : 54 102.

Algérie.

DÉPARTEMENT D'ALGER

1re circonscription : 1re circonscription d'Alger ; 2e circonscription d'Alger ; 3e circonscription d'Alger ; 4e circonscription d'Alger ; 5e Alger et El-Biar ; 6e Saint-Eugène ; 8e Hussein-Dey. — *2e circonscription :* 17e Coléah ; 18e Mouzaïaville ; 19e Marengo ; 20e Cherchell ; 21e Milianah ; 22e Affreville ; 23e Orléansville ; 24e Tenès ; 25e Médéah ; 26e Boghari ; 30e Oued-Fodda ; 31e Teniet-El-Haad. — *3e circonscription :* 7e Chéragas ; 9e Douéra ; 10e Maison-Carrée ; 11e Arba ; 12e Dellys ; 13e Bordj-Ménaïel ; 14e Aumale ; 15e Blidah ; 16e Boufarick ; 27e Tizi-Ouzou ; 28e Bouira ; 29e Ménerville.

DÉPARTEMENT D'ORAN

1re circonscription : 1re Oran (Mosquée) ; 2e Oran (Casbah) ; 3e Oran (Marine) ; 4e Valmy ; 5e La Senia ; 6e Saint-Cloud ; 7e Mers-el-Kébir ; 9e Misserghin ; 11e Saint-Denis-du-Sig. — *2e circonscription :* 8e Aïn-Témouchent ; 19e Tlemcen ; 20e Hennaya ; 21e Nemours ; 25e Prudon ; 26e Sidi-Bel-Abbès ; 27e Chanzy. — *3e circonscription :* 10e Perrégaux ; 12e Mostaganem ; 13e Arzew ; 14e Pélissier ; 15e Aboukir ; 16e Relizane ; 17e Inkermann ; 18e Tiaret ; 22e Mascara ; 23e Palikao ; 24e Saïda.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

1re circonscription : 1re Constantine (Ouest) ; 2e Constantine (Est) ; 3e Constantine (banlieue) ; 4e Hamma ; 10e El-Arrouch ; 11e Jemmapes ; 12e Philippeville (*extra muros*) Stora ; 13e Philippeville (*intra muros*). — *2e circonscription :* 7e Partie comprenant : Tebessa, Sedrata, Morsott, Commune indigène de Tebessa ; 14e Bône (Nord) ; 15e Bône (Sud) ; 16e Bugeaud ; 17e Mondovi ; 18e Morris ; 19e La Calle ; 20e Souk-Ahras ; 21e Héliopolis ; 22e Guelma. — *3e circonscription :* 5e Oued-Athmenia ; 6e Batna ; 7e Partie comprenant : Oum-el-Bouaghi, Meskiana, Kenchela, Aïn-Béida, Commune indigène de Kenchela ; 8e Le Kroub ; 9e Biskra ; 23e Saint-Arnaud ; 24e Sétif ; 25e Bordj-bou-Arreridj ; 26e Aïn-Abessa ; 27e Bougie ; 28e Djidjelli ; 29e Akbou ; 30e Strasbourg ; 31e Mac-Mahon.

Colonies.

MARTINIQUE

1re circonscription : Communes de : Fort-de-France, Schelcher, Carbet, Case-Pilote, Prêcheur, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Fonds-Saint-Denis, Lamentin, Saint-Joseph, Diamants, Anse-d'Arlets, Trois Ilets, Sainte-Luce, Saint-Esprit, Ducos, Rivière Salée. — *2e circonscription :* Communes de : Basse-Pointe, Grand-Rivière, Macouba, Lorrain, Marigot, Ajoupa-Bouillon, Trinité, Sainte-Marie, Gros-Morne, Robert, François, Marin, Vauclin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne.

GUADELOUPE

1re circonscription : Communes de : Basse-Terre, Saint-Claude, Cairbeyre, Vieux-Fort, Baillif, Vieux-Habitants, Capesterre, Trois-Rivières, Goyave, Les Saintes (Terre de haut), Les Saintes (Terre de bas), Pointe-Nord, Deshayes, Bouillantes, Ile-Saint-Marin, Ile-Saint-Barthélemy, Ile-Marie-Galande. — *2e circonscription :* Communes de : Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier, Morne-à-l'Eau, Lamentin, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Sainte-Rose, Port-Louis, Petit-Canal, Anse-Bertrand, Moule, Sainte-Anne, Saint-François, Désirade.

RÉUNION

1re circonscription : Communes de : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie (Hell-Bourg, section de commune), Bras-Panon, Saint-Benoît (Sainte-Anne, section de commune), Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose. — *2e circonscription :* Communes de : Possession (La), Port (Le), Saint-Paul (Saline-Bois-de-Nèfles, Saint-Gilles-les-Hauts, sections de communes), Trois-Bassins, Saint-Leu (Piton, section de commune), Etang-Salé, Saint-Louis, Avirons (Les), Entre-Deux, Saint-Pierre, Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe.

INDE FRANÇAISE

Toute la colonie.

GUYANE

Toute la colonie.

SÉNÉGAL

Toute la colonie.

COCHINCHINE FRANÇAISE

Toute la colonie.

Nombre total des circonscriptions électorales : 612.

Vu pour être annexé à la loi du 21 juillet 1927.

Le ministre de l'Intérieur,
Albert Sarraut.

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 15 juillet 1927.

Italie. — *Bressanone* (Tyrol) : Mort de Mgr Jean de la Croix Raffl, né à Roppen, dioc. de Bressanone (Brixen), le 16. 10. 58, prêtre le 15. 7. 83, curé à Oberhofen, adm. de la mense ép. en 1903, élu év. Bressanone le 28, 4. 21.

Dimanche 24 juillet.

Italie. — Le cargo ital. *Priamar*, parti le 22 juill. de Savone pour Cagliari, se perd corps et biens, 14 morts.

Mardi 26 juillet.

France. — *Paris :* Visite du roi d'Egypte Fouad Ier (26 juill.- 1er août) venant de Londres. — 19e congrès nat. de la Conféd. gén. du Trav. (C. G. T.) réunissant les délégués de 1 953 synd. (26-29 juill.) : condit. du trav. et organisat. de la C. G. T. ; par 4 206 c. 643, le congrès se prononce pour l'unité syndicale et contre la réintégrat. de la C. G. T. U. ; résolution tendant à protéger les ouvrières à domicile par la création de comités de salaire ; la C. G. T. admet en bloc la Fédérat. des fonctionnaires et approuve la loi sur les assurances soc. ; vœux pour l'application à l'Alsace-Lorraine du principe de laïcité et en faveur de l'école unique ; formation d'une commission permanente chargée d'examiner les cas d'indiscipline signalés par la Commission administrative.

— *Sainte-Anne-d'Auray :* Bénédict. solenn. de la crypte du monument aux morts bretons de la guerre.

Autriche. — *Vienne :* Au Conseil national (26-27 juill.), le Gouv. et le parti soc.-dém. rejettent l'un sur

l'autre la responsab. des violences commises le 15 juill. ; le Cons. nat. rejette la mot. de défiance des soc.-dém. contre le cabinet Seipel, ainsi que l'institution d'une commission d'enquête.

CANADA. — *Peterborough* (Ontario) : Mort d'Alfred Taylor, un des pionniers de la science radioscopique, âgé de 66 ans.

CHINE. — *Wanmun* (près Canton) : Des pirates attaquent une jonque, 160 morts.

ITALIE. — *Rome* : Mort de Guglielmo Mengarini, né en 1858, prof. d'électrotechnique à l'Ecole des ingén. de Rome, astron., sén. depuis 1919.

NICARAGUA. — *San Fernando* : Nouv. collision entre les forces réunies des marins amér. et de la police du pays et les forces du gén. Sandino.

SYRIE. — *Beyrouth* : M. Henri Ponsot, haut-commiss. de France, adresse aux populations sous mandat une déclaration portant sur le programme politique de la France.

Mercredi 27 juillet.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Mort du peintre Joseph Salomon, âgé de 66 ans, président depuis 9 ans de la Soc. royale des artistes britann., invent. du camouflage pendant la guerre.

INDES. — Inondations dans la région du Gujarat ; 50 personnes noyées à Baroda.

IRLANDE. — *Dublin* : Vote en 2e lect. du projet de L. de « salut public » armant le Gouv. de pouvoirs spéc. pour combattre les factions et les conspirations. — M. Frederick A. Sterling, anc. cons. d'amb. à Londres depuis 1923, 1er min. plénipot. des Etats-Unis près de l'Etat libre, remet ses lettres de créance à M. Timothy Michael Healy, gouv. général (cath., né en 1855, fils de Maurice Healy, de Bantry, inscrit au barreau irl. en 1884, au barreau angl. [Gray's Inn] en 1903, cons. de la reine en 1899, cons. du roi en 1910, bencher King's Inn, Dublin, en 1905, bencher Gray's Inn, Londres, en 1910, représ. au Parl. pour Wexford, 1880-83, comté de Monaghan, 1883-85, Londonderry-Sud, 1885-86, Longford-Nord, 1887-92, Louth-Nord, 1892-1910, Cork-Nord-Est, 1910-18, a démissionné en 1918 pour permettre à un prisonnier d'être candidat, marié en 1882 à Erina, fille de T. D. Sullivan [m. du Parlem.], nommé en déc. 1922 le 1er gouv. gén. de l'Etat libre, aut. de *Stolen Waters* ; *A Word for Ireland* ; *The Great Fraud of Ulster* ; *The Planters' Progress* ; *Why Ireland is not Free* ; *Loyalty plus Murder* ; secr. privé de C. S. Parnell en 1880, il a été membre éminent du parti nationaliste à Westminster, mais, après l'affaire Parnell-O'Shea, est devenu adversaire déclaré de Parnell).

TURQUIE. — *Constantinople* : Conclus. d'un accord au sujet de la dette ottomane envers la France.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Heidelberg* : Collision de 2 trains, 52 victimes.

Jeudi 28 juillet.

FRANCE. — Instr. (min. G.) rel. à la délivrance du certificat prov. prévu par l'art. 5 D. 28. 6. 27 instituant un off. nat. des combattants (*J. O.*, 29. 7. 27). — Instr. (min. M.) rel. aux format. donnant droit à la qualité de combattant (*J. O.*, 31. 7. 27).

ETATS-UNIS. — Au cours d'une tempête sur le lac Michigan, la *Favourite* chavire, 52 personnes sont noyées.

GRANDE-BRETAGNE. — *St. Beuno's* (Flintshire) : Mort du P. John Rickaby, né à Everingham, Yorkshire, le 1. 11. 47, élevé à Stonyhurst, entré à 20 ans au noviciat S. J. de Roehampton, prêtre en 1878, prof. de logique, de métaphys., de droit nat. tantôt à Stonyhurst, tantôt à St. Beuno's, rect. de Stonyhurst de 1891 à 1901, collab. au *Month*, au *Tablet*, à l'*American Quarterly Review*, à la *Catholic Encyclopedia*, aut. de *First Principles of Knowledge* ; *General Metaphysics* ; *Enlargements on Meditations for Retreat* ; *The Church's Calendar*. Son frère aîné, le P. Joseph Rickaby, est né à Everingham en 1845 ; élevé à Stonyhurst et à Clarke's Hall, Oxford, il est M. A. de Londres, B. Sc. d'Oxford ; entré chez les Jésuites, il a été ordonné en 1877. Professeur comme son frère, il a partagé sa vie entre Stonyhurst, St. Beuno's et Campion Hall, Oxford. Il a publié en 1905 une trad. angl. de la *Summa contra Gentiles*, sous le titre *Of God and His Creatures*. On a encore de lui *Aquinas Ethicus* ; *A Manual of Moral Philosophy* ; *The Lord my Light* ; *Political and Moral Essays* ; *Ye are Christ's* ; *Four English Philosophers and Freewill* ; *Waters that go Softly* ; *Notes on St. Paul* ; *Four-square : the Cardinal Virtues* ; *Further Notes on St. Paul* ; *Index to Works of Cardinal Newman* ; *Spiritual Exercises of St. Ignatius, Text, Translation and Notes* ; *In an Indian Abbey* ; *The Psalms made Easy* ; *Studies on God and His Creatures*.

— *Winterbourne Gunner* (camp de Salisbury) : Mort accid. du cap. F. L. Barnard, vétéran de l'aviat. brit., détenteur de la Coupe du Roi dans le tour d'Angleterre, en sept. 1922 et en juill. 1925.

Vendredi 29 juillet.

FRANCE. — D. (min. Tr. publ.) portant règlement d'admin. publ. pour l'applicat. de la L. 15. 6. 06 sur les distributions d'énergie électrique et abrogeant les D. 3. 4. 08, 24. 4. 23 et 14. 10. 24 (*J. O.*, 15-17. 8. 27).

— *Paris* : Confér. intern. des travailleuses (29-30 juill.), réunissant, sous la présidence de Jeanne Chevenard, 60 déléguées de 14 pays : revendications visant la protection de la femme en tant que travailleuse, la protection de la travailleuse en tant que femme et le travail à domicile, motions pour l'organisation des femmes et en faveur de la paix. — La Ch. des appels correct. confirme le jugement de la 11e Ch. correct du 9. 3. 27 condamnant le capit. angl. Vivian Standers pour espionnage. — Mort de Louise Abbéma, peintre, née à Etampes en 1838.

— *Strasbourg* : 43e Congrès nat. de la Ligue fr. de l'ens. (29-30 juill.) sous la prés. de M. François-Albert : demande la discuss. du projet de L. sur les conseils d'école, l'abrog. de la L. Falloux de 1850 et de celle du 21. 7. 65 sur l'ens. sec. spéc. libre, et proteste contre la campagne menée en Tunisie contre l'école laïque.

AUTRICHE. — *Bregenz* : 7e Congrès intern. cath., organisé par la Ligue intern. cath. « Ika » (29 juill.-1er août), sous la prés. de Mgr Waitz, év. aux. de Bressanone, admin. du Vorarlberg : la vie économ. moderne et ses rapports avec le cathol.

— *Vienne* : L'organe de liquidation de la Commission milit. interall. de contrôle demande, conformément à l'art 123 du traité de St-Germain, la dissolut. de la garde civique instituée le 17 juill.

CHINE. — Inondations dans le Fukien.

DANTZIG. — 19e Congrès universel d'espéranto réunissant 1 000 congressistes de 32 pays (29 juill.-4 août) et semaine universitaire d'espéranto.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : L'amir. comte Beatty quitte les fonctions de 1er Lord naval de l'Amirauté (*First Sea Lord and Chief of the Naval Staff*).

— *Maidstone* (Kent) : Libérat. du journaliste et financier Horatio Bottomley, né de parents pauvres en 1860 aux environs de Birmingham, sténographe au Palais de justice, créat. de soc. anonymes, propriét. d'une écurie de courses, aventurier et pamphlétaire d'un nationalisme extrême, advers. violent de Mr. et de Mrs. Asquith, fond. et dir. de *John Bull*, représent. indép. de Hackney (Londres) aux Comm., poursuivi pour ses libelles polit., acclamé du peuple, défiant magistrats et gouvernants, condamné le 29. 5. 22 à 7 ans de trav. forcés pour avoir détourné 5 000 livres sterling sur les fonds souscrits en faveur des anc. combatt. au Victory Pond Club, qu'il avait fondé.

Samedi 30 juillet.

FRANCE. — *Vittel* : Mort de Marie-Joseph-Louis-Camille-Robert Pellevé de La Motte-Ango, marquis de Flers, né à Pont-l'Evêque le 25. 11. 72, marié à Mlle Geneviève Sardou, fille de Victorien Sardou, de l'Ac. fr., critique dram. à la *Liberté*, au *Gaulois*, directeur littéraire du *Figaro*, élu m. de l'Ac. fr. le 3. 6. 20 (*D. C.*, t. 5, p. 674, col. 1), aut. de *Vers l'Orient* ; *Entre cœur et chair* ; *Essais de critique* ; *Ilsée, princesse de Tripoli* ; *Histoire de la courtisane Taïa et de son singe vert* ; *La petite table* ; en collab. avec M. Gaston-A. de Caillavet : *Le cœur a ses raisons* ; *Les sentiers de la vertu* ; *L'ange du foyer* ; *Miquette et sa mère* ; *La chance du mari* ; *L'amour veille* ; *L'éventail* ; avec M. Emmanuel Arène : *Le roi* ; *Le bois sacré* ; *L'âne de Buridan* ; *Primerose* ; *L'habit vert* ; *Monsieur Bretonneau* ; opérettes avec M. de Caillavet : *Les travaux d'Hercule* ; *Le sire de Vergy*, *Monsieur de La Palisse* ; opéras-comiques avec M. de Caillavet : *Fortunio* ; *Béatrice* ; *La vendetta* ; *Cydalise* ; avec M. F. de Croisset : *Le retour* ; *Les vignes du Seigneur* ; extrémisé au dernier moment.

RUSSIE. — *Moscou* : Message de la 3e Intern. aux ouvriers et aux paysans de tous les pays à l'occas. du 13e anniv.

de la guerre, demandant de déclencher la grève gén. pour août proch. afin de protester contre l'impérialisme en Chine et la nouv. guerre préparée contre l'U. R. S. S.

Dimanche 31 juillet.

France. — *Bayonne :* Réun. de l'un. cath. du dioc., disc. de MM. Istilart, J. Ybarnégaray, du card. Charost, de Mgr Gieure.

— *Toulouse :* Lettre-manifeste de M. Maurice Sarraut à M. Franklin-Bouillon condamnant tout rapprochement du parti rad.-soc. avec le centre et n'excluant à gauche que le parti communiste.

Allemagne. — *Berlin :* Le prof. Waeting, dép. socialiste, prof. d'écon. pol. à l'Un. de Halle depuis 1909, est nommé prés. sup. de la prov. de Saxe, M. Landberg ayant refusé la success. de M. Hoersing, qui était prés. depuis 1920.

Argentine. — Collis. de trains entre Del-Castillo et Tarradova, 25 tués, nombreux blessés.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro :* La Chambre vote, par 418 c. 18, la L. pour la suppress. du communisme.

Canada. — *Québec :* Récept. offic. du prince de Galles et de l'Hon. Stanley Baldwin.

Grande-Bretagne. — *Poling,* près d'Arundel (Sussex) : Mort de Sir Harry Hamilton Johnston, né à Kennington, Londres, le 12. 6. 58, fils de John Brookes Johnston et d'Esther Laetitia Hamilton, élevé à Stockwell Grammar School et à King's College, Londres, a épousé en 1896 Winifred Irby, fille du 5e Lord Boston, peintre et voyageur, a exploré l'Afrique septentr., l'Afrique occid., portug., le Congo, les lacs Nyassa et Tanganika, expédition qui aboutit à la fondat. du protectorat brit. dans l'Afrique centr. en 1889, a été cons. brit. au Cameroun, 1885, en Nigéria, 1887, en Mozambique, 1888, en Tunisie, 1897-99, en Ouganda, 1899-1901, a été créé compagnon du Bain en 1890 et chev. command. en 1896, aut. de *Essays on the Tunisian Question*, 1880-81 ; *River Congo*, 1884 ; *Kilimanjaro*, 1885 ; *History of a Slave*, 1889 ; *Life of Livingstone*, 1891 ; divers rapports sur l'Afrique occid., centr., sept. et orient., 1888-1901 ; *British Central Africa*, 1897 ; *A History of the Colonisation of Africa by Alien Races*, 1899-1913 ; *The Uganda Protectorate*, 1902 ; *British Mammals*, 1903 ; *The Nile Quest*, 1903 ; *Liberia*, 1906 ; *George Grenfell and the Congo*, 1908 ; *A History of the British Empire in Africa*, 1910 ; *The Negro in the New World*, 1910 ; *The Opening-up of Africa*, 1911 ; *Views and Reviews*, 1912 ; *Common Sense in Foreign Policy*, 1913 ; *Phonetic Spelling*, 1913 ; *Pioneers in West Africa, Canada, India, Australasia, Tropical America, and South Africa*, 6 vol., 1911-13 ; *A Gallery of Heroes and Heroines*, 1915 ; *The Truth about the War*, 1916 ; *The Black Man's Part in the War*, 1917 ; *Comparative Study of the Bantu and Semi-Bantu Languages*, 2 vol., 1919-1922 ; *Mrs. Warren's Daughter*, 1920 ; *The Backward Peoples*, 1920 ; *The Man who did the Right Thing*, 1921 ; *The Veneerings*, 1922 ; *Little Life-Stories*, 1923 ; *The Story of my Life*, 1923.

Lundi 1er août.

France. — *Angers :* Mort d'Adrien Planchenault, né à Angers le 26. 5. 62, archiv. paléographe, dép. Maine-et-Loire depuis 1924, non inscrit.

— *Nancy :* 19e semaine soc. de France (1er-6 août) sur la femme dans la société : le christianisme et la femme, la mission familiale de la femme, la femme et la profession, la femme dans la vie internat., la femme dans la cité (*D. C.*, t. 18, col. 323-347).

— *Paris :* 4e congrès de la Féd. syndicale intern. (1er-6 août), comprenant 159 délégués de 23 centrales et une cinquantaine de délégués fraternels ; le disc. d'ouverture du prés., M. A. A. Purcell, exposant que l'unité synd. intern. prime tout, est désavoué par tous ; le délégué hollandais Jan Oudegeest, qui dans une lettre à M. Léon Jouhaux s'était élevé contre l'admission des bolcheviks, donne sa démission de secrét. gén. ; résolutions sur la paix et sur la journée de 8 heures, transformations apportées au fonctionnement de la F. S. I., le bureau sera composé d'un prés., de 5 vice-prés. et d'un secrét. gén. ; MM. A. A. Purcell, prés. et J. W. Brown, secrét., trop sympathiques aux communistes, ne feront plus partie du bureau.

Allemagne. — *Elberfeld :* Inauguration d'un mon. à la mémoire de Albrecht Leo Schlagetter, aut. d'un attentat contre les troupes franç. d'occup. de la Ruhr (*D. C.*, t. 10, 86, 351).

Japon. — Au large de Kiou-Siou, explosion à bord du pose-mines *Tokiwa*, 33 morts, 47 blessés.

Pays-Bas. — *Amsterdam.* — Conf. intern. de droit maritime (1er-4 août), sous la prés. du Dr B. C. J. Loder (né en Hollande en 1849, doct. en droit de l'Un. de Leyde, un des fond. de la Comm. marit. intern. en 1896, juge à la Cour suprême de Hollande, 1908, cons. à la Haute-Cour de just. intern. de La Haye, 1908-21, dél. à la conf. marit. de Bruxelles, 1905, 1909, 1919 et 1922, prés. de la conf. des Etats scandinaves, Suisse et Hollande, 1920, prés. de la Cour perm. de just. intern., 1922-4, m. de la Comm. pour la codification progressive du droit intern.), à laquelle participent 12 nations ; la quest. des « lettres de garantie » reçoit une solution provisoire, celle de l'assurance obligatoire des passagers est renvoyée à la comm. qui l'avait préparée.

Perse. — Epidémie de choléra sur les 2 rives du Chatt-el-Arab.

Venezuela. — *Merida :* Mort de Mgr Antoine-Raymond Silva, né à Caracas le 26. 6. 50, élu év. de Merida le 21. 5. 94, devenu archev. du même siège le 11. 6. 23.

Mardi 2 août.

France. — *Colmar :* Mort de Emile Schwoerer, âgé de 66 ans, m. corresp. de l'Acad. des sciences, sect. mécanique, depuis 1913, connu par ses travaux sur la surchauffe de la vapeur.

— *Paris :* Mort du poète André Veidaux, âgé de 60 ans, collabor. à *La Plume*, auteur de *Véhémentement ; Du haut de la tour ; Les halles de la route ; La chose filiale ; Auguste Rodin.*

Etats-Unis. — *Rapid City :* Le prés., M. Coolidge, annonce aux journalistes convoqués qu'il ne sera pas candidat aux él. prés. de 1928.

Italie. — *Rome :* Visite officielle du roi d'Egypte, Fouad Ier (2-5 août).

Turquie. — *Angora :* Inauguration de l'express Anatolie-Angora-Paris-Londres

Mercredi 3 août.

France. — Circ. (min. Agric.) relative à l'électrification rurale (*J. O.*, 5. 8. 27). — D. (min. Trav.) portant règlement d'adm. publ. étendant les dispositions du D. 21. 5. 25 appliquant la L. 23. 4. 19 sur la journée de 8 h. dans les entreprises de fabric. du plâtre, de la chaux et des ciments et dans les carrières annexées à ces entreprises, aux entreprises de fabricat. d'ocre, de blanc de Meudon, et blancs similaires, et de traitement des terres colorées, et aux ateliers et chantiers de concassage, broyage, pulvérisation et toutes opérations connexes, de minerais et autres produits ou résidus minéraux (*J. O.*, 6. 8. 27). — Le *J. O.* publie le programme des concours de l'ens. sec. en 1928 ; *rectificatif*, *J. O.*, 2. 9. 27.

— *Paris :* 8e congrès du Synd. nat. des instituteurs affiliés à la C. G. T. (3-6 août) ; 220 délégués y participent représentant 78 000 adhérents ; traitements, vœu pour la réalisation d'une Fédérat. de l'enseign., motions en faveur de l'unité des syndicats de l'enseign., de l'union intern. des instit. et de la nationalisation de l'enseign. (limitation de l'autorité réciproque de l'autorité de la famille et de celle de l'Etat, interdiction des moniteurs non pourvus du brevet élém. dans les éc. privées, possession obligat. des mêmes diplômes de capacité pour tous les maîtres de l'enseign. privé et de l'enseign. publ., abrogat. des vestiges de la loi Falloux et de celle du 21. 6. 65, applicat. stricte des lois scol., contrôle effectif de l'enseign. privé, interdiction de tout crédit municipal aux éc. privées, justification, pour le droit d'enseigner, de 3 années d'ét. passées dans un établissement publ. à partir de 15 ans, suppression de l'enseign. privé confessionnel, laïcité complète des programmes et du personnel, création d'un ministère de l'éducat. nat. et d'un organisme intern. sous le contrôle de la S. D. N.).

Allemagne. — *Dessau :* Les aviateurs allemands Risticz et Edzard battent le record du monde de durée avec 52 h., 20 min. de vol.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro :* Mgr Benedetto Aloisi Masella, nouveau nonce apost., présente ses lettres de créance à M. Washington Luis Pereira de Souza, prés. de la Rép.

Esthonie. — *Reval :* Arrestation de nombreux communistes.

Irlande. — *Maynooth :* 4e synode nation. du clergé cath.

irlandais, sous la prés. du card. Patrick O'Donnell. Le 1er synode, tenu à Thurles en 1850, a décidé semblable réunion tous les 25 ans. En 1875 et en 1900, le synode eut lieu à Maynooth. En 1925, la réunion fut différée en prévision d'une reprise possible du Conc. du Vatican.

ITALIE. — *Rome : L'Osserv. Rom.* publie une lettre collective épisc. lombard réuni à Rho : les sémin., l'instruct. relig., l'action cath., les cercles de jeunes gens, la presse cath., la corruption de la mode, la vie chrétienne, l'apostolat.

SUISSE. — *Lausanne :* Conf. mondiale de la Foi et de l'Ordre (Faith and Order) (3-21 août) réunissant 500 représ. de 87 églises réformées, sous la prés. du Right Rev. Charles Henry Brent (né à Newcastle, Ontario, en avr. 1862, fils du canon Henry Brent et de Frances Sophia Cummings, célibat., étud. à Trinity College School, Port Hope, Ontario, à l'Un. de Trinity College, Toronto, confér. au General Theological Seminary, New-York, 1904, à Harvard, 1907, à Edinburgh, 1912-16, ministre à Buffalo et à Boston, bishop épiscopalien des Philippines, 1901-18, nommé par le Gouv. philippin m. de la commiss. pour l'étude de la question de l'opium en Orient, 1903-4, refuse l'évêché de Washington en 1908, celui de New-Jersey en 1914, doyen de la délégat. améric. de l'opium à Shanghaï, et prés. Comm. intern. de l'opium, 1909, prés. délégat. améric. et conf. de l'opium à La Haye, 1911, chef du service des aumôniers de la guerre, 1918-9, bishop de New-York-Ouest depuis 1918, aut. de *With God in the World ; The Consolations of the Cross ; The Splendour of the Human Body ; Liberty and other Sermons ; Adventure for God ; The Mind of Christ Jesus in the Church of the Living God ; Leadership ; With God in Prayer ; The Sixth Sense ; Presence ; The Revelation of Discovery ; Prisoners of Hope ; A Master Builder, being the Life and Letters of Henry Yates Satterlee*) ; objet : étudier les différences de doctrines et les possibilités d'atteindre une unité : appel à l'unité, le message de l'Egl. au monde et l'Evangile, la nature de l'Egl., la foi commune de l'Egl., le ministre de l'Egl., les Sacrements, l'unité de la chrétienté et les rapports entre les Egl. existantes.

— *Locarno :* Conf. mondiale pour la réf. de l'éducat., réunissant un millier de délégués de 45 nations.

Jeudi 4 août.

FRANCE. — D. (min. Trav.) déterminant les formalités à accomplir par les exploitants visés à l'art. 4. L. 15. 12. 22, modifié par L. 30. 4. 26 étendant aux exploitations agric. la législ. sur les accid. du trav., qui adhèrent à cette législat. (*J. O.*, 11. 8. 27).

BULGARIE. — *Sofia :* Mort du philosophe et publiciste Stoyan Mikhaïlovski, études à Aix-en-Provence et à Paris, prof. à l'Univ. de Sofia.

ETATS-UNIS. — *Boston :* M. Alvan Tafts Fuller, gouv. du Massachusetts, refuse de gracier les anarchistes italiens Nicolo Sacco et Bartolomeo Vanzetti, condamnés à mort le 14. 7. 21 par le trib. de Dedham pour meurtre, le 15. 4. 20, de Frederik Parmenter et Berardelli, caissiers à South Braintree ; l'exécution est fixée au 11 août ; début d'une violente campagne communiste dans tous les pays pour obtenir la grâce des condamnés.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort du leader nation. irlandais John Dillon, né à Blackrock (Dublin) en 1851, étud. à l'Univ. cath. de Dublin, m. du coll. royal des chirurgiens d'Irlande, dép. comté de Tipperary, 1880-3, comté de Mayo, 1885-1918, prés. parti nationaliste irl., 1918, après la mort de John Redmond ; fils de John Blake Dillon (ami de Smith O'Brien, fond. de *The Nation* et dép. de Tipperary), marié en 1895 à Elizabeth (fille de Sir J. C. Mathew, Lord Justice, décédée en 1907), sa vie coïncide avec l'histoire de l'Irlande durant un quart de siècle ; il soutint Charles Stewart Parnell, dont il se sépara en 1890 ; il prit la défense des Hindous et des Egyptiens, prépara « The Plan of Campaign », défendit en 1921 le traité anglo-irlandais, tout en le déclarant inférieur à l'Home Rule Act de 1914 ; il se consacra surtout à la défense de l'ens. catholique prim. et supér.

IRLANDE. — *Dublin :* Le Dail Eireann adopte le projet de loi du Gouv. demandant qu'à l'avenir tout candidat aux élections sénat. ou législat. devra par écrit s'engager à prêter serment et à siéger au Parlement.

SUISSE. — *Genève :* La conf. navale à trois (Etats-Unis, Gde-Bretagne, Japon) (20 juin-4 août) s'ajourne *sine die*, l'entente n'ayant pu se faire sur la limitat. de leurs forces nav. auxiliaires.

Vendredi 5 août.

FRANCE. — L. déterminant le régime douanier applicable à certaines marchandises allemandes importées au titre des prestations en nature (*J. O.*, 7. 8. 27). — D. (min. Trav.) portant règlement d'admin. publ. étendant les disposit. du D. 30. 8. 19 appliquant la L. 23. 4. 19 sur la journée de 8 h. dans les industries du livre, aux ateliers de photographie, de photogravure, d'héliogravure ou autres procédés de gravure sur métaux pour l'impression (*J. O.*, 11. 8. 27).

— *Tours :* Congrès annuel Féd. des syndicats enseign. laïque affiliée à la C. G. T. U., réunissant 208 délégués (5-8 août) : programmes, discipline, lutte contre le chauvinisme, revendications corporat.

AUTRICHE. — *Vienne :* M. F. Seitz, né en 1869, maire de la ville, dissout la garde civique, qui sera remplacée le 18 août par une simple garde communale.

BOLIVIE. — *La Paz :* M. Hernando Siles, prés. Rép., accepte démiss. de M. Carlos Diez de Medina, min. Fin. depuis le 21. 5. 27, et désigne comme succ. M. Thomas Elio.

GRANDE-BRETAGNE. — *Bitterne* (Hampshire) : Mort de Charles Joseph Weld-Blundell, cath., né en 1844, fils aîné de Thomas Weld (qui en 1840 ajouta à son nom celui de Blundell, en héritant de Charles Robert Blundell les propriétés de Ince-Blundell) et de W. M. Vaughan, de Courtfield, petit-fils de Joseph Weld, de Lulworth ; élevé à Stonyhurst (donné aux Jésuites en 1794 par Thomas Weld, de Lulworth) et à Christ Church, Oxford ; frère de Dom Adrian Weld-Blundell, O. S. B., de St Anselm's Priory, Washington, et de Herbert Weld (voyageur en Perse, en Lybie, en Abyssinie, à Khartoum avec son neveu Lord Lovat) ; voyageur à travers le monde, spécialement en Amérique du Sud ; a épousé en 1884 Charlotte Lane-Fox, décédée en 1926 ; a pris parti en 1892 pour le Home Rule et s'est présenté comme lib. à Preston ; a passé ensuite au parti cons. ; a couvert de pins les dunes de Freshfield à Birkdale, enrichi de peintures la collection d'Ince-Blundell (fondée par Henry Blundell, 1724 à 1810), été l'un des fond. de Westminster Cathedral ; il a reçu après son couronnement Edward VII à Lulworth Castle, le manoir des Welds dans le Dorset.

ITALIE. — *Rome :* Déc.-loi sur la diminution des tarifs postaux et télégraphiques.

Samedi 6 août.

FRANCE. — Décrets (min. I. P.) modifiant le D. 10. 9. 24 portant réorganisat. des ét. en vue du doctorat en médecine ; modifiant les D. des 11 janv. et 26. 7. 09 rel. aux conditions d'inscription comme stagiaire ; modifiant le D. 22. 1. 96 rel. à la licence ès sciences (*J. O.*, 12. 8. 27). — D. (min. I. P.) maintenant M. Denys-Puech dans les fonctions de direct. de l'Ac. de France à Rome pour 6 ans, à partir du 1. 6. 27 (*J. O.*, 26. 8. 27). — D. (min. Trav.) mod. le D. 3. 4. 25 portant règlement d'adm. publ. pour l'applicat. de L. 26. 4. 24 sur l'emploi obligat. des mutilés (*J. O.*, 7. 8. 27 ; *errata*, *J. O.*, 14. 8. 27).

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Une convention rel. à l'introduction en Belgique des charbons allem. au titre des réparations est paraphée par le Gouv. belge et le Kohlen-syndikat.

JAPON. — Tremblement de terre dans la région de Fukushima.

POLOGNE. — *Vilna :* Le gén. Zagorski, interné à Vilna après la révolution de mai 1926, est mis en liberté provis. et disparaît.

RUSSIE. — *Moscou :* M. Davtian est nommé représ. plénipot. de l'U. R. S. S. en Perse, en remplac. de M. Iourenef.

Dimanche 7 août.

SAINT-SIÈGE. — Le roi d'Egypte Fouad Ier est reçu en audience solennelle par Pie XI.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Sign., avec la Yougoslavie, d'un traité de comm., basé sur le principe des échanges libres.

AUTRICHE. — *Vienne :* 10e congrès Jeunesse cathol. autrichienne (7-15 août).

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme). 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.